



HAL
open science

Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données

Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès, Véronique Pérennou

► To cite this version:

Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès, Véronique Pérennou. Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données. FAMDT : AFAS, pp.185, 2001, 2-910432-29-7. halshs-00979399

HAL Id: halshs-00979399

<https://shs.hal.science/halshs-00979399>

Submitted on 18 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

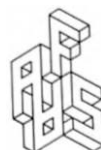
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GUIDE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE DU SON INÉDIT

pour la mise en place de banques de données



Bénédicte BONNEMASON
Véronique GINOUVÈS
Véronique PÉRENNOU



2001

GUIDE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE DU SON INÉDIT

pour la mise en place de banques de données

Bénédicte BONNEMASON (*Conservatoire Occitan - Centre des musiques et danses traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées*),

Véronique GINOUVÈS (*Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, secrétaire générale de l'AFAS*),

Véronique PERENNOU (*Dastum - Centre de musiques et danses traditionnelles en région Bretagne*) :

Membres de la Commission Documentation de la FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles)

MODAL – AFAS
2001

Merci à tous ceux qui ont bien voulu relire et corriger le guide : Maral Bagdassarian, Isabelle Blouet, Virginie Busset, Corinne Cassé, Elizabeth Giuliani, Jean-Louis Neveu, Valérie Pasturel, Jacques Tourrel.

Toutes les remarques, critiques et propositions sont les bienvenues. Vous pouvez les communiquer par mél à ginouves@mmsch.univ-aix.fr

Association française de détenteurs de documents audiovisuels et sonores
11 Quai François-Mauriac – 75 706 Paris cedex 13

La société Modal a été créée par la FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles), pour développer son projet éditorial.

Fédération des Associations des Musiques et Danses Traditionnelles
35 rue de Crucy – 44 000 Nantes - tél. 02 85 52 67 04
email : accueil@famdt.com
www.famdt.com

ISBN : 2-910432-29-7

Table des matières

PRÉFACE	4
INTRODUCTION	7
BIBLIOGRAPHIE	23
EXEMPLES	27
SON INÉDIT	43
GUIDE POUR LA SAISIE DES BORDEREAUX	43
RÈGLES DE GRAPHIE	64
• ANNEXE 1 •	
Liste des instruments de musique traditionnels dans l'hexagone et en Corse	75
• ANNEXE 2 •	
Liste des langues et dialectes dans l'hexagone et en Corse	109
• ANNEXE 3 •	
Traitement documentaire du son édité	117
• ANNEXE 4 •	
Liste indicative des champs facultatifs	123
• ANNEXE 5 •	
Définition des termes utilisés	128
• ANNEXE 6 •	
Liste indicative des abréviations autorisées	162
• ANNEXE 7 •	
Table de transcodage champs FAMDT / zones UNIMARC	171
• ANNEXE 8 •	
Tableau récapitulatif des différents champs avec exemples de saisie	178

PRÉFACE

En 1994, la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles [FAMDT] publiait un premier guide d'analyse documentaire pour la mise en place de banques de données pour le son inédit et édité. Ce guide a été très rapidement considéré comme un outil de base essentiel car il n'existait quasiment rien dans ce domaine.

Ces dernières années, son utilisation au sein de plusieurs phonothèques a engendré une pratique commune : le cercle de travail s'est élargi et les interrogations comme les commentaires se sont faits plus nombreux, plus constructifs. Dans le même temps, plusieurs paramètres ont évolué : les banques de données d'archives sonores inédites se sont multipliées et proposent des masses documentaires où le son inédit peut enfin être pris en compte en tant que source au même titre que les supports plus classiques ; la numérisation des documents sonores eux-mêmes est devenue maintenant une opération relativement simple, laissant entrevoir des possibilités totalement nouvelles pour l'exploitation des archives sonores et leur consultation. L'oralité a encore de beaux jours devant elle... L'intérêt pour les enquêtes de terrain comme pour la mise en place de phonothèques s'intensifie un peu plus chaque année¹. Il devenait urgent de formaliser les propositions restées en suspens.

Cette mise à jour concerne uniquement les archives inédites. Depuis 1994, seules deux publications internationales ont été publiées sur ce sujet. Aux États-Unis, en 1995, paraissait un manuel d'analyse documentaire de l'histoire orale diffusé par l'association des archivistes américains² pour lequel on notera avec satisfaction qu'il procède du même type de démarche que celle de la FAMDT. En juin 1999, l'Association internationale des archives sonores et audio-visuelles a édité The IASA cataloguing rules for audiovisual media with emphasis on sound recordings³ ; la Commission Documentation de la FAMDT

1. À notre connaissance on peut dénombrer pas moins de six missions en cours ou qui viennent d'être publiées autour du domaine sonore Inédit : en septembre 1998 a été présenté un rapport auprès de la Mission du Patrimoine (Ministère de la Culture), rédigé par le CORDAE (Centre Occitan de recherches, de documentation et d'animation ethnographiques), édité en novembre 2000 ; en juin 1999, un questionnaire a été diffusé en vue de l'édition en 2001 d'un répertoire national des centres d'archives sonores (réalisé conjointement par le Ministère de la Défense, l'État major de l'armée de Terre, le Ministère de la Culture, la Direction des Archives de France) : depuis 1999 la Mission Recherche et Technologie au Ministère de la Culture a mis en route un Plan national de numérisation des documents sonores au même titre que l'écrit et l'image : en Janvier 2001 a été discuté un rapport de l'historienne Georgette Elgey, commandé par le Premier Ministre au Conseil économique et Social sur le rôle et le statut de l'archive orale, actuellement diffusé sur le Site <http://www.ces.fr> ; en février 2001 Madame la Ministre de la Culture a confié à Mme Marie-France Calas, Conservateur à la Mission de la recherche et de la technologie une mission d'étude sur la prise en compte des documents sonores, édités ou non, comme éléments constitutifs du domaine culturel : en février 2001, un groupe de chercheurs du laboratoire de sociologie Printemps à l'Université de Versailles a rédigé à la demande du CNRS un rapport sur la faisabilité d'une banque de données qualitatives en sciences humaines et sociales prenant en compte la source orale.

2. L'ouvrage peut être commandé sur le site <http://www.archivists.org/catalog/catalog/description.html>

3. Ce manuel peut être téléchargé sur le site de l'association : <http://www.ilgc.org.uk/iasa/icat/index.htm> [URL consultée le 1er juin 2001].

a suivi avec intérêt la réalisation de ce document.

Le but de cette deuxième édition est bien de prendre en considération la maturation des pratiques documentaires du son mais aussi les évolutions dues à l'accélération des nouvelles technologies. Pour ceux qui utilisent l'ancienne version du guide, les transferts d'information vers les nouveaux champs ne posent aucun problème. Les modifications portent essentiellement sur les notions de typologie et d'analyse et une étude a été menée sur la compatibilité avec les formats d'échange bibliographique, allant jusqu'à offrir la possibilité de transcoder éventuellement les données FAMDT en données UNIMARC. L'objectif ultime est d'aboutir à une harmonisation complète de la description des documents sonores inédits en prenant en compte leur spécificité : les normes de catalogage ont trop longtemps été destinées à l'écrit.

Plusieurs aspects de l'archive sonore qui ne sont pas couverts par le guide sont en cours d'étude par des groupes de travail de la FAMDT, principalement les questions juridiques et les problèmes de l'indexation. Une journée d'étude s'est réunie sur le sujet des droits d'auteur et des archives inédites en 1998, des rapports ont été rédigés ou sont en cours de rédaction. Nous espérons que des outils de référence seront rapidement publiés afin d'aider les phonothèques à faire face à des situations concrètes. Il faut à cet égard prendre conscience que depuis 1994 les innovations technologiques se sont bousculées : avec la numérisation, la vigilance sur le plan juridique et déontologique devient complexe et cruciale. Pour ce qui concerne l'indexation documentaire, l'utilisation du langage RAMEAU commence à être effective, même dans des petites phonothèques qui n'imaginaient certes pas devoir échanger des informations avec des structures nationales voire internationales. Toutefois, la spécificité de l'archive sonore et la part importante qu'occupe l'ethnomusicologie dans les collections, ont induit la nécessité de la création d'un langage commun d'indexation⁴ qui, grâce à la collaboration entre différents centres, commence à voir le jour.

Au moment où nous publions cette nouvelle édition, plusieurs phonothèques s'apprêtent à mettre sur l'Internet des échantillons de leurs collections, demain, peut-être, il s'agira de l'ensemble de leurs corpus. L'inscription de quatre phonothèques⁵ dans le cadre des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France en 1999 est une nouvelle preuve de cette évolution. La voie vers des réseaux de banques de données sonores est largement ouverte, avec les possibilités de consultation du son à distance.

4. Cf. le rapport destiné à la Mission du Patrimoine ethnologique : Réseau pour la constitution d'un thésaurus multimédia en ethnologie de la France par Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès et Blandine Nouvel, 1996.

5. En novembre 1998 une convention a été signée entre la BnF et la FAMDT, qui a désigné quatre phonothèques à vocation régionale « pôles associés » : celle du Conservatoire Occitan, de Dastum, de la phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme et celle de Métiève.

La mise en place d'outils partagés, de catalogues accessibles en tout point du globe laisse entrevoir des perspectives nouvelles et exaltantes pour des archives qui jusqu'ici étaient quasiment inaccessibles. Sans surestimer la fonction des autoroutes de l'information dans l'avenir, on peut imaginer que les réseaux deviendront un outil de promotion du patrimoine oral, même si dans ce domaine la pratique vivante en demeure le garant essentiel.

Véronique Ginouvès

Véronique Pérennou

INTRODUCTION

1. PRÉAMBULE

Musiques et Danses Traditionnelles, créée en 1985, a p

La Fédération des Associations de our objectif de « promouvoir, coordonner et diffuser les actions de recherche, expression, création, formation et éducation permanente ou populaire menées dans le domaine des musiques traditionnelles et de représenter, à leur demande, les associations membres auprès des pouvoirs publics et de l'opinion »,

Cette fédération regroupe actuellement, dans toute la France, une trentaine d'associations aux objectifs très divers : animation, formation, documentation, recherche... Cependant, ses adhérents ont tous un dénominateur commun : des fonds ethnomusicologiques provenant de collectes locales et, plus largement, ethnographiques.

Jusqu'ici, la plupart des collections étaient difficilement consultables car, le plus souvent, elles n'étaient pas inventoriées. Leur utilisation se bornait, en général, à celle réalisée par le collecteur lui-même. Le besoin, de plus en plus pressant, de rendre ces collections accessibles au public a été à l'origine de la création d'une Commission Documentation au sein de la FAMDT en 1989. Celle-ci réunit les associations concernées par la gestion documentaire du multimédia dans le domaine du patrimoine ethnologique et musical.

Les fonds de répertoire musical sont parmi les plus consultés dans les phonothèques qui gèrent du patrimoine oral. Ce n'est pas un hasard si nombre de collections sonores se sont constituées, au départ, autour de collections d'enregistrements de musique traditionnelle et si le présent travail d'indexation informatisée des documents sonores inédits a vu le jour au sein de la FAMDT.

Certaines structures travaillaient depuis longtemps à la mise en valeur des fonds patrimoniaux et parmi elles Dastum¹ semblait ouvrir la voie. C'est donc à cette association que la FAMDT a demandé de piloter le groupe de travail. Véronique Ginouvès, responsable de la phonothèque de la Médiathèque de la Maison Méditerranéenne des

1. La médiathèque, créée en 1972, gère plus de 50 000 chansons et morceaux de musique enregistrés, 25 000 textes de chansons imprimées, 4000 feuilles volantes, 2 300 disques, une photothèque de 27 000 clichés. Depuis 1996, Dastum a entrepris un vaste programme de numérisation de ses archives sonores et leur mise en accès sur internet en direction de sites de consultation conventionnés. Véronique Pérennou dirige le service de documentation [Site : <http://www.dastum.com>] .

Sciences de l'Homme [MMSH]², a été chargée de coordonner les travaux pour cette publication.

Dès sa création, les objectifs de la Commission Documentation ont été clairement établis :

- proposer une harmonisation des systèmes de description et mettre en place un service de conseil et de coordination pour organiser une gestion informatisée des fonds documentaires à l'intention de structures qui en font la demande ;
- élaborer un programme de formation aux techniques documentaires adapté aux documents multimédias dans le domaine du patrimoine ethnologique³ ;
- organiser ou coorganiser, avec d'autres structures, des séminaires de réflexion sur les problèmes liés à la documentation et à la diffusion de ces fonds (collecte, techniques de conservation, problèmes juridiques et éthiques de l'accessibilité des fonds au public...).

Ce manuel correspond à l'aboutissement du premier objectif. S'il ne traite que du support son, il peut être considéré comme la version définitive d'une proposition d'harmonisation minimum pour constituer une banque de données multimédias qui pourrait fonctionner en réseau.

L'identité marquée de chaque association, profondément ancrée dans la culture locale, était une richesse mais aussi une source de divergences. Les organismes qui ont participé à la rédaction de ce manuel sont hétérogènes⁴ de par leur statut (association ou institution) et leurs missions : certains travaillent uniquement dans le domaine des musiques et des danses traditionnelles, alors que d'autres ont un rayon d'activité plus large ; certains consacrent leur activité aux seuls documents sonores, tandis que d'autres gèrent des fonds multimédias ; selon les structures, les objectifs fondamentaux peuvent être orientés vers la diffusion, la conservation ou la recherche.

-
2. Le Centre de Recherches méditerranéennes sur les Ethnotextes, l'Histoire Orale et les Parlers régionaux (CREHOP) a mis en place une phonothèque de recherche en 1979. Ce laboratoire a été intégré à l'Unité Mixte de Recherche TELEMME (UMR 6570) Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale-Méditerranée (Université de Provence - CNRS) en 1994. Depuis août 1997 cette phonothèque fait partie intégrante de la Médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (UMS 841) [Site : <http://www.mmsh.univ.aix.fr>].
 3. Une première formation ayant pour thème « Indexation et gestion documentaire du patrimoine sonore : ethnologie, ethnohistorique, ethnomusicologie » a eu lieu à La Baume-lès-Aix les 23, 24 et 25 novembre 1992. Une seconde s'est déroulée à l'Université de Provence (à Aix-en-Provence) du 18 au 21 décembre 1998 sur le thème « Nouvelles technologies et traitement documentaire des archives sonores ». En 2000 et 2001, la Commission est intervenue lors de formations sur les archives sonores financées par la Maison du Patrimoine ethnologique (Ministère de la Culture) à Cordes-sur-Ciel et organisées par La Talvera.
 4. Les structures qui composent le groupe de travail sont les suivantes :
 - Associations : le Centre International de Musique Populaire (CIMP) en Catalogne, Dastum (Bretagne), l'Union pour la Culture Populaire en Poitou Charentes (UPCP), le Conservatoire Occitan à Toulouse et le Service Patrimoine de l'Office Départemental d'Action Culturelle de l'Hérault;
 - Musées : le Musée National des Arts et traditions populaires à Paris et le Musée de la Corse à Corte ;
 - Service d'archives : les Archives Départementales du Tarn ;
 - Unité de recherche au sein d'une unité mixte de service (UMS 841) CNRS - Université : la Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence.

L'exigence était d'aboutir à une problématique commune proposant une harmonisation qui, sans rigidité, puisse permettre à chacun d'échanger en employant le même langage.

Ainsi, c'est à bon escient que nous parlons d'harmonisation minimale : les associations partenaires ont toutes une identité affirmée et leurs besoins ne sont pas tous les mêmes. Mais il a toujours été clair pour chacun d'entre nous que la conduite d'un projet de constitution de banque de données, depuis son élaboration jusqu'au produit fini, demeurerait un lourd investissement que le travail en réseau ne pouvait que soulager. Outre le regroupement des moyens techniques et financiers, c'est principalement la confrontation des compétences et des expériences qui a influé positivement sur la rapidité des phases de mise en place et de développement.

Au-delà du réseau constitué, les études réalisées par les organismes spécialisés sont suivies de près par la Commission Documentation de la FAMDT. C'est ainsi que le présent manuel a pu être élaboré en collaboration avec le département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France⁵ et l'Association Française des détenteurs d'Archives Sonores et audiovisuelles (AFAS). Enfin, le groupe porte une attention toute particulière à l'évolution des nouvelles technologies, essentiellement celles qui peuvent faire progresser la finesse de description du multimédia. Des sous-groupes de travail continuent de se réunir, travaillant sur des thématiques spécifiques : les instruments de musique, les feuilles volantes, l'image fixe, le droit d'auteur et l'enquête de terrain... Tous ces éléments seront intégrés dans les prochaines éditions de la Commission Documentation. Les participants de cette Commission ne sont pas seulement documentalistes, on y trouve aussi des musiciens, des musicologues, des organologues, des ethnologues. L'échange qui en a résulté a permis de réfléchir sur l'ensemble des problèmes posés par la chaîne documentaire du document sonore depuis la collecte jusqu'à la diffusion.

2. ORALITÉ ET PATRIMOINE

Dès la collecte⁶, un phénomène de patrimonialisation s'opère sur les archives inédites. Dans une banque de données constituée de documents ethnographiques, le collecteur a une place prépondérante, souvent complexe, puisqu'il est le premier maillon

5. Nous tenons à remercier ici Danièle Branger et Elizabeth Giuliani du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, pour leurs compétences qu'elles ont bien voulu mettre à notre service.

6. Un rapport a été rédigé à l'issue des Assises des Musiques traditionnelles organisées par la FAMDT (Paris ; novembre 1989), par Robert Bouthillier, alors coordinateur de Dastum. Il synthétise les discussions qui ont abouti à la création de la Commission Documentation.

de la chaîne documentaire. D'un autre côté, l'apport du documentaliste complète celui du collecteur et décuple sa portée. Il est essentiel de distinguer les différents acteurs de cette chaîne.

De la collecte à la diffusion

En amont, le document est le produit de différentes démarches de recherche, qu'il s'agisse de recherches ethnographiques ou d'inventaires des sources. Il est l'œuvre d'un « chercheur », dans le sens d'une personne en quête d'information, dont les motivations peuvent être multiples. Ce chercheur donne une existence publique à ses documents en les confiant à un centre documentaire.

En aval, il y a les nombreux demandeurs, utilisateurs potentiels de la documentation accumulée par les collecteurs. Ces demandeurs sont eux-mêmes disparates (chercheurs, universitaires, étudiants, lycéens voire écoliers, enseignants, animateurs, musiciens, etc.) et leurs objectifs comme leurs besoins sont, eux aussi, très variables.

Entre les deux, les documentalistes jouent un rôle de médiateur.

Ils doivent faciliter l'accès des utilisateurs aux documents rassemblés et conservés dans les centres documentaires, sans préjuger de la validité des démarches des uns et des autres, pour toutes les finalités qui respectent les normes éthiques relatives à la propriété des documents, à leur communication, à leur publication.

En effet, tout en appelant les mêmes principes de description, un fonds peut être organisé autour d'un thème de recherche particulier, être interrogé à un niveau général par le grand public ou faire l'objet de questionnements transversaux complexes par des chercheurs... Tout cela n'a rien à voir avec l'accessibilité à l'information. Parallèlement, cette homogénéité d'indexation permet de faciliter les recherches entre les centres, d'établir des passerelles entre les différents fonds documentaires, d'autoriser les comparaisons et de favoriser la connaissance des répertoires locaux.

Mais, bien évidemment, un fonds documentaire, si bien indexé soit-il, ne peut ni ne doit, en aucune manière, remplacer le travail du chercheur. Jamais il ne pourra répondre, de manière directe, à un consultant qui a sa problématique originale. Le système documentaire permet seulement de faciliter l'accès aux documents de façon pertinente.

En fait, les pratiques actuelles d'indexation des différents centres d'archives sonores montrent que les critères retenus sont le plus souvent identiques. En fonction des orientations de chacun, des volumes à traiter ou des compétences à disposition, la description peut être plus ou moins détaillée. Il importe surtout qu'elle soit évolutive pour être compatible à terme.

Par dessus tout, l'archivage de fonds sonores n'est pas une fin mais un moyen :

moyen de conservation, moyen de connaissance, moyen de recherche. Dans une société où la mémoire orale demeure fragile, fugace et en péril, le document sonore doit avoir sa place⁷.

C'est pourquoi, il n'y a pas incompatibilité entre la recherche et la mise à disposition des documents et des répertoires.

L'oral comme source scientifique

Dans le processus de mémorisation, il est clair que l'archive sonore prend le statut de source scientifique. À ce propos, plusieurs remarques peuvent être faites⁸.

Remarquons d'abord que le chercheur qui documente sa recherche par l'enquête orale enregistrée devrait être tenu de conserver ses sources, comme preuves de la qualité de sa démarche et de sa réflexion : on ne détruit pas une source constituée, fût-elle orale et exploitée.

Cette source, si fragile matériellement, doit être déposée dans un lieu apte à la conserver et à la rendre consultable : la phonothèque.

En second lieu, aucun chercheur n'épuise sa source : il faut pouvoir permettre qu'un jour cette source soit relue, et surtout, réentendue. La phonothèque gère tout à fait bien les problèmes de confidentialité. D'un point de vue culturel, la phonothèque est un lieu de mémoire vivante qui peut être exploitée sous plusieurs angles. Le linguiste, par exemple, a toujours besoin d'exemples de langage in vivo. Ainsi, toute parole enregistrée constitue, déjà en soi, un document précieux. Pour le musicien à la recherche de répertoire, la musique traditionnelle a ceci de particulier qu'elle se nourrit en permanence d'une mémoire orale. L'accès et la réécoute de documents de collecte demeurent une source indispensable quel que soit le type de réinterprétation qui est ensuite proposé.

Enfin, si une collection sonore personnelle ne constitue pas une source, on peut supposer que plusieurs collections réunies peuvent le devenir, à l'intérieur d'une discipline dont on fera un jour l'histoire. La nécessité de travailler en réseau de phonothèques dans le cadre d'une comparaison de corpus devient alors évidente.

7. Cf. les Actes des journées d'étude de La-Baume-lès-Aix (1990).

8. Les remarques sur l'oral comme source de la recherche sont pour parties reprises de la présentation des journées de la La-Baume-lès-Aix par Jean-Noël Pelen, chercheur CNRS, alors directeur du CREHOP.

Le témoignage oral nous livre une richesse d'expressions propres et de sensibilités, un enchevêtrement de transmissions, d'évolutions, d'influences diverses repensées. La phonothèque se doit donc d'être un outil de promotion et de diffusion des cultures traditionnelles.

Loin de notre frilosité, les ethnologues et les historiens américains⁹ ont prolongé cet objectif dont ils ont fait une règle déontologique : mettre à la disposition de tous, et surtout des populations observées, les différents matériaux et le résultat de leurs enquêtes. Ainsi, les phonothèques du patrimoine oral peuvent, et doivent, assurer en synergie un rôle dynamique essentiel : susciter la collecte, assurer la conservation, faciliter la recherche et l'analyse, promouvoir le répertoire et sa pratique.

3. UN MANUEL D'ANALYSE DU DOCUMENT SONORE INÉDIT

Au départ, afin d'optimiser l'accessibilité aux collections, la Commission Documentation FAMDT a voulu créer un système d'analyse permettant de gérer au sein d'une même banque de données différents supports (son, image, écrit, objet). Mais toutes les structures qui participent aux travaux de la Commission possèdent ou gèrent des fonds sonores depuis longtemps. C'est donc tout naturellement le son inédit qui a été choisi dans la rédaction de ce premier manuel. Décrire ce média est apparu comme une nécessité car si le son édité est décrit de façon assez complète, dans la littérature spécialisée¹⁰ il n'en est pas de même du son inédit, rarement pris en compte.

Les ouvrages qui en proposent un traitement se limitent le plus souvent au signalement des fiches manuelles de collecte¹² ; aucun ne propose de gestion informatisée des collections¹³. Par contre, dans la pratique, les collections de disques sont en général informatisées. Aujourd'hui encore, la banque de données du département Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, Opaline, permet surtout l'interrogation des documents édités.

9. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les messages échangés sur les listes de discussion électroniques spécialisées (h-oralhist@h-net.msu.edu pour l'Association d'histoire orale et AV-Media-Matters@topica.com pour les problèmes techniques des archives sonores et audiovisuelles) ainsi que les nombreux sites existants autour de l'oralité.

10. Voir le fascicule de documentation Z44-066 concernant le catalogage des enregistrements sonores (AFNOR, décembre 1988) mais aussi dans le manuel UNIMARC (version française) les chapitres correspondant aux enregistrements sonores.

11. En France, seuls deux ouvrages se sont préoccupés du traitement documentaire du document sonore inédit soit : Marie-France (1985), p. 48-60 et TOURTIER-BONAZZI, Chantal de (1990), p.51-54.

12. Les fiches principalement diffusées et utilisées ont été créées par Dastum et par le CREHOP. Un exemple des fiches du CREHOP (créés par J.-N. Pelen en 1979) est proposé p. 13-14 : fiches enregistrement, enquête et informateur.

13. Le seul ouvrage prenant en compte l'informatisation de banques de données d'archives sonores inédites que l'on puisse citer est celui de la Société des Archivistes Américains (SAA), rédigé par Marion Matters (199

ENQUETE

Pays : Département : Commune :	Cadre scientifique : Programme : Enquêteur(s) : Informateur(s) : Archive N°
Date : Enregistrement N° :	

1. Lieu exact :
2. Heure(s) :
3. Participant(s) secondaire(s) :
4. Précédents et suites de l'enquête auprès de l'informateur :
5. Préparation de l'enquête avec l'informateur :
6. Finalité de l'enquête :
7. Langue(s) de l'enquête :
8. Déroulement :
9. Grand thèmes traités et analyse du continu :
10. Exploitation de l'enquête :

INFORMATEUR

Pays : Département : Commune : NOM, Prénom :	Adresse : Enregistrement N° : Archive N°
--	--

1. Date de naissance :
2. Lieu de naissance :
3. Profession :
4. Pratique de la langue régionale :
5. Intérêt pour la lecture :
6. Histoire de vie :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
7. Autres renseignements :

Au moment de la constitution de la Commission Documentation FAMDT, pour le son inédit, la gestion manuelle des phonothèques prédominait. Les fiches de collecte, qu'il s'agisse de celles créées par le CREHOP ou de celles créées par Dastum, remplissaient bien leur rôle d'identification mais impliquaient une gestion trop lourde et restaient difficilement utilisables à la consultation comme à l'exploitation. Pourtant, tous avaient conscience que le son inédit, en générant des documents rares, complexes et chargés d'humain, ne pouvait s'en tenir à une analyse linéaire et globale.

Comment définir un enregistrement sonore inédit ?

Les enregistrements inédits peuvent recouvrir des documents de formes totalement diverses mais, qu'il s'agisse d'un collectage, d'un répertoire, d'un spectacle, d'une émission radiophonique, d'un paysage sonore, d'un entretien, d'une enquête ethnologique..., certaines des données demeurent communes :

- Il s'agit d'un enregistrement unique (s'il a été copié, ce n'est pas dans un but commercial : aucune norme de fabrication n'est établie) ;
- Il est fixé sur des supports variés : cylindres, disques, bandes analogiques ou numériques... ;
- Les principaux éléments d'information pour une description de type catalographique sont ceux que l'enquêteur a bien voulu indiquer, en général de façon manuscrite, sur l'emballage de la boîte ou sur le boîtier et sur les fiches de collecte.

Quant à la définition de l'unité documentaire à traiter, c'est au collecteur de l'établir. Le support ne correspond pas toujours à cette unité : pour des raisons techniques, plusieurs enregistrements ont pu

être mis bout à bout sur une même bande magnétique. S'il s'agit d'un disque, d'un séminaire, d'une émission radiophonique, l'unité est évidente. Dans le cas d'une enquête ou d'un collectage, l'unité est en fait culturelle "qui s'ouvre et se ferme sur les poignées de mains échangées avec les informateurs"¹⁴.

Le son pose des problèmes multiples : collecte, conservation, droits, choix des documents,... Ils ne seront pas abordés ici. Ce guide propose uniquement un système d'analyse qui doit pouvoir être adopté par des phonothèques possédant des fonds sonores édités ou inédits à caractère ethnographique. C'est la confrontation des différentes démarches et des pratiques qui nous a permis de mettre en place ce système d'analyse développé dans ce guide.

14. BOUVIER, Jean-Claude et al. (1980), p. 25.

Le manuel ne veut pas s'adresser seulement à des documentalistes, mais à tous ceux qui, s'intéressant à la musique traditionnelle et au patrimoine ethnologique, pratiquent ou exploitent collectages et enquêtes orales avec des objectifs très divers. Ainsi, le lecteur trouvera de nombreux conseils et des outils qui lui viendront en aide lors de son indexation. Les règles de graphie, même accompagnées d'explications et d'exemples, paraîtront sans doute fastidieuses au néophyte tandis que le spécialiste de la documentation pourra les trouver superflues : gardez toujours à l'esprit que l'objectif essentiel et le but ultime demeure la diffusion et l'échange de l'information.

Tout d'abord la pertinence de l'interrogation et de la consultation d'une banque de données repose, pour une grande part, sur la qualité de la saisie des informations. D'autre part, dans la perspective d'échanges avec des organismes extérieurs à la FAMDT, nous avons tenu à ce que l'organisation des données permette éventuellement l'édition de notices selon les normes bibliographiques existantes et surtout respecte les grandes lignes des formats d'échange actuellement utilisés par les bibliothèques.

4. ÉCHANGER ENTRE PHONOTHÈQUES

Les données à échanger entre les phonothèques peuvent être de deux types : il peut s'agir des références de notices qui décrivent des enregistrements sonores ou des sons eux-mêmes. Actuellement, les formats qui permettent l'échange de données entre bibliothèques (ou médiathèques) n'autorisent que l'échange de données bibliographiques (la notice du document sonore). Quant à ce qui concerne l'échange des sons eux-mêmes, deux difficultés apparaissent. La première concerne les droits qui sont liés à ces documents. Il s'agit là d'un sujet complexe auquel ce guide ne peut répondre même si certaines propositions sont formulées. La seconde est liée aux connaissances informatiques nécessaires pour résoudre ce type d'échange sur un réseau car il y a encore très peu de phonothèques numérisées et, lorsqu'elles le sont, le nombre d'heures susceptibles d'être mises à disposition sur le réseau est trop peu élevé pour envisager de se comparer à des banques d'images ou de texte intégral. C'est pourquoi ce guide aborde simplement l'échange des données documentaires.

Quelles normes pour les enregistrements sonores inédits ?

Différentes normes nationales et internationales existent sur le support sonore, toutes concernent le document sonore édité. À propos de ces normes, il convient de prendre en compte deux éléments : les informations qui concernent la notice catalographique, à savoir l'ISBD, et celles qui concernent la structuration codifiée des données en vue de leur traitement informatisé, c'est-à-dire le format MARC¹⁵ qui est utilisé pour les échanges entre bibliothèques (ou médiathèques).

L'ISBD, ou en français la description bibliographique internationale normalisée, correspond à ce qu'il est convenu d'appeler le « pavé de catalogage » : l'ensemble des informations de type bibliographique sont regroupées pour former une description complète en suivant une certaine ponctuation. Le format d'analyse et de codage des données bibliographiques appartient à la famille du format MARC mis au point en 1966 par la Bibliothèque du Congrès. Format et ISBD sont supervisés par l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques).

Le document sonore, qu'il soit inédit ou édité, est décrit normalement par l'ISBD (NBM) c'est-à-dire la description bibliographique internationale normalisée des « non livres ». La première édition de l'ISBD (NBM) date de 1977, mais elle a été révisée en 1995 afin de tenir davantage compte des particularités propres aux documents appelés « non livres » et d'essayer de décrire le plus exactement possible les différents supports couverts par l'ISBD (NBM). Jusqu'à présent, toutefois, l'IFLA ne s'est intéressée qu'au son édité¹¹.

Pour ce qui est des formats d'échanges informatiques, on peut regretter qu'à une époque où il ne se construit plus de bibliothèques mais des médiathèques, tout fonctionne encore par rapport au document textuel. Le format MARC a plusieurs versions à travers le monde. Le format UNIMARC est normalement celui qui prévaut pour l'échange de données, il est apparu dès 1975.

15. Il existe d'autres formats d'échange que nous ne citons pas ici parce qu'ils appartiennent au domaine commercial. Par exemple, le format IPTC développé par l'International Press Telecommunication Council et géré par la NAA [Newspaper Association of America]. Il permet d'échanger des informations multimédias (notice et document) mais il ne s'est pas développé dans le domaine public : <http://www.xe.net/iptc/> [URL consultée le 1^{er} Juin 2001].

16. Il faut mentionner toutefois les travaux de la Commission de documentation internationale au sein de l'Association internationale des Archives Sonores (IASA). Celle-ci se préoccupe du catalogage de l'archive sonore et plus particulièrement de ce qui est appelé, le « work » l'enregistrement de terrain inédit. Le « IASA Cataloguing Rules for Audiovisual Medias » paru en 1999, a pour principal objectif d'être entièrement compatible avec les différentes règles de l'ISBD (NBM) en tenant compte des concepts et des solutions qui existent dans les normes nationales. On y trouvera des propositions pour le catalogage des documents sonores ethnomusicologiques.

Ce format permet de cataloguer fort bien les livres mais il faut reconnaître qu'il est plus pauvre pour ce qui concerne le multimédia. Plus précisément, on peut signaler que de nombreuses informations qui devraient être dans un champ à part entière doivent être reléguées dans des champs « Notes » ou « Données locales », véritables fourre-tout. C'est le cas pour des informations essentielles comme l'indication du lieu et de la date d'une enquête. De plus les fonctions des interprètes, les langues et dialectes, les noms des instruments sont peu développés et ne permettent pas de recherches poussées.

En France, le département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France catalogue ses documents sonores dans le format INTER- MARC qui permet une analyse plus fine des documents multimédias. Les informations sont ensuite converties dans le format d'échange UNIMARC afin que les bibliothèques puissent décharger les notices dans leurs propres banques de données au même format que celui des ouvrages.

Rappel des neuf blocs d'information du format UNIMARC :

0XX Bloc des numéros d'identification

1XX Bloc des informations codées : les données de ce bloc sont destinées à permettre des tris et des sélections. Les champs, de longueur fixe permettent un accès direct à l'information.

2XX Bloc des informations descriptives. Il correspond à la description bibliographique de l'ISBD (NBM).

3XX Bloc des notes de la description bibliographique.

4XX Bloc des liens avec d'autres notices (notamment entre les niveaux bibliographiques). Dans le cas d'un dépouillement il s'agit du lien entre la notice de niveau général et l'item.

5XX Bloc des titres associés.

6XX Bloc de l'indexation matières.

7XX Bloc des responsabilités intellectuelles.

8XX Bloc des données internationales.

9XX Bloc des données locales.

Malgré la volonté d'uniformisation de ce format, le « Bloc des données locales » (le bloc 9XX) laisse une large liberté au catalogueur. Aussi, face à un objet complexe à indexer comme le son, il est facile de rajouter dans cette zone les informations qui peuvent paraître utiles. Le format perd alors tout son intérêt puisqu'il ne correspond plus à une norme commune. C'est pour cela que l'annexe 7 du guide voudrait faire le lien par une table de transcodage entre les champs proposés par la FAMDT et le format UNIMARC¹⁷

17. On retrouve exactement la même démarche dans l'ouvrage déjà cité de Marion Matters (1995) où, en annexe (p. 100-103), sont comparés les règles de catalogage proposés et les blocs USMARC

La réflexion sur les normes, et en particulier sur les formats, est fondamentale précisément à un moment où l'apparition des nouveaux supports d'archivage numérique et le développement des réseaux proposent des systèmes de recherche qui mettent le phonogramme quasiment sur le même plan que le document textuel, pour la recherche comme pour l'échange de données. En travaillant sur la compatibilité avec le format MARC, la Commission documentation a voulu prendre en compte toutes les possibilités d'échanges et de communication qui existent aujourd'hui¹⁸.

Pour un non documentaliste il est facile de voir les normes uniquement sous l'aspect contraignant, pourtant ce sont elles qui permettent non seulement une bonne gestion des banques de données mais encore rendent possible l'interconnexion entre ordinateurs éloignés et donc l'ouverture vers d'autres corpus. Le but ultime est bien la diffusion de l'information : l'échange ne pourra se faire que si les règles de catalogage sont respectées... Gardez cela en tête lorsque vous peinerez à l'établissement d'un titre propre ou en transcrivant le nom d'une collectivité !

5. ORGANISATION D'UNE BANQUE DE DONNÉES SONORES

Une succession de chansons ou de mélodies dans une enquête de répertoire, une conversation ou un récit de vie, entrecoupé de chants ou de contes, dans le cadre d'une enquête orale, un débat au cours d'une émission radiophonique où l'on peut entendre des extraits d'enregistrements musicaux collectés sur le terrain... Voilà quelques exemples de la diversité du document sonore inédit.

Or, sur des dizaines d'heures d'écoute, comment repérer rapidement la description du séchage des châtaignes ou du battage du blé, le chant de travail ou l'air à danser, le récit ou le proverbe que l'on recherche ? Chacun de ces éléments constitue une unité dont le contenu est différent du thème général et qu'il convient d'identifier et de retrouver sans avoir à parcourir l'ensemble de l'enregistrement.

Très vite, est apparu l'intérêt d'analyser ces documents à la fois dans leur globalité (ce que nous avons appelé description générale) et dans leur spécificité (ce que nous avons appelé description en item). L'enregistrement peut alors être feuilleté de la même façon que l'on pourrait le faire avec un support papier : comme on peut ouvrir un livre

18. Nous n'avons pas évoqué dans ce chapitre la norme Z39.50 qui est un outil essentiel pour l'uniformisation de la recherche d'information mais la conformité à cette norme est aussi un paramètre essentiel dans le travail qui a été mené par la Commission Documentation FAMDT. En particulier, au moment du choix du logiciel documentaire (Cf. note 21), sa capacité à se conformer à la norme Z39.50 est un critère important.

sur un chapitre déterminé, il s'agit d'aller directement à la 38^e minute d'un enregistrement où se trouve l'information qui nous intéresse. Cette proposition de lecture est traduite par les bordereaux général et item de ce guide. Ce découpage intellectuel permet de mieux visualiser tous les critères qui sont à prendre en compte. Cela ne présume en rien de l'organisation informatique que les banques de données pourront adopter par ailleurs. Un premier niveau « général » regroupe les informations communes à l'ensemble du document (nom de l'enquêteur, dates et lieux d'enregistrement, droit d'accès, description technique...). Ces informations sont reliées à un second niveau, « item », qui est constitué d'éléments signifiants extraits du document sonore. Cette organisation permet de retrouver des informations qui auraient été perdues dans la masse des données propres au discours.

Bien évidemment, suivant les besoins des centres et les logiciels utilisés, l'organisation de la banque de données pourra être différente et plusieurs applications sont possibles. Celle qui est principalement développée ici est la description en items.

5.1. Organisation d'une banque de données traitant les documents en items

Une description détaillée d'un document ethnographique doit permettre d'extraire chaque élément signifiant : chanson, pièce de musique, morceau de conversation... Ces éléments sont appelés « items ».

Le fichier de description générale¹⁹ est en quelque sorte la « carte d'identité » du document, sa fiche technique contenant les informations de base. Ces informations peuvent être comparées aux éléments que l'on trouve dans une notice bibliographique. Les informations complémentaires se trouveront dans le fichier de description du contenu des items. Ce dernier contient les informations qui décrivent le contenu en matière de thématique, de typologie ...

Le schéma suivant traduit ce type d'analyse :

19. Suivant les logiciels utilisés, les informations seront incluses soit dans une série de fichiers reliés entre eux (gestionnaire de banques de données relationnelles). Soit dans deux fichiers distincts. Pour information, les phonothèques de la FAMDT utilisent actuellement trois logiciels très différents de par leur structure : Texto sous Windows (société Cincom – URL : <http://www.cincom.com>), Alexandria (société G.B. Concept – URL : <http://www.gbconcept.com>) et Loris (Société Ever - URL : <http://www.ever.fr>) (URL consultées le 1^{er} juin 2001).

Description générale	Description des items
Identification Droits Description technique Titre Auteur / réalisateur Enquêteur Informateur/interprète Notes	Identification Typologie Titres de chaque item Auteur Enquêteur Informateur / interprète Analyse de chaque item Notes

Les bordereaux sont assez souples pour permettre plusieurs cas de figure. Dans le cas, par exemple, de documents qui ne nécessitent pas une description très détaillée, ou si, pour des raisons pratiques, l'analyse est faite en deux temps (d'abord les informations générales, puis l'analyse détaillée), on réalisera, en fonction des besoins, une combinaison des deux bordereaux ou on fera une analyse à un ou deux niveaux.

5.2. Cas d'un centre où la description reste générale

Si le centre reste toujours à un niveau général de description, l'organisation est beaucoup plus simple puisqu'un seul fichier est constitué. L'analyse du contenu sera alors modulée en fonction des objectifs de chaque centre, en particulier pour ce qui concerne l'analyse de la littérature orale.

Description générale Identification Droits Description technique Titre Auteur/réalisateur Enquêteur Informateur/Interprète Analyse du contenu (développée en fonction des objectifs du centre) Notes

Dans ce cas de figure, si une numérisation est entreprise, il faudra réfléchir à la façon de créer un lien informatique entre les séquences sonores numérisées et l'analyse du contenu.

6 PROBLÈMES SPÉCIFIQUES À UNE BANQUE INTÉGRANT DE LA LITTÉRATURE ORALE ²⁰.

La nécessité de « cataloguer »²¹ les contes est apparue au début du XXe siècle, liée aux questions posées par leur ressemblance dans des cultures différentes et motivée par la recherche de leur origine et de leurs migrations.

Une typologie a été proposée par le finnois Antti Aarne en 1870. Revue et augmentée par l'américain Stith Thompson, elle est reconnue comme « classification internationale », et sert de référence aux catalogues nationaux ou régionaux rédigés par la suite. Le « catalogue » de Aarne et Thompson se présente comme un inventaire et un classement empirique des contes populaires de tous les pays, organisés en grandes sections :

- 1. Contes-types 1 à 299 contes d'animaux**
- 2. Contes-types 300 à 1199 contes ordinaires, subdivisés en :**
 - 300 à 749 contes merveilleux**
 - 750 à 849 contes religieux**
 - 850 à 999 contes nouvelles**
 - 1000 à 1199 contes de l'ogre dupé (=du diable dupé)**
- 3. Contes-types 1200 à 1999 contes facétieux**
- 4. Contes-types 2000 à 2999 contes formulaires, dont :**
 - 2000 à 2199 randonnées**
 - 2200 à 2249 contes-attrape**
 - 2250 à 2999 contes sans fin**
 - 2300 à 2399 autres contes formulaires**
- 5. Contes-types 2400 à 2499 contes non classés.**

Le catalogue français, initié par Paul Delarue et continué par Marie-Louise Tenèze, analyse les contes que l'on retrouve dans l'hexagone et les pays francophones.

20. Ce chapitre a été rédigé en collaboration avec Josiane Bru (Centre d'anthropologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales - CNRS, Toulouse), responsable du catalogue des contes populaires français (supplément aux « Contes merveilleux » et rédaction des volumes portant sur les Types 1000 à 2400). Pour plus d'information à propos de ce catalogue, consulter le *Bulletin* des adhérents de l'AFAS, n°14, automne 1999.

21. Ou encore, à l'instar de Paul Delarue (1976, t.1, p.33), de « recenser et analyser » les contes.

Il détermine les normes d'appartenance à un type et inventorie les versions recueillies²². Pour les aires culturelles qui nous concernent c'est donc d'abord au catalogue français (Delarue-Tenèze) qu'il convient avant tout de se référer. Pour les types n'y figurant pas (les contes facétieux par exemple), on se reporte alors au numéro du type de la classification Aarne-Thompson, le titre est alors en anglais. Il faut noter qu'un consensus s'est établi²³ sur le titre en français de certains contes très connus, comme pour le T.1696, Jean-le-sot ou le T.1525, Le fin voleur.

Dans le même esprit, des catalogues de chansons ont été établis depuis le début du XXe siècle, essayant de répertorier et de regrouper les corpus de chansons collectées sur des aires culturelles définies. Pour la chanson francophone il existe principalement deux catalogues qui font référence : celui de Conrad Laforte et celui de Patrice Coirault. Pour le domaine breton, il existe un catalogue de la chanson populaire de tradition orale en langue bretonne réalisé par Patrick Malrieu et un catalogue de la chanson en breton imprimée sur feuille volante réalisé par Joseph Ollivier.

BIBLIOGRAPHIE

7.1 Bibliographie sélective française sur le traitement documentaire de l'oral

Association Française de Normalisation. *Norme 244- 066 : Catalogage des enregistrements sonores, rédaction de la notice phonographique*. Paris : AFNOR, 1988. 50 p.

BOUTHILLIER, Robert ; LODDO, Daniel. *Les archives sonores en France*. Saint-Jouin-de-Milly : Modal Éditions, 2000. 124 p. (Modal Poche).

BOUVIER, Jean-Claude (dir.) ; BREMONDY, Henri-Paul ; JOUTARD, Philippe ; MATHIEU, Guy ; PELEN, Jean-Noël. *Traditions orales et identité culturelle : problèmes et méthodes*. Paris : CNRS, 1980.136 p.

BRANGER, Danièle. Les documents sonores à la Phonothèque nationale. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°163, 2e trimestre 1994, p. 75-78.

22. Cinq volumes sont paru à ce jour : *Les contes merveilleux* (2 vol.), *Les contes d'animaux*, *les contes religieux* et *les contes-nouvelles*.

23. Malheureusement, aucune liste n'existe permettant de formaliser avec précision ce consensus : dans les cas d'hésitation, après consultation de la bibliographie existante, des questions précises peuvent être posées à Josiane Bru (Contact : Centre d'anthropologie - 39, Allée Jules Guesde - 31400 Toulouse).

CALAS, Marie-France. Le document inédit in L'oral en fiche : manuel de traitement documentaire des phonogrammes. Réalisé par le Département de la Phonothèque nationale et de l'audiovisuel (Bibliothèque nationale). Paris: AFAS, 1985. p. 48-60.

CALAS, Marie-France ; FONTAINE, Jean-Marc. La conservation des documents sonores. Paris : CNRS, 1996. 203 p. (Conservation du Patrimoine).

Centre de Recherches méditerranéennes sur les Ethnotextes l'Histoire Orale et les Parlers régionaux ; Association Française d'Archives Sonores ; Textes réunis et édités par Claude Martel. Les phonothèques au carrefour de la recherche et de la culture : Actes des journées d'étude de La-Baume-lès-Aix (20-22 septembre 1990). Sonorités, n° spécial 28-29, 1992 - Cahiers du CREHOP, n°9,1992. 125 p.

CORDEREIX, Pascal. Conserver : éléments de gestion d'une phonothèque in : Repérer, enquêter, analyser, conserver... Tout un monde de musique. Paris : L'Harmattan, 1996. 183 p. (Anthropologie du monde occidental).

DUSSERT-CARBONE, Isabelle (dir.). Le Catalogage méthodes et pratiques : II Multimédias. Paris : Le Cercle de la librairie, 1992. 105 p. (Bibliothèques).

TOURTIER-BONAZZI, Chantal de ; Direction des Archives Nationales. Le témoignage oral aux archives : de la collecte à la communication. Paris: Archives Nationales, 1990. 98 p.

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. ISBD (NBM) Description bibliographique internationale normalisée des « non-livres » (International Standard Bibliographie Description for Non-Book Materials). Édition révisée. Paris : Bibliothèque nationale de France, 1995. 111p.

GIULIANI, Élizabeth. Normalisation et musique. Écouter Voir, n°28, avril 1994. p. 19-22. Manuel UNIMARC : version française. Traduit par M. Chauveinc. 3^e éd. Paris : K.G. Saur München, 1999. 427 p.

MATIERS, Marion. Oral history cataloguing manual. Chicago : The Society of American Archivists, 1995. 109 p.

SINEUX, Michel (dir.). Musique en bibliothèques : les supports musicaux et la documentation musicale. Paris : Le Cercle de la librairie, 1993. 315 p. (Bibliothèques).

7.2. Bibliographie sélective pour le catalogage de la littérature orale

Classification internationale des contes

AARNE, Antti ; THOMPSON, Stith. The types of the folktale : a Classification and Bibliography. 2e éd. Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia ; Academia scientarum fennica, 1981. 588 p. extrait de : Folklore Fellow Communications, n°184.

Le catalogue a été édité sur cédérom par les Presses Universitaires de l'Indiana en 1993 [<http://www.indiana.edu>].

Classification des contes francophones

DELARUE, Paul. Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice, Réunion. Tome premier [Contes merveilleux, première partie, T300 à 366]. Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1976. 394 p.

DELARUE, Paul ; TENÈZE, Marie-Louise. Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice, Réunion. Tome deuxième [Contes merveilleux, deuxième partie, T400 à 736A]. Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1976. 731 p.

TENÈZE, Marie-Louise. Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice, Réunion. Tome troisième [Contes d'animaux, T1 à 299]. Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1976. 731 p.

TENÈZE, Marie-Louise. Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : Canada, Louisiane, îlots français des États-Unis, Antilles françaises, Haïti, Ile Maurice, Réunion. Tome quatrième [Contes religieux, T750 à 849]. Paris : G.P. Maisonneuve et Larose, 1985. 313 p.

Les quatre tomes ont été réédités en 1997 en un seul volume chez Maisonneuve et Larose [ISBN 2-7068-1277-X].

DELARUE, Paul ; TENÈZE, Marie-Louise ; BRU, Josiane (collab.). Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer : contes-nouvelles. Paris : Éditions du CTHS, 2000. 229 p. (Références de l'ethnologie)

Classification de la chanson francophone

COIRAULT, Patrice. *Répertoire des chansons françaises de tradition orale : Tome 1 : La poésie et l'amour*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 1996. 565 p.

COIRAULT, Patrice. *Répertoire des chansons françaises de tradition orale : Tome 2 : La vie sociale et militaire*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2000. 635 p.

GUÉRAUD, Armand ; LE FLOC'H, Joseph (éd. critique). *En Bretagne et Poitou : chants populaires du Comté Nantais et du Bas-Poitou*. Saint-Jouin-de-Milly : FAMDT, 1995. 2 vol. : 623 p.

LAFORTE, Conrad. *Poétiques de la chanson traditionnelle française*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1976. IX + 161 p. (Les archives de folklore, 17).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : Tome 1 Chansons en laisse*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 1977. CXI + 561 p. (Les archives de folklore, 18).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : Tome 2 Chansons strophiques*. Québec: Les Presses de l'Université de Laval, 1981 XIV + 841p. (Les archives de folklore, 20).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : T3 Chansons en forme de dialogue*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 1982. XV + 144 p. (Les archives de folklore, 21).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : T4 Chansons énumératives*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 1979. XIV + 295 p. (Les archives de folklore, 19).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : T5 Chansons brèves (les enfantines)*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 1987. XXX + 1017 p. (Les archives de folklore, 22).

LAFORTE, Conrad. *Le catalogue de la chanson folklorique française : T6 Chansons sur les timbres*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval, 1983. XVII + 649 p. (Les archives de folklore, 23).

Classification de la chanson bretonne

MALRIEU, Patrick. *Catalogue de la chanson populaire de tradition orale en langue bretonne*. Thèse de doctorat d'Études Celtiques, Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 1998. Édition en cours

EXEMPLES

Le guide FAMDT souhaite se positionner comme une liste de concepts de référence. En prenant pour point de départ la structure initiale, le système d'analyse documentaire proposé peut s'adapter aux besoins et aux objectifs de toutes les phonothèques. Quel que soit le logiciel documentaire implanté il doit être possible de gérer des banques de données sonores, pourvu que soient pris en compte au moment du catalogage les critères essentiels décrivant un phono-gramme. Ainsi, les bordereaux vierges présentés dans cette annexe (p. 31 à 35) ne représentent qu'une possibilité parmi d'autres : vous pouvez choisir de n'utiliser que quelques-uns des champs, de rester au niveau général ou au contraire de développer les items, en fonction de vos besoins. L'important est de respecter les informations obligatoires, les règles de graphies ainsi que la description préconisée dans les différents champs. Si pour des raisons de format ou de logiciel, les noms des champs proposés ne peuvent être utilisés, il faudra alors veiller à établir une table de correspondance pour pouvoir échanger des données (Cf. annexe 7).

Une enquête et quelques-uns de ses items (Conservatoire Occitan)	28
La mise en valeur d'une notice (Métive)	31
L'accès à l'Internet (Dastum)	32
L'édition de catalogues (Phonothèque de la MMSH)	33
Une enquête saisie au format UNIMARC (sous le logiciel Loris)	35
Exemple d'édition de bordereaux général / item.....	37

Consultez également en annexe 8 le tableau récapitulatif des différents champs avec exemples de saisie.

**EXEMPLE EXTRAIT DE LA BANQUE DE DONNÉES DU CONSERVATOIRE OCCITAN
CENTRE DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES TOULOUSE MIDI-
PYRÉNÉES**

Une fiche générale et quatre items saisis sur le logiciel Texto sous Windows

Fiche enquête

REF	00000006
NOTICE	Conservatoire Occitan (Toulouse)
INV	6
COTE	C[6]6
CLASSIF	Languedoc-Lauragais
LOCONS	Conservatoire Occitan (Toulouse)
CONS	2
TYPE	son inédit
GENRE	chant/ témoignage thématique/ forme brève/ récit/ récit de vie
NAT	enquête
ENQ	Vidal, Xavier
CONF	0004/ 0005/ 0006
AUTM	Conservatoire Occitan (Toulouse)
UEU1	Villaudric (31)
DAT1	1981-10-29
LA1	français/ languedocien
LA2	L'enquêteur mène l'enquête en français, les informateurs ont plus spontanément recours au languedocien
TI	Répertoire chanté et récits sur les danses, les instruments de musique et quelques pratiques agricoles Musique, danse et littérature orale en Lauragais
TIC	6
NUMC	1 bde
MAT	52min 16s
PAGMIN	9,5cm-S/ stéréo/ 2 pistes
CAR	Fd2[6]/ A[6]6
SUPP	2
QUAL	Les informateurs chantent quelques chansons récentes (1900) en languedocien et en français
RES	rarement complètes et parlent de pratiques musicales et agricoles tout en évoquant des souvenirs personnels. SICRE, Claude ; VIDAL, Xavier. Les instruments de musique dans la tradition populaire du Lauragais
EXPL	1900-1950. Mémoire pour le diplôme de l'EHESS : Anthropol. : Toulouse : 1983. Transcr. partielle
NOT1	1998-06-26 Sahuc, Ph.: analyse / 1999-04-26
ANA	Bonnemason, B. : catalogage
COP	1998-06-11 Delmas.H.

Item 1

REFIT	00000108
REFDOC	00000006
COTIT	C[6]6-faceA-1
GENRIT	chant
EXPIT	1J chanté/ voix de femme
CONFIT	0006
LA1IT T	languedocien
EXIT	Gruvel, Josselin
COMPIT	Darquier, J.
TIIT	Polida
TI2IT	Puolida (ana.)
INCIT	0 diga me polida tu qu'as l'aire tan doç
PAGMINIT	1min 40s
DOMIT	chanson
DESCRIT	fragment/ 1c./ refr.
REFRIT	0 diga me polida tu qu'as l'aire tan doç si l'amor t'a causida per mon cor amorés aimita consciència no me rebutes pas quan me veràs ma constenca pensi que m'aimaràs [COI] Amour
CLASSIT	Titre donné d'après « Poulida » in Vieilles chansons languedociennes (p. 17). / Chanté
NOT1IT	puis commenté en français

Item 2

REFIT	00000114
REFDOC	00000006
COTIT	C[6]6-faceA-7
GENRIT	témoignage thématique
CONFIT	0004 / 0005
LA1IT	français
TIIT	Évocation de la pratique du quadrille et du branle
PAGMINIT	2min21s
DOMIT	danse
DESIT	bal/ pratique de la danse /concours de danse
LIEU2IT	Haute-Garonne
CDIT	violence
DANSIT	quadrille / branle du Lauragais

Item 3

REFIT	00000119
REFDOC	00000006
COTIT	C[6]6-faceA-12
GENRIT	témoignage thématique
CONFIT	0005
LA1IT	français
TiIT	Les instruments de musique de l'enfance
PAGMINIT	2min
DOMIT	musique
DESIT	instrument de musique / musique verte / fabrication d'instruments de musique / instrument de musique de l'enfance / matière de l'instrument
LIEU2IT	Haute-Garonne
INSTRIT	sifflet végétal/ claquettes
NINSTRIT	421.221/ 111.1

Item 4

RERT	00000132
REFDOC	00000006
COTIT	C[6]6-faceB-25
GENRIT	forme brève
CONFIT	0004
LA11T	languedocien
TiIT	Virelangue
PAGMINIT	1min
RESIT	Una soqueta plan insinsensa, quilha ladeta, l'apuèra de cinc sensa,
DOMIT	quilhera soi cinc sensa quilhera saurà langage / littérature orale
CLASSIT	virelangue

EXEMPLE DE MISE EN VALEUR D'UNE NOTICE D'ITEM À LA PHONOTHÈQUE DE MÉTIVE

Notice affichée en mode « formulaire » créé sur Texto sous Windows

**Bouteau, Providence
Maguesite (pseudo)**

DCC00003-018
DCP00070-027
Vendée Ile de Noirmoutier
Noirmoutier-en-l'Île (canton de) Noirmoutier-en-l'Île (L'Épine)
02min 09s

**Ref.original :MCH Sb13-0003
Ref.master num. : DCM00029**

Écot à payer (L') [COI]
Galant sans argent : le manteau (Le) [LAF]
[COI] 02519 (L'écot à payer) [LAF] II, C-035 (Le galant sans argent : le manteau) version
8c. chanson strophique
chanson en forme de dialogue
6v-FMMFMF-888484 [DFL]

Chanson de l'écot à payer et du fils tombé à l'eau

Trois garçons emmènent leurs belles au cabaret. Ils s'en vont en leur laissant l'écot à payer. La plus jeune donne alors son anneau en gage puis va chez le père de son ami et lui affirme que son fils est tombé dans l'eau. Elle obtient le manteau de celui-ci et le laisse en gage à l'aubergiste.

1
Dans leur chemin ont rencontré
Trois jolies brunes. } bis

2
Ils l'ont pris par la main blanche,
Au cabaret les ont emmenées } bis
Ces trois jeunes filles.
Au cabaret les ont emmenées
Boire leur chopine. } bis

3
Mais ils furent point deux heures ensemble
Que les garçons quitta la côte (acquitta
l'écot) à payer
Par leur finesse
Il quitta la côte à payer
A leur maîtresse. } bis

4
Madame l'hôtesse qui monte dans sa
chambre, Qui les voyait bien s'en aller :
- Vous avez les comptes à régler
Mes jeunes filles Compter de l'argent
Soyons tranquilles.} bis

5
La plus jeune et la plus volage Retire un
anneau de son doigt, } bis La donne en gage
} bis

6
Mais de là elle s'en va
Chez le papa de son bien armé :
- Bonjour papa, bonjour maman, Ma bonne
mère.
Votre fils est tombé dans l'eau dans la
rivière. } bis

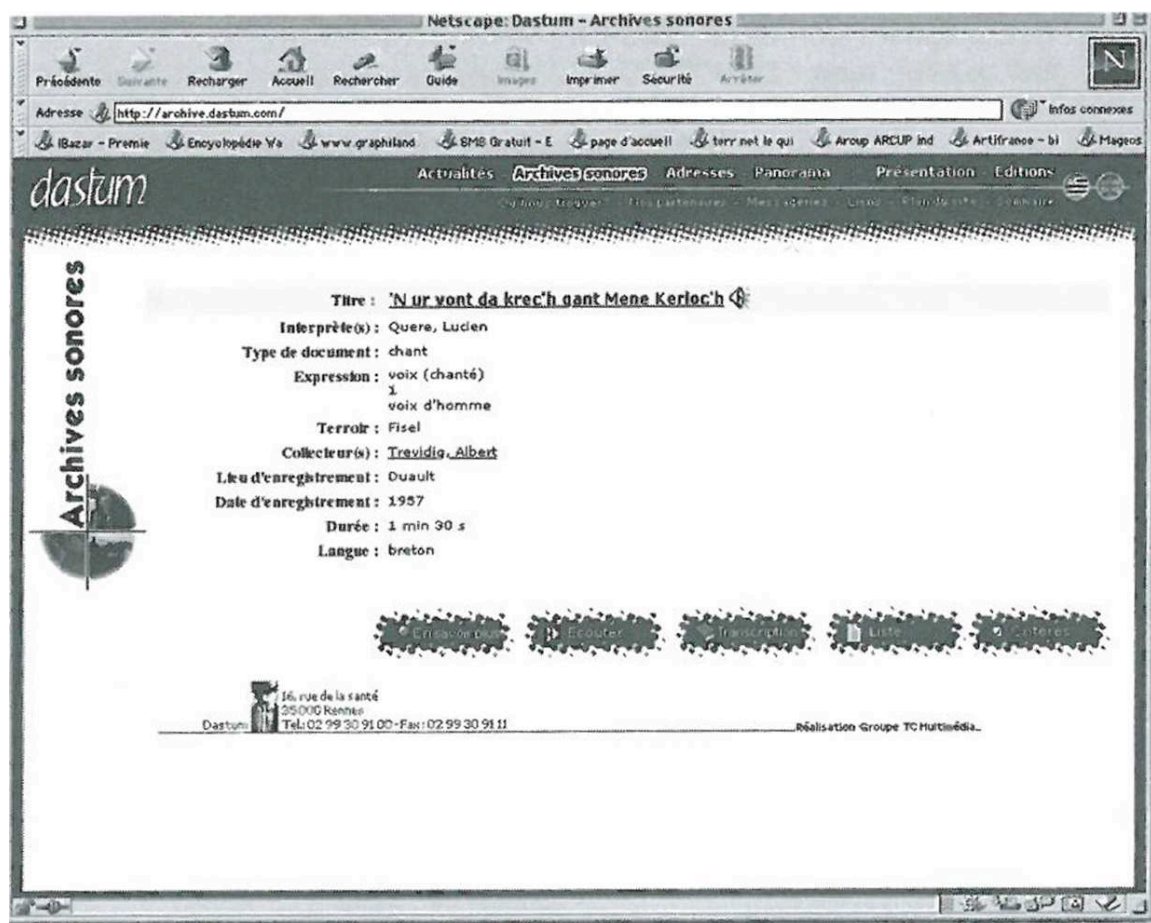
7

Mais il vous prie de bonne grâce
De lui renvoyer son manteau.
Il est là-bas sur l'bord de l'eau, Tremble sans
fièvre.
Nous lui mettrons sur ses épaules
Avec tendresse.} bis

8

De là elle s'en va
Dans son auberge d'accoutumée :
- Buvons un coup, buvons en deux
Mes jeunes filles,
A la santé de nos amants
Qui sont fragiles. } bis

EXEMPLE D'UNE NOTICE EN ACCÈS SUR L'INTERNET À LA PHONOTHÈQUE DE DASTUM



– Si l'on clique sur le haut-parleur « Écouter », on peut entendre la chanson

– En cliquant sur un titre de chanson souligné, on peut visualiser la transcription des paroles et leur traduction le cas échéant.

– En cliquant sur le nom d'un interprète ou d'un collecteur, on obtient sa biographie et sa photo le cas échéant, suivies de la liste des autres items disponibles à la consultation.

Le catalogue est consultable sur Internet sans restriction sur le site

<http://www.dastum.com>. Par contre, les enregistrements sonores et les textes des

chansons ne sont accessibles que dans les centres de consultation agréés.

**EXTRAIT D'UN CATALOGUE DE NOTICES D'ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES
ANALYSÉES AU NIVEAU GÉNÉRAL À LA PHONOTHÈQUE DE LA MMSH**

Le catalogue des émissions radiophoniques « Provence d'aujourd'hui » regroupe plus de 550 émissions en langue provençale enregistrées entre 1968 et 1984. La page de garde du catalogue papier regroupe les informations récurrentes afin de ne pas saturer les notices d'informations.

- *Type de document : son inédit*
- *Nature du document : émission radiophonique*
- *Lieu de consultation : MMSH / Autre lieu de consultation : Musée de Château Gombert (Marseille)*
- *Date du dépôt et nom du déposant : 1992-06-10 (Jullien, André)*
- *Nom de la série radiophonique : Provence d'aujourd'hui*
- *Réalisateur : Galtier, Charles*
- *Producteur : Agnelly, Claude*
- *Production : Radio France Provence*
 - *Lieu d'enregistrement : Marseille*
 - *Lieu de diffusion : Marseille*

Plusieurs index de recherche complètent le catalogue : index des interprètes, des interprètes collectifs, des descripteurs thématiques, des noms propres, des lieux, des périodes historiques cités ou évoqués.

Note : la graphie utilisée pour la langue provençale est celle employée par le réalisateur.

Cote : R012

Un conte du Cascarelet

Interprète(s) : Rossignol. Jean-Baptiste

Date d'enr. : 1972-08-29 - date de diff. : 1972-09-15 (1bde,

19cm/s, durée : 20min 15s, qualité du son : 2) - Langue de l'émission : français ; provençal.

Présentation du personnage « Lou Cascarelet ». Ce pseudonyme fut adopté

à l'origine par Frédéric Mistral, Joseph Roumanille et Anselme Mathieu dans l'Armana provençau. D'autres auteurs ont pris leur suite. Lecture de divers récits du Cascarelet entrecoupée par des morceaux Instrumentaux.

Œuvres citées ou interprétées : La Mazurka soute li pin (instr.) ; Coupo santo (ch.) ; La lesco de pan (t.) ; Em'un pau de paciènci (t.) ; Lou troupique (t.) ; Quau es bèn que noun bouge (t.) ; Patoues e franoés (t.) ; Loumeiour moumen (t.) ; Quand pregue (t.) ; Lou bon rode (t.) ; La caisso (t.) ;

Enco dou perruquié (t.) ; Lou bon marchand (t.) ; Au catechisme (t.)

Cote : R013

Deux auteurs du pays niçart

Interprète(s) : Silvy, Honoré

Date d'enr. : 1972-10-13 - date de diff. : 1972-10-20 (1bde, 19cm/s, durée : 21min 30s, qualité du son : 1) - Langue de l'émission : français ; provençal ; provençal maritime.

Présentation de l'ouvrage « Folklore vivant du Comté de Nice et des Alpes Maritimes » de

Jean Gavot qui retrace l'origine des fêtes, pèlerinages, chansons et danses du pays niçart.

Lecture d'extraits entrecoupée par des chants. Puis, présentation d'un auteur dramatique originaire de Nice : Francis Gag, qui vient de sortir un livre sur « Le théâtre niçois ».

Œuvres citées ou interprétées : Lou mèstre de Maiano (ch.) ; Folklore vivant du Comté de Nice et des Alpes Maritimes (t.) ; Le théâtre niçois (t.) ; O picion cavagnet au bras (ch.) ; Nissa la bella (ch.) ; La Sant-Pèri e (ch.) ; Us ourat6ri (t.) ; Lou roumaniéu flouri (ch.)

Cote : R014

Présentation de François Jouve

Interprète(s) : Silvy, Honoré ; Maby, Gabriel ; Vion, Gustave ; Baculard, François

Interprète(s) collectif(s) : Arc en ciel (ens. voc.)

Date d'enr. : 1972-11-03 - Pas de date de diffusion signalée sur l'emballage (1bde. 19cm/s, durée : 20min 30s, qualité du son : 1) - Langue de l'émission : français ; provençal.

L'association « Les amis de François Jouve » publie en son honneur « Conte e raconte, contes et récits ». Charles Galtier présente en quelques mots cet auteur, et rappelle son pseudonyme « Le Blondin ». Honoré Silvy et Gabriel Maby lisent le texte « Les bœufs de maître Pancrace » entrecoupé par un morceau instrumental au galoubet et tambourin puis par une chanson de Charloun. L'émission se termine sur l'ensemble vocal Arc en ciel.

Œuvres citées ou interprétées : Conte e raconte, contes et récits (t.) ; Li bioù de Mèstre Brancai (t.) ; La charmeuse (instr.) ; Danse de la galino (instr.) ; Lou bouié (ch.) ; Anen, Roubin travaio (ch).

SAISIE D'UNE ENQUÊTE ORALE AU FORMAT UNIMARC SUR LE LOGICIEL LORIS

Phonothèque de la MMSH

LABEL	njm0 22 9 450
001	frMMSH000456719
100	200007261
101	Italien Français Provençal après 1500
102	France
105	y
106	impression normale
125	\$bentretiens
126	dnaabaak au
128	chansons, mélodies
200	1 répertoire chanté du Val Germanasca \$b enregistrement sonore \$e (15 chansons) \$f Enquête orale réalisée par Christian Bromberger et Fresta Mariano \$gauprès de Aldo Richard
215	1 bde \$c 9,5 cm/s \$e Tableau typologique des chansons interprétées réalisé par Christian Bromberger
219	Italie \$bPiémont \$cPrali \$d19870314
300	Les titres des chansons sont donnés par Christian Bromberger
300	Chansons interrompues : « Complainte du Col de Tende », « La complainte des empoisonneuses de Marseille... »
310	Copie sur autorisation
3211#	Référence à l'enquête dans la publication : Bromberger, Christian. Littérature orale en Val Germanasca in Gens du Val Germanasca : contribution à l'ethnologie d'une Vallée Vaudoise. Aix-en-Provence ; Grenoble ; Université de Provence : Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, 1994. (Document d'ethnologie régionale ; 13).
327 0	Contient : La pastorella che respinge l'amore (chanson) ; La jeune fille qui repousse le vieillard (chanson) ; Le soldat qui se fait remarquer par son chant (récit) ; Adieu mes tambours enfin pour toujours (chanson) ; Complainte du col du Ture (chanson) ; Consoulez paure Giuglia (chanson) ; Teresina et Paolinetto (chanson) ; Il cucù (chanson) ; Le rondini d'Africa (chanson) ; La complainte des empoisonneuses de Marseille jugées par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône le 8 décembre 1868 (chanson) ; Viva viva la polenta (chanson) ; Complainte du juif errant (chanson) ; La douleur d'une bergère (chanson) ; Chanson praline (chanson) ; J'avais juré dans mon jeune âge de ne jamais me marier (chanson).

330	L'enquête commence par la lecture d'un article de journal de 1929 sur « La pastorella che respinge l'offerta di amore del ricco estraneo », suivie de l'interprétation de la chanson en français. L'informateur évoque ensuite les circonstances dans lesquelles se pratiquait le chant et comment se transmettaient les chansons dans sa famille ainsi que l'origine de son cahier de chanson. Il raconte deux anecdotes sur la guerre. La première est celle de son grand-père remarqué par son capitaine grâce à son chant. La seconde celle d'un soldat citant à sa mère les paroles d'une chanson « Combattre n'est rien quand on en revient »** qu'il interprète ensuite (« Adieu mes tambours»). À propos des chansons grivoises, il signale celle de « Noé » qu'il ne chante pas toutefois. Tout au long de l'enquête, il feuillette le cahier de chansons (380 y sont transcrites) et en interprète certaines. Sa femme l'accompagne parfois au chant.
606 0	Chansons traditionnelles \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
606 0	Chansonniers (recueils) \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
606 0	Chansons a cappella \$2Rameau
606 0	Chansons de guerre \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
606 0	Chansons humoristiques \$2Rameau
606 0	Chansons d'amour \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
606 0	Chansons à boire \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
606 0	Pastourelles \$2Rameau
606 0	Complaintes \$2Rameau
606 0	Chansons enfantines \$y Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
607	Germanasca, Val (Italie) \$2Rameau
610 1	transmission d'un savoir ** cahier de chanson
700 1	Bromberger, Christian
701 1	Fresta, Mariano
701 1	Richard, Aldo
801 0	France \$c 26/07/2000 \$b 130012305

Note : la notice d'exemplaire (qui ne figure pas ici) permet d'indiquer la cote, le numéro d'inventaire, le support de copie et le lieu de consultation de l'enregistrement.

EXEMPLE D'UN BORDEREAU GÉNÉRAL POUR UN TRAITEMENT EN ITEM

1. Identification					
REF n° de référence donné par la machine	NOTICE Signature de la notice				
FONDS nom du fonds					
INV numéro d'inventaire	COTE Cote du document				
LOC Localisation de l'original	LOCONS lieu de consultation				
2. Consultation					
DEP Date du dépôt et nom du dépositaire	DROITS Propriétaire(s) des droits				
CONS <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center; width: 150px;"> <tr> <td style="width: 25px;">1</td> <td style="width: 25px;">2</td> <td style="width: 25px;">3</td> <td style="width: 25px;">4</td> </tr> </table> cochez la case correspondante		1	2	3	4
1	2	3	4		
3. Désignation					
<ul style="list-style-type: none"> - TYPE son médit - GENRE <i>Cocher la(les) mention(s) nécessaire(s)</i> chanson - musique morceau instrumental chant conte - légende - récit expression vocale <i>forme</i> brève parole témoignage thématique parole publique récit de vie paysage sonore poésie théâtre - NAT <i>Cocher la(les) mention(s) nécessaire(s)</i> bal enquête concours rassemblement congrès spectacle didactique studio émission de radio 					

4. Auteurs – Enquêteurs - Réalisateurs Nom, Prénom (fonction)

ENQ enquêteur(s) ou collecteur(s)
CONF code confidentiel de l'informateur
LIEU1 - DAT1 19 Lieu de collecte ou d'enregistrement date d'enregistrement
LA1 langue du document
LA2 commentaires sur l'utilisation de la langue dans le document

5. Titres

-TI titre propre

6. Description technique

MAT description matérielle	CAR	CAR caractéristiques techniques caractéristiques techniques	PAGMIN durée du document		
MATAC matériel d'accompagnement	SUPP Reprographie				
QUAL	1	2	3	4	5
cochez le chiffre correspondant à la qualité du son, du meilleur au pire					

7. Analyse

RES résumé ou analyse
EXPL exploitation du document

8. Notes

NOT1 notes éditables		
NOT2 notes confidentielles		
ANA	nom du catalogueur nom du correcteur	date de saisie : 200 - date de mise à jour : 200 -
COP	nom de la personne qui a fait la copie du phonogramme	

EXEMPLE DE BORDEREAU ITEM

1. Identification

REFDOC <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> N° de référence d'où est issu l'item									COTIT cote de l'item	NUMIT n° du fichier numérisé sur le CD

2. Désignation

-GENRIT *Cocher la(les) mention(s) nécessaire(s)*

- chanson-musique
 - morceau instrumental
 - chant
- conte-légende-récit
- expression vocale
- forme brève
- parole
 - témoignage thématique
 - parole publique
 - récit de vie
- paysage sonore
- poésie
- théâtre

EXPIT Forme et expression musicales

1. Effectif

en chiffres arabes

2. Type de formation

3. Production du son : type de voix

Cocher la(les) mention(s) nécessaire(s)

- | | | |
|----------------|---------|----------------|
| -chanté | -parlé | -voix d'enfant |
| -crié | -récité | -voix de femme |
| -effet de voix | -sifflé | -voix d'homme |
| -fredonné | -lu | -voix mixtes |

4. Technique de chant Nombre de voix
5. Ambiance sonore

4. Auteurs - Enquêteurs - Réalisateurs Nom, Prénom (fonction)	
ENQIT enquêteur(s) ou collecteur(s)	
CONFIT code confidentiel de l'informateur	
LIEU1IT lieu de collecte ou d'enregistrement	- DAT1IT 19 date d'enregistrement
LA1IT langue du document	
LA2IT commentaires sur la langue	
TEXT auteur(s) du texte, de la chanson ou du conte	
COMPIT compositeur(s) de la musique	
LOCINTIT localisation de l'interprète	
SOIT Lieu d'apprentissage de l'interprète	
ORIT origine de la création	
DATORIT date de composition	

4. Titres de l'item	
-TIIT titre donné à l'item	
TI2IT autre titre (indiquer la source de l'information inf.. enq.. ana.)	
INCIT Incipit littéraire	

6. Description technique

PAGMINIT

SUPPIT

Minutage

Reprographie

QUALIT

1

2

3

4

5

cochez le chiffre correspondant à la qualité du son, du meilleur au pire

7. Analyse

RESIT

résumé ou analyse

DOMIT

domaine(s) du document

DESIT

descripteurs thématiques

DES2IT

descripteurs secondaires

NOMIT

Nom(s) cité(s) ou mentionné(s)

LIEU2IT

Lieu(x) cité(s) ou mentionné(s)

DAT2IT

Période relatée : siècle / année ou tranche d'année : mot clé historique

EXPLIT

Exploitation de l'item

TICATIT

Titre uniforme dans le catalogue

NUCATIT

Numéro de titre uniforme

DESCRIT

Description de l'item

FORMIT Analyse formelle du texte		
TIMBRIT Timbre de l'air		
CONTEXTIT Contextualisation de l'item		
CLASSIT Classification de l'item		
INSTRIT	NINSTRIT	indice classificatoire organologique
DANSIT Nom des danses jouées, citées ou évoquées		
OBSTIT Observations sur le texte de l'item		
OBSMIT Observations sur les caractéristiques musicales de l'item		

8. Notes

NOT1IT Notes éditables		
NOT2IT notes confidentielles		
ANAIT	nom du catalogueur	date de saisie : 200 -
	nom du correcteur	date de mise à jour : 200 -

SON INÉDIT

GUIDE POUR LA SAISIE DES BORDEREAUX

Le guide FAMDT souhaite se positionner comme une liste de concepts de référence. En prenant pour point de départ la structure initiale, le système d'analyse documentaire proposé peut s'adapter aux besoins et aux objectifs de toutes les phonothèques. Quel que soit le logiciel documentaire implanté il doit être possible de gérer des banques de données sonores, pourvu que soient pris en compte au moment du catalogage les critères essentiels décrivant un phonogramme. Dans les champs qui sont proposés, vous pouvez choisir de n'en utiliser que quelques-uns, en fonction de vos besoins. L'important est de respecter les informations obligatoires, les règles de graphie ainsi que la description préconisée dans les différents champs. Si pour des raisons de format ou de logiciel, les noms des champs proposés ne peuvent être utilisés, il faudra alors veiller à établir une table de correspondance pour pouvoir échanger des données (Cf. annexe 7).

Pour vous aider à remplir les bordereaux de nombreux outils sont à votre disposition : consultez les règles de graphie et les différentes annexes

Champs obligatoires :

- Indication de niveau de dépouillement ;
- Pour le niveau général : NOTICE, LOCONS, CONS, TYPE, GENRE, NAT, DAT1, TI ;
- Pour le niveau item : GENRIT, NATIT, TIIT ;

Les champs obligatoires sont indiqués en gras et précédés d'une flèche.

Les noms de champs terminés par IT concernent le traitement des items.

Remplissez les champs qui vous sont nécessaires, en fonction du niveau d'analyse que vous avez choisi : pour de plus amples informations, référez-vous à la note introductive. Les termes en tramé sont définis en annexe

1. IDENTIFICATION

La notion de document original est parfois confuse lors du traitement de l'archive sonore inédite. Le document source correspond à l'enregistrement premier. De ce dernier découlent différentes copies qui vont avoir diverses fonctions : master (document mère dans l'institution), conservation, consultation, prêt. Pour le catalogage, il convient d'être clair sur le document que l'on est en train d'analyser.

REF	Référence du	Numéro de référence (ou « clé ») donné automatiquement par la machine. Il est conseillé de ne pas utiliser ce numéro comme <i>numéro</i> d'inventaire.
REFIT	document	
- NOTICE	Signature de la notice	Nom de l'institution qui a rédigé et saisi la notice.
INV	Inventaire	Numéro d'inventaire attribué par le centre.
COTE	Cote du	Cote(s) du support de consultation : emplacement physique du document de consultation. Ex. : C917 TRE. Pour l'item : cote de l'item ou plage sur la cassette ou sur le d1sque. Ex. : Face A - 5
COTIT	document	
NUM	N° d' index	Repère du fichier numérisé : numéro d'index DAT ou CD.
NUMIT		
FONDS	Fonds	Nom du fonds. Indiquer le nom usuel sans la mention « fonds » Ne pas confondre avec le titre du programme ou de la mission qui est indiqué en TIC.
LOC	Localisation de l'original	Localisation du document source. Quand le document source ne peut être localisé, ce champ n'est pas rempli. La localisation pourra être éventuellement suivie de la cote du document source au sein de l'établissement ou chez le propriétaire. Ex. : Musée ATP (Paris) F63-23-41. Réserve 1
LOCONS	Lieu de consultation	Lieu(x) de consultation. Lorsqu'il y a plusieurs localisations possibles, on peut éventuellement les faire suivre de la cote du document de consultation au sein de l'établissement ou chez le propriétaire (si elle est différente de celle fournie dans le champ COTE). Ex. : Dastum/Musée ATP (Paris) C63-23-41

Indication du niveau de dépouillement

Nous n'indiquons pas ici de nom de champ spécifique. En effet, selon le type de logiciel documentaire utilisé, la gestion des liens s'effectue de façon différente. Certains systèmes créent des notices séparées dans le même fichier en intégrant la notion de hiérarchie (on parle de notice mère et de notices filles), d'autres impliquent la création de fichiers indépendants, constitués uniquement d'items (avec un champ indiquant le numéro de référence du document d'où est issu l'item). Quel que soit le système utilisé il est essentiel de prévoir et de rendre obligatoire le champ qui contiendra l'information permettant de relier la notice mère (dans notre cas l'enregistrement sonore dans son entier) et les notices filles (ou les items). Des exemples à partir de logiciels documentaires différents sont fournis en annexe 8.

3. CONSULTATION

DEP	Dépositaire	Date de dépôt du document suivi du nom du dépositaire entre parenthèses. L'information est facultative si elle est redondante avec le champ DROITS. Ex. : 1992-10-25 (Association Mont-Joia)
DROITS	Droits	Propriétaires des droits. Personne(s) ou organisme(s) auxquels on doit s'adresser pour les droits ou les autorisations.
- CONS	Consultation	Mention de consultation. 0 : non consultable Ce code sera suivi de la date d'autorisation de la consultation entre parenthèses. Éventuellement, on pourra indiquer la date d'un courrier de relance auprès du propriétaire des droits pour une réactualisation des droits de copie et de consultation. Ex. : 0 (2025)/96-02-29 relance : réponse négative, prochaine relance : 2001-02-28 1 : consultable sur autorisation (Code éventuellement suivi du contact de la personne propriétaire des droits.) 2 : consultation libre et copie sur autorisation (Code éventuellement suivi du contact de la personne propriétaire des droits.) 3 : libre à la consultation et à la copie

On peut éventuellement prévoir un champ CONSIT au niveau item pour les cas où seuls certains items ne sont pas consultables.

À propos des droits d'accès de l'archive sonore :

Pour le son inédit en particulier, les problèmes de droits liés aux enregistrements sonores sont complexes et les personnes physiques ou morales susceptibles d'intervenir dans ce domaine peuvent être nombreuses : l'enquêteur et éventuellement son institution d'appartenance, l'informateur ou l'interprète et leurs ayants droit, la structure dépositaire des fonds, le commanditaire. Le guide d'analyse n'a pas pour objectif de répondre à ces questions. En aucune manière une banque de données documentaire ne supplée à la gestion des droits d'accès aux documents. Il est essentiel d'informer ces champs pour que puissent être contactés les différents propriétaires. Au-delà de la gestion des droits d'accès, chaque phonothèque développe ses propres modalités de consultation.

3. DÉSIGNATION

Ces informations s'intègrent dans l'exploitation d'un fonds multimédia : on pourra rechercher ainsi des images fixes ou animées, des objets, du texte ou du son. Suivant l'organisation de la banque de données, ces champs pourront se retrouver au niveau général et/ou au niveau item.

-TYPE	Type de document	Son inédit
-GENRE GENRIT	Genre	Choisir un terme dans cette liste : chanson - musique <ul style="list-style-type: none">• morceau instrumental• chant conte - légende - récit expression vocale forme brève parole <ul style="list-style-type: none">• témoignage thématique• parole publique• récit de vie paysage sonore poésie théâtre L'analyse des items se fait au chapitre 7. Note : le terme "danse" ne figure pas ici : la danse peut être évoquée dans un entretien (témoignage thématique), jouée (morceau instrumental) ou chantée (chant). Par contre, le nom de la danse apparaît dans le champ DANSIT et son analyse peut être développée en CONTEXIT et en CLASSIT (voir chapitre 7 [Analyse]).

-NAT NATIT	Nature du document	Contexte de l'enregistrement. Choisir un terme dans cette liste : Bal concours congrès didactique émission de radio enquête rassemblement spectacle studio
EXP EXPIT	Forme et expression musicales	<p><i>Note : pour des raisons d'index et de recherche ce champ peut être éclaté (Cf. Annexe 4 - Champs facultatifs)</i></p> <p>1. Effectif L'effectif sera indiqué en chiffres arabes s'il peut être déterminé de façon précise et si cela est pertinent. Dans le cas d'un interprète (musicien ou chanteur) auquel répond l'ensemble d'un public, on pourra indiquer : 1+ assemblée</p> <p>2. Type de formation instrumentale ou vocale On utilise les abréviations et mots suivants : ens. voc. (ensemble vocal) ens. instr. (ensemble instrumental) ens. voc. et instr. (ensemble vocal et instrumental) duo trio</p> <p>Le type de formation instrumentale peut être caractérisé de façon plus précise, reprenant éventuellement un terme vernaculaire. La liste proposée ici n'est pas close : Bagad cobla couple de sonneurs¹ estudiantina fanfare (EP <i>banda</i>) harmonie (EP <i>lyre</i>) ripataoulère Ex. : EXPIT 2/duo/couple de sonneurs INSTRIT biniou/bombarde</p> <p>Les instruments de musique joués, cités ou décrits sont indiqués au chapitre 7 [Analyse] dans les champs INSTR ou INSTRIT.</p>

1. Ce terme, qui est différent du terme "duo", sera préféré aux dénominations habituelles biniou-bombarde, bodega-graïle, fifre-tambour : les Instruments sont décrits en INSTR-INSTRIT

		<p>3. Production du son : type de voix</p> <p>chanté voix d'enfant</p> <p>crié voix d'homme</p> <p>effet de voix voix de femme</p> <p>fredonné voix mixtes</p> <p>parlé</p> <p>récité</p> <p>sifflé</p> <p>lu</p> <p>4. Technique de chant suivi du nombre de voix</p> <p>(liste non close) chant accompagné chant à répondre joute</p> <p>kan ha diskan monodie polyphonie unisson</p> <p>Le nombre de voix est indiqué en chiffre arabe suivi du terme « voix ».</p> <p><i>On pourra indiquer également la hauteur de la voix mais elle est rarement nécessaire.</i></p> <p>Ex. : 3/chanté/polyphonie/Voix de femme/2 voix</p> <p>5. Éventuellement : ambiance sonore en fond</p> <p>Ex. : 1/sifflé/ambiance sonore (bruit des sonnailles)</p>
--	--	--

4. AUTEURS – ENQUÊTEURS – RÉALISATEURS

Structuration du champ (Cf. p.67) : Nom, Prénom (fonction) /

Nom, Prénom (fonction, autre fonction) /...

Les abréviations autorisées des fonctions sont signalées à l'annexe 6, les noms des instruments en annexe 1.

L'acception du terme « auteur » dans ce chapitre correspond aux mentions de responsabilité nécessaires à l'analyse signalétique (le catalogage), en aucun cas le terme n'est pris dans son sens juridique. Dans le domaine de l'oralité les intervenants sont nombreux :

- le collecteur ou l'enquêteur est indiqué en ENQ (ou en ENQIT)
- les informateurs ou interprètes requérant la confidentialité sont en CONF (ou CONFIT)
- les interprètes ou les informateurs ne requérant pas la confidentialité sont en INFINT (ou INFINTIT)
- l'auteur du texte de la chanson ou du conte est en TEXTIT, le compositeur de la musique en COMPIT
- les autres auteurs (adaptateur, réalisateur, orchestrateur...) sont en AUT1 (ou AUT1IT)

- les responsables de l'exécution technique et artistique figurent en AUT2
- les personnes morales, auteurs ou commanditaires, figurent en AUTM ou CDT.

Dans l'annexe 4 (champs facultatifs) nous vous proposons de créer des champs permettant de saisir de façon normalisée les interprètes et les interprètes collectifs. Ces champs s'avèrent extrêmement utiles pour la recherche documentaire informatisée. Ils sont inutiles lorsque le logiciel documentaire gère des fichiers d'autorité.

On utilise le niveau général lorsque le(s) même(s) enquêteur(s), informateur(s) ou interprète(s) intervienne(nt) tout au long du document. Si plusieurs auteurs ou réalisateurs interviennent à des moments différents, on les indiquera en item. Il n'y a pas de limite en nombre.

ENQ ENQIT	Enquêteur	Personne ayant réalisé l'enquête ou le collectage.
CONF CONFIT	Code confidentiel de l'informateur	Numéro de code des Informateurs ou des Informateurs ou interprètes dont le nom doit rester confidentiel. Si les personnes ont donné leur accord, leurs noms peuvent être indiqués dans le champ INFINT.
INFINT INFINTIT	Informateur ou interprète	Informateur ou interprète. On transcrit le nom en tenant compte des règles de graphie (p. 67). Le nom peut être suivi de la fonction entre parenthèses. La fonction par défaut est la voix parlée. Dans le cas des œuvres dramatiques (récit, théâtre, opéra...), on indiquera entre parenthèses le rôle tenu par chaque interprète principal.
INTCOL INTCOLIT	Interprète collectif	Les membres du groupe pourront être identifiés si nécessaire en INFINT. Ex. : Nuova compagnia dicanto popolare
AUT1	Auteur du document	On peut faire suivre le nom de la fonction en abrégé. Ex. : Galtier, Charles (réal.)
AUT2	Responsabilité secondaire	Mentionner ici les personnes ayant des responsabilités secondaires sur le document. Le nom peut être suivi de l'abréviation des fonctions.
AUTM	Auteur personne morale	À ne pas confondre avec le commanditaire.
CDT	Commanditaire	Commanditaire de l'enregistrement.

Informations complémentaires sur la réalisation de l'enregistrement

LIEU1 LIEU1IT	Lieu de collecte	<p>Lieu(x) de collecte, d'enregistrement du document sonore ou de l'item.</p> <p>Dans le cas d'une émission radiophonique, ne pas confondre avec le lieu de production.</p> <p>Ex. : une enquête réalisée à Pont l'Abbé et diffusée sur France-culture sera analysée ainsi : LIEU1 : Pont l'Abbé - UEUED : Paris</p> <p>La structure de ce champ est libre (on peut ajouter le département, le lieu-dit...) mais il est conseillé de créer, en parallèle, un champ contenant le code INSEE de la commune (Cf. Champs facultatifs - Annexe 4).</p>
LIEUED	Lieu de production	<p>Lieu de production radiophonique.</p> <p>Ville ou localité du siège social du producteur.</p> <p>Il est transcrit dans la forme de la source d'information.</p> <p>Ex. : Saint-Paul-de-Vence</p> <p>S'il n'y a pas de lieu précisé, noter : [s.l.]</p>
- DAT1 DAT1IT	Date D'enregistrement	<p>Date de collecte, d'enregistrement du document (Cf. p. 73).</p> <p>Il faut dater le document même de façon très imprécise.</p>
DATED	Date de la radio diffusion	<p>Pour les émissions de radio on indique ici la société de production.</p> <p>Ex. : Radio France Provence</p>
PROD	Producteur	<p>Si l'émission radiophonique a été diffusée plus d'une fois, il peut y en avoir plusieurs.</p>
LA1 LA1IT	Langue	<p>Langue du document.</p> <p>Consultez la liste des langues en annexe 2.</p>
LA2 LA2IT	Commentaires sur la langue	<p>Zone de texte libre, dans laquelle on peut indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la langue originelle (dans le cas de textes donnés en traduction) ; - la langue de l'enquêteur quand elle est différente de celle de l'informateur ; - la prédominance d'une langue dans l'enquête ; - la présence d'un dialecte marginal (pour une zone où deux dialectes interfèrent) ; - des termes très localisés - etc. <p>Ex. : Questions en français, l'informateur répond en provençal.</p> <p>Ex. : Entretien en français mais emploi des dénominations des olives en provençal (mistralien) : selounenco, grossano, verdalo, Berruguet, pichouline, negroun, blanqueto.</p>

Notes spécifiques à l'item

TEXT	Auteur	Auteur du texte (poésie, chanson, conte...)
COMPIT	Compositeur	Compositeur de la musique.
LOCINTTT	Localisation de l'interprète	Indiquer le lieu de naissance ou de résidence de l'interprète en rapport avec le répertoire ou le récit. L'information a son importance pour une recherche sur la localisation lorsque l'interprétation est faite au cours d'un événement ou d'une émission de radio.
SOIT	Lieu d'apprentissage	Lieu d'apprentissage de l'interprète. Le lieu pourra être suivi du nom de la personne auprès de qui la chanson, le morceau Instrumental ou le conte aura été appris.
ORIT	Origines de la création	Circonstances qui ont été à l'origine de la création de la musique, de la chanson, du récit. Ex. : composition à l'occasion de la naissance de Solen Malrieu.
DATORIT	Date de composition	Date de composition de la musique, de la chanson, du récit. Il convient de préciser l'information. Ex. : 1840 (ca) Cf. emploi de la rouppo, huppelande portée sous le Directoire et le Consulat, remplacée sous l'Empire.

5. TITRES

Le titre du document sonore sera un des principaux éléments d'identification. Il en va de même des titres des items qui seront décrits de façon spécifique (TIIT, INCIT, etc.).

5.1. Titres du document sonore (niveau général)

- Le document sonore inédit ne possède aucune indication particulière : il appartient alors au collecteur de définir son enquête, ou le cas échéant à l'analyste de forger un titre. Ce titre forgé devient ainsi le « titre propre » du document.
- Le document sonore inédit a été diffusé dans les circuits de l'information (affiche, radio, télévision...) : il faut alors repérer les différents titres. Utilisez les champs facultatifs (Cf. Annexe 4) pour chacun d'entre eux : titre alternatif, complément de titre, titre parallèle.

– Les enregistrements peuvent être regroupés sous un titre global appelé aussi « titre collectif », on remplit alors le champ TIC.

– Le champ TINO/TINOIT (titre normalisé) permet éventuellement de transcrire le titre propre dans la graphie adoptée par le centre qui analyse le document.

-TI	Titre propre	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un document inédit : Le titre doit caractériser le plus précisément possible le document. <ul style="list-style-type: none"> – Ce titre doit être bref et précis. – Autant que possible, uniformiser le vocabulaire et créer des titres de regroupement. – Ne pas donner de titre entre guillemets. - Essayer de rendre compte de notions difficiles à traduire par les descripteurs. - Préférer les titres commençant par un terme qui renvoie au type de discours : Mémoire de la vie quotidienne..., Veillée..., Évocation de la vie d'autrefois..., Répertoire chanté..., Récit autobiographique..., etc. Ex.: Évolution des traditions dans un village des Alpilles Répertoire chanté dans les casseries d'amandes vers 1930 • Il s'agit d'un document diffusé par un média : on respecte la langue et l'écriture adoptée au moment de la diffusion. Si nécessaire, on indiquera une autre graphie en TINO. Ex. : TI Musiques ousitânes - TINO Musicas occitanas
-----	--------------	--

La transcription d'un titre propre fait l'objet de règles de graphie très précises (Cf. p. 72).

TIC	Titre collectif	<p>L'enregistrement est scindé en unités intellectuelles avec un titre collectif pour tous les phonogrammes, c'est celui qui est noté ici, et un titre particulier à chacun des phonogrammes, noté en TI. Il peut s'agir de séries d'émissions radiophoniques, de programmes de collectages, de recherches ou de missions, de festivals ou de rencontres annuelles.</p> <p>Ex. : TIC Le Pays d'Arles par ses gens</p> <p>Au cours de ce programme de recherche, plusieurs enquêtes ont été enregistrées qui ont toutes des TI différents.</p> <p>Ex. : TIC Lou relarg prouvençau</p> <p>Pour chaque émission de radio enregistrée sous ce titre collectif on devra forger un titre (TI).</p> <p>Ex. : TIC Festival des tombées de la nuit</p> <p>Le titre des spectacles de ce festival est indiqué en TI. Les titres des morceaux en TIIF.</p> <p>Ex. : TIC Concours de la truite du Rider</p> <p><i>Attention à ne pas confondre ce champ avec le nom du fonds (FONDS).</i></p>
-----	-----------------	---

NUMC	Numéro de série	Numéro de l'a série ou du festival ou du congrès (en chiffres arabes).
TITRAD	Titre traduit	Il s'agit, en général, du titre traduit par l'analyste. La traduction du titre est facultative.
TINO	Titre normalisé	Pour les langues où plusieurs graphies existent, le titre dans la graphie d'origine est indiqué en TI, la graphie de référence en TINO. Par exemple en Provence on peut avoir à traiter des enquêtes ou des émissions radiophoniques réalisées en provençal mistralien, la graphie occitane peut être donnée en TINO TI Trufarié e festa de Prouvènço TINO Trufarias e fèstas de Provença

5.2. Titres de l'item

Un conte ou une chanson peuvent être connus sous plusieurs titres : chez l'interprète ou le spécialiste, en français ou dans sa langue d'origine ou encore dans les catalogues, dans la mémoire populaire ou la littérature savante. En plus de toutes ces désignations, la graphie indiquée peut ne pas être normalisée, l'incipit de la chanson ne pas correspondre au titre donné... Cela pose des problèmes à la recherche et lors de l'édition de catalogues. Or, le titre demeure un des éléments d'identification principal, soyez donc rigoureux pour l'adoption d'un titre d'item (TIIT) en indiquant la source de l'information.

Pour les morceaux instrumentaux on pourra, le cas échéant, se contenter de titres répétitifs du type « Répertoire de ... » ou pour une danse, du nom de la danse.

Pour la constitution d'un titre se reportant à un extrait de conversation, on se reportera aux directions indiquées au niveau général, pour les documents inédits.

Le titre uniforme (pris dans un catalogue de conte ou de chanson) est donné au chapitre 7 (Analyse).

-TIIT	Titre de l'item	<p>Titre donné à l'item.</p> <p>On indique ici le titre jugé prioritaire par le centre, pour l'édition en particulier. Il peut s'agir du titre uniforme, de l'incipit ou du titre forgé.</p> <p>Indiquer entre parenthèses la source de l'information : (inf.), (enq.), (ana.).</p> <p>Ex. : TIIT Bèla Sant-Joan s'aprocha (enq.)</p> <p>Si la source de l'information est toujours la même, elle peut être indiquée en note.</p> <p>Pour les morceaux instrumentaux : indiquer soit le nom de la danse, soit le genre (mélodie, marche, air de conscrit...), suivi éventuellement de l'instrument, en essayant toujours d'uniformiser les titres :</p> <p>Ex. : TIIT Mélodie à l'harmonica (ana.)</p>
--------------	------------------------	---

TI2IT	Autres titres	Indiquer entre parenthèse la source de l'information : (inf.), (enq.), (ana.). Ex. : Bello Saint-Jean s'approche (inf.)
INCIT	Incipit littéraire	On prend les premières paroles, qu'il s'agisse d'un air ou d'un récitatif dans la langue et dans la graphie du document. Ex. : Bèla Sant-Joan s'aprocha
TINOIT	Titre	La graphie en TIIT peut respecter des formes dialectales. Il sera alors nécessaire de réécrire le titre dans une orthographe normalisée pour permettre les recherches informatisées. Ex. : En Bretagne, on trouve des graphies « unifiées », « interdialectales » ou « universitaires ». TIIT Guers Zantes Barba TINOIT Gwerz Santez Barba

Récapitulatif des champs à renseigner pour le titre :

Niveau	Nom du champ	Type de champ	Désignation
Général	TI	Champ obligatoire	Titre propre de l'enquête
	TIC NUMC TINO	Champs facultatifs	Titre de la série Numéro de la série Titre normalisé
Item	TIIT	Champ obligatoire	Titre propre de l'item + source de l'information
	TI2IT TINOIT TITRADIT	Champs facultatifs	Titre complémentaire Titre normalisé Titre traduit
	INCIT	Champs facultatifs	Incipit littéraire
	TICATIT NUCATIT	Champs facultatifs décrits au chapitre 7 (Analyse)	Titre uniforme dans le catalogage de chansons ou de contes Numéro de titre uniforme

6. DESCRIPTION TECHNIQUE DU DOCUMENT ORIGINAL

La séparation en deux champs MAT et CAR pourra sembler contraignante au catalogueur mais elle est nécessaire pour la compatibilité avec /es autres supports comme avec le format UNIMARC.

MAT	Description technique	<p>Description technique du document original possédé par le centre, ou le cas échéant du support qui servira à la reprographie.</p> <p>Nombre de composants et type de document :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bande cassette analogique et audionumérique - cartouche - cylindre - disque compact - fil magnétique en bobine - rouleau <p>Abréviations autorisées : bande bde cartouchecart. cassette analogique.....cass. cassette audionumérique .cass. audionum. cylindrecyl. disqued. disque compactd.c. numérique..... num.</p> <p>On donne le nombre d'unités matérielles composant le document (même s'il n'y en a qu'une) avant d'indiquer le type de document.</p> <p>Ex. : 1bde</p> <p>Pour les supports non standardisés, on pourra ajouter la marque commerciale.</p> <p>Ex. : 1 rouleau Pleyela</p>
PAGMIN PAGMINIT	Durée du document	<p>Durée globale du document ou de l'item analysé en heure (h), en minutes (min) et en secondes (s). Elle peut être donnée de façon approximative à partir des données induites par le format, la vitesse ou le type de bande.</p> <p>Ex. : 2h 05min</p> <p>Lorsque le document est constitué de plusieurs unités matérielles, on peut indiquer soit la durée globale, soit la durée de chaque unité.</p> <p>Ex. : une enquête enregistrée sur 3 bandes : MAT 3 bdes PAGMIN 1h/35min/1h 10min ou PAGMIN 2h 45min</p> <p>Pour un item, on indique la durée de l'item :</p> <p>Ex. : 1er item : PAGMINIT 8min 2e item: PAGMINIT 25min 20s 3e item : PAGMINIT 15min</p> <p>Il est possible de choisir d'indiquer le début et la fin de l'item mais il convient de toujours noter l'information de la même façon :</p> <p>Ex. : PAGMINIT 1 h 25min - 2h 10min</p>

CAR	Autres caractéristiques techniques	<p>Mentionner uniquement les caractéristiques qui diffèrent du standard (des indications complémentaires sont données dans les règles de graphie). Si une information reste en suspens le signaler par l'adjectif « inconnu » en caractérisant l'information manquante. Ex. : largeur du sillon inconnue</p> <p>Vitesse de rotation ou de défilement - Pour les cassettes et les disques compacts, la vitesse fait partie des caractéristiques brevetées, l'information est inutile. - Pour les bandes magnétiques on l'indique systématiquement : 2,4cm-s, 4,75cm-s, 9,5cm-s, 19cm-s, 38cm-s</p> <p>Le diamètre On signale le diamètre de la bobine ou du disque si l'information est pertinente. Ex. : MAT 1d.c. - CAR 7,62 cm</p> <p>Type de son Indiquer si le document est monophonique (mono), stéréophonique (stéréo) ou quadriphonique (quadri).</p> <p>Support (informations facultatives) Indiquer le support s'il exige un type particulier de lecture.</p> <p>Caractéristiques des supports magnétiques Pour les cassettes, le standard est l'oxyde de fer : on peut donc indiquer tout autre type de support. Ex.: Cr02 Pour les bandes, on peut indiquer : - Le nombre de pistes : pleine piste, demi piste, quart de piste, 2 pistes, 6 pistes, 8 pistes, 16 pistes, 24 pistes, 32 pistes. - La largeur de la bande si elle est supérieure à la largeur normale (6,3 mm). - Le retournement de bobine.</p> <p>Caractéristiques des supports audionumériques² - Le type de support peut être précisé : CD-ROM, CD-AUDIO DAT (digital audio tape) et éventuellement, on peut spécifier : DAT120, DAT90, DAT60, DAT48, DAT30, DAT15 DVD (Digital Versatile Disc) - Standard en cours de définition - La fréquence d'échantillonnage : 48kHz (standard DAD ; 44,1kHz (master CD) ; 32kHz ; 96kHz - Le nombre de bits de quantification du signal : 8 bits, 16bits - La vitesse d'enregistrement : SP (lecture standard) - LP (lecture prolongée)</p>
-----	------------------------------------	--

2. Il peut y en avoir d'autres : sont indiquées ici les caractéristiques les plus courantes.

		<p>- Les formats de fichiers : AIFF, WAVE. Ex.: MAT 1d.c. - CAR CD-ROM/44, 1 kHz/16bits/fichier WAVE</p> <p>Caractéristiques des documents anciens précédant le microsillon Pour ce qui concerne les fils magnétiques, rouleaux de piano mécanique, cylindres, disques 78 tours, on indique si possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vitesse de rotation (sauf pour les rouleaux) - La dimension du sillon (pour les cylindres et les disques) - Le mode de gravure (pour les disques) : latérale, verticale ou combinée - Le nom du modèle (pour les rouleaux) - La dimension matérielle, si nécessaire <p>Aucune caractéristique technique n'est standardisée</p> <p>Ex. : MAT 1cyl. MAT 1d. PAGMIN 2min PAGMIN 35min CAR 16t/sillon large CAR 80t/gravure verticale</p> <p>Attention, les caractéristiques techniques qui ne déterminent pas la lecture du support sonore ne doivent pas figurer ici. Des indications peuvent être signalées en note (NOT1).</p>
MATAC	Matériel d'accompagnement	Cette expression désigne un document destiné à être utilisé en même temps que le document sonore : il peut s'agir de partitions, des fiches enregistrements ou enquêtes, de photographies, de notes... Ex. : notes d'enquête (4 p.)
SUPP SUPPIT	Supports	Cote et éventuellement description de l'ensemble des enregistrements réalisés dans le centre de documentation pour ce phonogramme : original, copies de conservation, de consultation ou de prêt. Ex. : A566 (9,5cm-s)/C566 (copie incomplète)/2 E566
QUAL	Qualité technique	<p>Qualité technique du document original.</p> <p>1 très bon 2 bon 3 moyen 4 mauvais 5 très mauvais</p> <p>Des indications complémentaires peuvent être ajoutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interférences ou conditions extérieures : chevauchement, inaudibilité, usure, répétition, bruits de fond, éloignement du micro, repiquages (du 78t. au microsillon, du microsillon au compact), ... - État physique de conservation du document original - Éventuellement signaler si la copie est de meilleure qualité.

7. ANALYSE

L'analyse de chaque élément significatif s'effectue principalement en item.

RESIT	Résumé de l'item	Le résumé est facultatif, parfois le titre de item suffit. Pour les formes brèves, on peut envisager la totalité du texte.
DOMIT	Domaine(s) du document ou de l'item	Attention ! Le domaine est à différencier des descripteurs. Ce champ est utile pour repérer des fonds d'un même domaine. Les centres pour qui la compatibilité UNIMARC est essentielle peuvent ici utiliser les mots-clés de RAMEAU.
DESIT	Descripteur(s)	Pour le conte ou la chanson, les descripteurs peuvent être de deux types : - ceux d'ordre descriptif ou factuel qui sont significatifs : personnages (attention les noms propres sont en NOMIT), animaux, objets, lieux (attention les noms de lieux sont en LIEU2IT, accessoires. - ceux qui permettent de traduire les actions et les sentiments. Ex. : sorcière/prince/crapaud/balai/grotte/métamorphose
DES2IT	Descripteur(s) secondaire(s)	Les descripteurs secondaires ont pour but d'apporter une pondération lors de la recherche. On indiquera ici les termes qui n'apparaissent pas de prime abord essentiels pour décrire le document mais peuvent, éventuellement, apporter une information intéressante. Ex. : Dans un item de 15 minutes sur la technique de pressage de l'olive au moulin, l'informateur signale la plantation d'amandiers dans la zone où il a travaillé. Le descripteur « amandier » peut apparaître en DES2IT.
NOMIT	Noms	Nom(s) propres cité(s) ou mentionné(s) dans l'item.
LIEU2IT	Lieux	Lieu(x) cité(s) ou mentionné(s) dans l'item.
DAT2IT	Dates	Période(s) ou date(s) citée(s) ou mentionnée(s) dans l'item. Structuration du champ : siècle/année ou tranche année/période/mot-clé historique
EXPLIT	Exploitation de l'item	Publication se rapportant à l'item (ou lien avec un fichier bibliographique). Indiquer en particulier si l'item a fait l'objet d'une édition (Cf. règles de graphie p.75).

Analyse complémentaire des items pour les œuvres orales et musicales

La définition des différents critères d'analyse est en cours de développement. Les champs proposés ci-dessous sont /es résultats de premiers travaux de réflexion. Les critères d'analyse musicale ne sont pas développés.

TICATIT	Titre uniforme dans le catalogue	<p>Titre uniforme dans le catalogue de chansons ou de contes utilisé par le centre. Le titre est suivi de l'abrégé de l'auteur du catalogue entre crochets. Ex. : L'occasion manquée [LAF] / Le galant intimidé par les pleurs de la belle [COI]</p> <p>Lorsque le conte n'est pas repéré dans un catalogue, il convient d'essayer de fournir une appellation consensuelle. On la fait suivre de l'abréviation entre crochets (NRJ. non repéré dans le catalogue. Ex. : TIIT Pierronet fotralet TICATIT What Should I have said ? [AT]/Jean le sot [NR] NUCATIT [At]1696A</p> <p>Pour une meilleure compréhension de l'utilisation des catalogues lors de l'indexation, consultez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La bibliographie sur les catalogues de contes et de chansons (pp.25-26) - La note d'application sur l'utilisation des catalogues (pp. 22-23) - Les abréviations autorisées des catalogues, regroupées sous le terme « catalogue » dans l'annexe 6. <p>Attention ! se baser sur un motif ou un titre est souvent trompeur. En l'absence d'une connaissance précise du conte-type correspondant, il est préférable de ne pas attribuer de numéro et de fournir /es informations relatives au contenu du récit.</p>
NUCATIT	Numéro de titre uniforme	<p>Numéro dans le catalogue de référence précédé de l'abréviation de la source du catalogue, entre crochets. Attention à la transcription du numéro de référence !</p> <p>Afin de permettre le tri informatique des titres uniformes à partir de numéros, il convient d'être vigilant et de transcrire les chiffres avec le même nombre de caractères et la même syntaxe, et ce pour toutes les classifications. De la même manière, il ne faut pas utiliser des signes qui pourraient gêner la recherche informatisée (Cf. p. 66).</p> <p>Pour conserver le classement par ordre numérique de gauche à droite, il faut rajouter les zéros nécessaires.</p>

		<p>Ex. : TICATIT The Bear and the Honey [AT] NUCATIT [At] 0049 NOTiIT Ce conte existe dans Delarue-Tenèze mais n'a pas de titre en français</p> <p>Ex. : TICATIT Simone, ô ma Simone [LAF] NUCATIT [LAF] I, C-15</p> <p>En observation (OBSTIT), on pourra ajouter les numéros de chansons ou de contes-types qui se rapprochent de celui (celle) qui est analysé(e).</p> <p>Ex. : TICATIT Le partage de la récolte [DT] NUCATIT [AT] 0009B OBSTIT À rapprocher du conte [AT] 1030 : Le partage de la récolte se fait entre l'homme et un autre adversaire l'ogre, le diable.</p>
DESCRIT	Description de l'Item	<p>Description physique de la chanson ou du texte. On peut indiquer dans l'ordre suivant et s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état du texte : version, fragment, attestation - Le nombre de couplets et la présence ou non de refrain <p>Abréviations et conventions utilisées : Couplet c. Refrainrefr. Ex. : version/3 c./refr.</p>
REFRIT	Refrain	Éventuellement, transcription du refrain.
FORMIT	Analyse formelle du texte	<p>On décrit d'abord la forme de la chanson puis on donne une description de la coupe.</p> <p>Forme de la chanson : Pour la description morphologique de la chanson francophone, on peut utiliser les catégories poétiques déterminées par Conrad Laforte² :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chanson en laisse Chanson strophique Chanson en forme de dialogue Chanson énumérative Chanson brève Chanson chantée sur un timbre <p>Le champ CLASSIT peut apporter des informations complémentaires.</p> <p>Description de la coupe : La coupe peut être représentée de différentes façons. Il convient de faire un choix entre les systèmes en vigueur. Pour la chanson francophone coexistent les systèmes préconisés par Conrad Laforte,</p>

2. Laforte, Conrad. Poétiques de la chanson traditionnelle française : classification de la chanson folklorique française. Laval : les Presses de L'Université de Laval.1993. 205 p. (les archives de folklore ; 26).

		<p>Georges Delarue et Joseph Le Floc'h. Il convient de faire un choix et d'utiliser toujours le même type de convention.</p> <p>Abréviations et conventions utilisées :</p> <p>Système Conrad Laforte. [LAF] Système Georges Delarue-Le Roc'h..... [DFL] Rime féminine F Rime masculine..... M Vers v.</p> <p>Ex. : chanson en laisse/12v:6F-6M (an) [IAF] chanson en laisse/2v-FM-66 (an) [DFL] Pour les centres qui veulent effectuer des tris sur la coupe, il est possible de créer un champ COUPIT dans lequel cette information spécifique sera traitée (Cf. Annexe 4).</p>
TIMBRIT	Timbre de l'air	<p>Information facultative. Ex. ; Le temps des cerises</p>
CONTEXTIT	Contextualisation	<p>Il s'agit de signaler des indication d'utilisation ou de l'item de fonction (interne et externe) de l'item dans la communauté où il a été collecté. Il convient d'indiquer l'origine de l'information. Ex. ; chant de quête (inf.)</p>
CIASSIT	Classification de l'item	<p>Ce champ permet à l'analyste de préciser à l'aide de classifications existantes la catégorie à laquelle appartient la chanson, le conte, le morceau de musique. Afin de regrouper les catégories par classification, il convient d'indiquer d'abord entre crochets l'abréviation de l'auteur de la classification.</p> <p>Les abréviations autorisées sont regroupées sous le terme "classification" dans l'annexe 6.</p> <p>Ex. ; [DT] Conte de l'ogre dupé [MAL] Célébration du pays ou de personnages [FLO] Amours - dialogues d'amoureux</p> <p>Si aucune classification établie ne semble correspondre à l'item, on fera précéder l'information de l'abréviation entre crochets [NR]. non repéré. Ex. : [NR] kan a boz (chant à pause)</p>
INSTR INSTRTI	Nom des instruments	<p>Nom des instruments joués, cités ou évoqués dans l'enregistrement. Utilisez la liste des instruments en annexe 1</p>
DANSE	Type de danse	<p>Nom de la danse citée, évoquée, dansée, jouée, chantée. Ex. : scottish valse</p>

OBSTIT	Observations sur le texte de l'item	L'analyste peut apporter ici un commentaire personnel ou des informations complémentaires sur le contenu littéraire de l'item ou sur les circonstances usuelles d'emploi dans d'autres communautés culturelles. Ex. : Pourrait être un chant de quête (Cf. item N°005698) - Chant d'inspiration traditionnelle
OBSMIT	Observations sur les caractéristiques musicales de l'item	L'analyste peut apporter ici un commentaire personnel ou des informations complémentaires sur les caractéristiques musicales de l'item. Ex. : Tonalité en Sib

Certaines informations apportant une perception globale de l'enquête peuvent être renseignées au niveau général.

RES	Résumé	Résumé et/ou analyse. Pour une enquête, on pourra ici présenter les informateurs, la méthodologie de l'enquête ... La notion de qualité est laissée à la discrétion de chaque centre Mais il ne faut donner aucune information sur les intervenants dans ce champ (si nécessaire utiliser NOT2).
EXPL	Exploitation du document	Publication se rapportant à l'ensemble du document (ou lien avec un fichier bibliographique). Indiquer en particulier si le document inédit a fait l'objet d'une édition (Cf. règles de graphie p. 75).

Pour les centres qui se limitent à une analyse au niveau général, il est conseillé de renseigner certains champs proposés en item : DOM, DES, DES2, NOM, LIEU2, DAT2, INSTR, DANSE et éventuellement INC, TICAT, NUCAT, FORME, CONTEX, CLASS, OBST, OBSM. Dans l'éventualité d'un futur traitement en item, il est possible de créer un champ facultatif TIRES qui reprend les différents items de l'enquête.

8. NOTES

NOT1 NOT1IT	Notes	Toute information relative au document, pouvant apparaître à la consultation. – Précision sur le type d'enregistrement : • Mention d'enregistrement public ou de radiodiffusion si elle n'est pas clairement indiquée dans les autres champs. Ex. : Enr. public • Si l'enregistrement est constitué d'un montage sonore cela peut être signalé. Ex. : Montage • Lorsqu'une enquête orale n'a pas été réalisée sur le terrain ça peut être signalé : Ex. : Enregistrement hors Situation à la demande de l'enquêteur – Justification de la date d'enquête quand elle est donnée d'après une source extérieure aux documents fournis avec le dépôt. Ex. : Publication de l'enquête en 1994
----------------	--------------	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Informations techniques qui ne conditionnent pas le matériel d'écoute mais peuvent avoir leur importance (dolby ou non dolby, MA, ADD, DDD...). - Dans un concert, précisions sur l'œuvre originale (titre, principaux interprètes, langue d'interprétation, instruments) et sur les publications s'y rapportant. Ex. : Exécuté sur instr. d'époque <p>Pour un item, on peut signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu de la conversation avant et après l'item si cela a un intérêt ; - L'existence de notes ou de commentaires ; - L'existence d'une bibliographie, d'une discographie ou d'une filmographie ; - La présence d'illustration (schémas, dessins...) ou de photographies ; - La présence d'une traduction ; - La présence d'une transcription (texte ou musique). <p>Abréviations et conventions utilisées :</p> <p>Bibliographiebibliogr. Commentaires, notes ...comment. Couleur.....coul. Dessins.....ill. Discographiediscogr. Filmographiefilmogr. Noir et blancn et b. Transcription du textetranscr. Transcription musicale....mus. Photographies.....photogr. Traduction.....trad.</p>
NOT2 NOT21T	Notes	<p>Ces notes n'apparaîtront pas à la consultation. confidentielles Elles peuvent contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des commentaires qui n'ont pas à être édités (sur les interprètes, l'enquêteur, sur la qualité de l'entretien...); - Des informations de gestion qui peuvent avoir leur utilité (informations à préciser ultérieurement, mise en relation avec une autre notice...) : - Le contact de la personne qui a repéré le document.
ANA ANAIT	Analyste	Nom et prénom des catalogueurs, des correcteurs, date de saisie et de mise à jour.
COP	Copie	Personne qui a fait la copie des phonogrammes.

RÈGLES DE GRAPHIE

Lors de la saisie, de nombreux outils sont à votre disposition : liste de définitions, liste des abréviations, exemples de bordereaux saisis,... pour de plus amples informations, référez-vous à la note introductive p.7.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Sources de l'information pour la description d'un enregistrement inédit

Champs concernés : tous les champs

Lors de la description d'un enregistrement inédit l'analyste sera attentif à contrôler la source de ses informations. Il choisira toujours l'information la plus proche du document source, celle rédigée par l'enquêteur sur le terrain ou dans un temps proche de l'enquête. Il s'efforcera également de rassembler le maximum de documents autour de l'enregistrement. Ces documents seront signalés dans les champs MATAc, EXP, NOT1 et/ou MATAcIT, EXPIT, NOT1IT.

Lorsque l'analyste a effectué une recherche pour informer un champ et que cette information n'apparaît pas sur les documents associés à l'enregistrement sonore (la cassette, la bobine, l'étiquette, les notes d'enquête...), l'information est mise entre crochets. En général, est mise entre crochets suivie d'un point d'interrogation toute information incertaine. Il convient d'indiquer la source de l'information en notes. Exemples :

INFINTIT [Lameur, Madeleine ?]

NOT21T Mme Miche, voisine de la famille Lameur, semble reconnaître en juin 1999 la voix de Madeleine Lameur, décédée en octobre 1987.

1.2. La syntaxe

Champs concernés : tous les champs

1.2.1. Séparateur d'article

Plusieurs éléments peuvent être saisis dans un champ. Afin de les distinguer et de pouvoir les rechercher, un signe doit les séparer. Dans ce manuel, le signe qui a été choisi est la barre oblique ou « Slash ». Exemples :

INFINT Raugido, César /Raugido, Marguerite
ENQ Castell, Claudette/Coulomb, Nicole

Certains champs comportent des informations multiples et hétérogènes. Lorsqu'un index est susceptible d'être établi sur ces informations, la barre oblique les sépare. Si l'information est destinée à être éditée dans son ensemble, comme c'est le cas d'un résumé par exemple, on suit l'usage habituel de la ponctuation. L'exemple proposé signale dans un même champ (ANA) la date de saisie et le nom de la personne qui a saisi la notice ainsi que la date de mise à jour et le nom de la personne qui a fait les mises à jour. La barre oblique sépare les données distinctes. Exemple :

ANA 1979-02-14 Plumeau, Jo (saisie) / 1981-11-02 Bouvier,
Domnine (mise à jour)

1.2.2. La saisie

Lors de la saisie il faut être attentif à ne pas utiliser de signes qui pourraient gêner la recherche informatisée comme la barre oblique (/) s'il ne s'agit pas d'un séparateur d'article, le point (.) s'il ne s'agit pas d'une ponctuation ou le dollar (\$).

1.2.3. Majuscules 1 Minuscules

L'usage des majuscules et minuscules suit l'usage propre à la langue (ou aux langues) utilisée(s). En général, l'information est transcrite en minuscules mais la première lettre du premier mot, en début de phrase, comporte une majuscule. Exemples :

LOC Office départemental d'action culturelle (Hérault) / ODAC
TI Évocation de la vie d'autrefois dans un village en Cévennes
DESIT Châtaigne/Veillée

2. TRANSCRIPTION D'UN NOM PROPRE

Champs concernés : FONDS, LOC, LOCONS, DEP, PRO, AUT1, AUT2, AUTM, CDT, TEXT, COMPIT, ENQ, ENQIT, INFINT, INFINTIT, INTCOL, INTCOUT, NOM, NOMIT, ANA, COP.

...ATTENTION...

Afin de normaliser la forme des points d'accès, nous ne saurions trop recommander l'institution de fichiers d'autorité pour la transcription des noms de personnes et plus particulièrement pour les noms de collectivités. Cette préconisation est impérative lors du traitement du son édité où l'on transcrit l'information généralement sous la forme apparaissant dans le document catalogué. Tous les logiciels documentaires n'offrent pas cette possibilité. En ce cas, nous préconisons l'établissement d'un (ou plusieurs) champ(s) (cf. annexe 4) où seront transcrits les noms de façon normalisée. L'objectif est bien sûr d'éviter les problèmes posés par les multifonctions, les homonymes et les graphies de noms propres différentes.

2. 1. Transcription d'un nom de personne

Nom, Prénom

On transcrit le nom de famille en minuscules séparé d'une virgule du prénom transcrit, s'il est connu en entier, en minuscules.

Le nom peut être suivi d'une fonction, d'un titre ou d'une dignité entre parenthèses.

Ex. : Poulain, Vincent (Abbé) / Thomas d'Aquin (Saint) / Ivoire (Dr.)

Si l'on ne connaît pas le prénom, on peut signaler à la suite du nom et entre parenthèses s'il s'agit d'un homme (soit, monsieur abrégé en M.) ou d'une femme (soit, madame ou mademoiselle, abrégés en Mme ou Mlle). Dans le cadre d'une enquête de terrain, on peut n'avoir aussi que le nom d'un parent, on l'indiquera alors entre parenthèses.

Ex. : Delanoé (M.) 1 Tricoire (Mme)/ Prigent (Mlle, fille de Denise Prigent)

Si l'auteur ou l'interprète a un pseudonyme, on indique le nom qu'il emploie le plus régulièrement ; des informations complémentaires peuvent être fournies en NOT1.

Exemples :

- L'élément d'entrée est le nom choisi comme pseudonyme, suivi du prénom:

INFINT Dau Melhau, Jan

NOT1 Jan dau Melhau, pseud. de Jean-Marie Maury

- L'élément d'entrée est le pseudonyme sous la forme choisie par l'auteur ou l'interprète (sans prénom par exemple) :

INFINT Farfantello

NOT1 Farfantello, pseud. de Marcelle Drutel

- Si le pseudonyme est compris dans le nom de famille, on mettra le nom de famille en INFINT mais il sera tout de même indiqué en note :

INFINT Rouxel (M.)

NOT1 Monsieur Rouxel, pseud. de Le Père Rouxel

- Si on n'a que le pseudonyme, on l'indiquera en note :

INFINT Carmille

NOT1 Carmille est un pseud.

Pour les noms cités (NOM – NOMIT) dans certains cas, le prénom peut être placé en avant lorsque l'on transcrit les noms de saints, les papes ou les religieux, les souverains, mais aussi pour les auteurs du Moyen Âge quand ils n'ont pas de patronyme.

Ex. : Rambaud de Vacqueyras/Bernard de Ventadour

Si un nom cité au cours d'un enregistrement n'est pas orthographié de manière certaine, on le signalera entre parenthèses Chostov, Pierre (orth. incertaine)

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-061 - Catalogage - Forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés. AFNOR, juin 1986.

Pour la transcription des noms propres et, en particulier, les rejets de certaines parties du nom, il faut tenir compte des usages nationaux.

= Règles de rejets

en français et en occitan, la particule « de » est rejetée après le prénom tandis que les articles, seuls ou contractés, sont conservés (l', le, la, les, du, dau, dou, des, dis) :

ex. : Dau Melhau, Jan

en espagnol et en catalan, sont rejetés les articles joints à une préposition ou les prépositions seules (de, del, de la, de las, de les, de los), les noms composés sont au premier élément :

ex. : Pi de la Serra, Francesc Maspons / Labros, F. de S. /
Valldaura, A. de

en portugais, tous les préfixes sont rejetés :

ex. : Fonseca, Martinho Augusto da

en italien, en anglais, en irlandais et pour les noms belges, tous les préfixes sont maintenus :

ex. : Dalla Valle, Marina

en allemand, les préfixes am, aus'm, im, vom, zum, zur, sont maintenus tandis que les préfixes van, von, von der, zu, sont rejetés ; les noms composés sont au premier élément.

ex. : Ungern-Sternberg, Roderich von

en breton, les normes existantes suivent celles du français et ne sont pas satisfaisantes. Un groupe de travail devrait se mettre en place pour faire de nouvelles propositions plus adaptées à l'usage de la langue bretonne. Pour des informations complémentaires, contactez l'association Dastum.

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-062 - Classement des noms propres étrangers comportant des particules ou d'autres éléments accessoires : répertoire de quelques usages nationaux. AFNOR, juillet 1963.

2. 2. Transcription d'un nom de collectivité

Champs concernés : FONDS, LOC, LOCONS, DEP, PRO, AUTM, CDT, INTCOL, INTCOLIT, NOM, NOMI

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-060 - Catalogage d'auteurs et d'anonymes : forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs, AFNOR, décembre 1996.

2.2.1. Les collectivités entrées à leur nom

Nom de la collectivité (Qualificatif). Service ou division

Les collectivités publiques ou privées sont entrées directement à leur nom : groupe vocal ou instrumental, associations, organisations internationales, bibliothèques, universités, écoles, musées, hôpitaux, églises, sociétés à but lucratif ou non, entreprises nationalisées...

On note le nom de la collectivité en minuscules et en toutes lettres, sous la forme développée de préférence au sigle ou à l'acronyme, en respectant les usages typographiques de la langue utilisée. L'établissement d'un fichier d'autorité avec renvoi aux sigles et acronymes est impératif.

Ex. : Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée.

Le fichier d'autorité doit renvoyer à : UPCP mais aussi à Métive, au Centre d'études, de recherche et de documentation sur l'oralité et à CERDO.

Le nom est donné dans la langue d'origine de la collectivité.

Ex. : Dastum.

Il est possible d'adjoindre un qualificatif fournissant une information complémentaire sur la collectivité et permettant son identification. Il peut s'agir de noms géographiques, de la spécification du type de collectivité, d'une datation ou d'autres mots ou expressions caractérisant la collectivité. Les qualificatifs sont inclus dans une seule paire de parenthèses.

Ex. : Calicanto (ens. voc. et instr.).

Dans le cas de musiciens ou de chanteurs connus sous le nom

« Les frères Prigent », on l'indique ainsi : Prigent (Frères).

Lorsqu'un seul qualificatif comporte plusieurs éléments de même type, on les sépare par une virgule suivie d'un espace.

Ex. : Archivi del Sud (Aighero, Sardaigne).

=Règles à prendre en compte en transcrivant la localisation d'une collectivité entrée à son nom

- On ne donne pas de localisation pour les groupes Instrumentaux et vocaux, les collectivités internationales, les entreprises multinationales ou lorsque la localisation apparaît dans le nom de la collectivité. ex. : Bachas

- Hors de la France, on ajoute à la localisation le nom de l'État pour les localisations autres que les capitales

Ex. : Laboratorio Bambu (Borbiago, Vénétie, Italie)

- Pour la France, on précise le département lorsqu'il ne s'agit pas du chef-lieu :

Ex. : Ateliers des vents (Calas, Bouches-du-Rhône)

• Les collectivités peuvent être suivies d'une collectivité subordonnée à la collectivité principale. En principe, on retient celle de l'échelon le plus bas. Les organismes possédant une grande indépendance par rapport à l'organisme de tutelle, sont donnés en collectivité principale.

Ex. : On retiendra Centre de recherches et d'études sur l'histoire orale et les parlars régionaux (même si le CREHOP dépend du CNRS)

• Toutefois, la collectivité principale est indiquée en avant :

- lorsque la collectivité subordonnée implique dans son nom même une subordination

Ex. : Bibliothèque nationale de France. Département de la phonothèque et de l'audiovisuel

- lorsque le nom de la collectivité subordonnée est insuffisant pour l'identifier, même en ajoutant une localisation.

Ex. : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (Aix-en-Provence).
Phonothèque

2.2.2. Les collectivités territoriales

Nom du territoire. Service

Les collectivités territoriales sont entrées au nom du territoire sur lequel elles exercent leur juridiction. Il s'agit de tous les services qui exercent partiellement des fonctions législatives, réglementaires, militaires ou d'information sur un territoire donné. Les normes préconisent la forme francisée du nom. Après l'indication du lieu, vient ensuite, séparé par un point, le nom spécifique des organes des collectivités territoriales.

Ex. : France. Ministère de la Culture. Direction du Patrimoine - Bretagne. Conseil Régional.

Lorsque les villes ne sont pas chef-lieu de département, ou lorsqu'un nom géographique désigne plusieurs collectivités territoriales, un qualificatif est indiqué à la suite du lieu, entre parenthèses.

Ex. : Vitrolles (Hautes-Alpes) / Paris (Département).

2.2.3. Les groupes sans appellation propre

[Nom du groupe créé par l'analyste (qualificatif)]

Il n'est pas rare, dans une enquête orale, d'être confronté à des groupes identifiés mais sans appellation propre. Selon la norme Z44-060, ils ne sont pas considérés comme des collectivités. Si la création d'une vedette est nécessaire, il conviendra de mettre le nom ainsi créé entre crochets. Des qualificatifs peuvent être apportés entre parenthèses pour donner des éléments d'identification complémentaires.

Comme pour les autres noms de collectivités, l'ordre préconisé est le suivant :

- a. localisation
- b. type de collectivité
- c. mot, expression caractéristique ou datation

Ex. : [Marseille (15e - 13). Élèves de classe CM1. École Freinet] [Lohéac (35). Groupe de chanteurs]

2.3. Structuration des champs mentionnant une responsabilité

Champs concernés : AUT1, AUT2, INFINT, INTCOL, INTCOUT, INFINTTI . TEXT, COMPIT

Nom, Prénom (fonction) / Nom, Prénom (fonction, autre fonction) /...

Exemple:

INFINTIT Vaillant, Patrick (mandoline) / Bianco, Michel
(tambour à friction, chant)

INTCOUT Bachas

La fonction par défaut est la voix parlée.

Exemple d'une enquête, simple conversation entre un enquêteur et un informateur :

ENQ Bonnemason, Bénédicte

INFINT Pittavino, Marcel

2.4. Indication de fonction

Champs concernés : AUT1, AUT2, INFINT, INFINTTI, INTCOUT, INTCOL, TEXT, COMPIT

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-059 Catalogage - Choix des accès à la description bibliographique, AFNOR, décembre 1987. En particulier l'annexe B : Tableau des diverses fonctions liées aux documents autres que le livre.

On consultera aussi la norme Z44-66 - Catalogage des enregistrements sonores - Rédaction de la notice phonographique, AFNOR, décembre 1988. En particulier l'annexe C : Liste indicative d'abréviations et dénominations conventionnelles.

Les abréviations sont indiquées entre parenthèses, elles correspondent aux instruments de musique pour les musiciens et pour les chanteurs, soit au terme « voix » (qui signifie ici «chant ») soit au registre chanté (Cf. liste des abréviations).

Pour les instruments de musique, consultez la liste des instruments en annexe 1.

Pour les abréviations autorisées consultez la liste des abréviations en annexe 6.

3. TRANSCRIPTION D'UN PRODUCTEUR

Champ concerné : PROD - Type de document : son diffusé par un média

Le nom du producteur est donné sous la forme la plus brève possible qui permette de l'identifier sans ambiguïté.

Ex. : France-Inter.

Si le nom n'est pas indiqué, on utilise la mention s.n. (= sine nomine) entre crochets : [s.n.]

S'il s'agit d'une société de production connue sous son sigle-ou sous une forme abrégée, on conserve le sigle ou la forme abrégée.

Ex.: RMC.

Si la société n'est pas connue et que son nom n'apparaît pas dans d'autres champs de l'analyse, on mentionne l'intitulé complet entre crochets.

Ex. : CVI [Croce Via Italiana].

4. TRANSCRIPTION D'UN TITRE PROPRE

Champs concernés : TI, TIIT

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-050 Catalogage des monographies - Rédaction de la description bibliographique, AFNOR, décembre 1989.
Et en particulier le paragraphe 1.1. concernant la transcription d'un titre propre.

La norme précisant les règles régissant la transcription d'un titre propre porte sur le son édité. Il convient tout de même d'en tenir compte au moment de la création d'un titre.

Pour les documents inédits dont le titre a été diffusé par un média (affiche, émission radiophonique...), on transcrit le titre tel qu'il figure sur la source principale d'information retenue (la bobine de l'émission, le programme de la radio, l'affiche, ...). Toutefois, dans le cas où l'enregistrement ne porterait aucun titre, on devra en créer un qui exprime sous une forme brève le contenu du document. Dans ce cas, ce titre est mis entre crochets.

Ex. : TI [Collectage en pays de Cau].

Dans l'emploi des capitales, on respecte les règles orthographiques de la langue du titre. Dans l'emploi de la ponctuation, on sera attentif à ne pas reprendre une ponctuation introduisant un complément de titre (TI2) comme les deux-points (:) ou le tiret (-).

Les titres alternatifs sont considérés comme faisant partie du titre propre.

Ex. : TI Sept d'un coup ou le Hardi petit tailleur.

5. TRANSCRIPTION D'UNE DATE

Champs concernés : DEP, DATP, DATIT, DAT1, DATED, DAT2, DAT2IT, ANA, COP
AAAA-MM-JJ

On peut indiquer :

- Soit simplement l'année (en chiffres arabes) si c'est la seule information que l'on possède.

Ex.: 1986.

- Soit l'année suivie du mois séparée d'un tiret.

Ex.: 1986-02.

- Soit l'année suivie du mois et du jour.

Ex. : 1989-04-03.

- Soit une tranche d'années, elles sont alors séparées par un tiret.

Ex.: 1984-1986.

- Soit une période : mois ou jours, les extrêmes sont alors séparés par la préposition « au ».

Ex. : 1990-12-25 au 28.

- Dans le cas de documents sonores édités dont tous les volumes n'ont pas encore été reçus, on donne la date de publication du premier volume, suivie d'un tiret puis d'un espace.

Ex.: 1968-

- S'il y a plusieurs dates, elles seront identifiées par le séparateur d'articles.

Ex. : 1985/1986/1992.

Lorsque la date est imprécise elle est indiquée entre crochets. L'approximation peut être atténuée par les signes suivants :

[198- ?] : dans la décennie

[1989 ?] : date probable

[1989 ca] : date approximative (circa = autour de)

[1989 post.] : postérieur à 1989

[1989 ant.] : antérieur à 1989

Il peut arriver qu'une date inscrite sur la bobine soit inexacte. Si on a une justification sérieuse on la transcrit telle quelle et on ajoute la date corrigée entre crochets précédée de l'abréviation « i.e. » (id est), il convient de le justifier en note. Exemple :

DAT1 1966-11 [i.e. 1966-12]

NOT1 1966-12 d'après l'intervention de l'informateur dans le cours de l'enquête.

De la même façon, une date incertaine doit être justifiée en note

DATED [1989]

NOT1 1989 d'après les notes de terrain.

Il faut toujours essayer de dater un document, même de façon très imprécise.

6. TRANSCRIPTION D'UN LIEU

Champs concernés : LIEU1, LIEU1IT, SOIT, LIEU2, LIEU2IT

La transcription d'un lieu se fait de la façon la plus complète, sans jamais utiliser d'abréviation.

Il est recommandé d'utiliser la graphie diffusée par l'INSEE pour les noms des communes (Codes officiels géographiques - nomenclature et codes - départements). Pour les pays culturels et les terroirs, il est conseillé d'établir des listes de termes et de s'y référer.

Ex. : LIEU1 Saint-Paul-de-Vence.

Si le lieu n'a pu être retrouvé, on utilise la mention s.l. (sine loco) entre crochets [s.l.].

Ex. : LIEUED [s.l.]

Dans tous les cas, lorsque le lieu ne figure pas sur le document ou les fiches d'enquêtes mais qu'on le connaît de façon certaine, on l'indique entre crochets ; en cas d'hésitation, on indique le lieu probable, suivi d'un point d'interrogation.

Ex. : LIEU1 [Saint-Rémy-de-Provence?]

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Pour certains centres l'indication de la commune sera suffisante, d'autres peuvent avoir besoin d'indiquer le lieu-dit, le département, le canton, voire la province, le terroir, le pays... Ces informations peuvent être indiquées dans le champ LIEU1 avec des séparateurs d'articles (ce qui peut poser des problèmes lors de l'interrogation). La meilleure résolution du problème est la constitution d'un thesaurus géographique.

7. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Champ concerné : CAR

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-066 Catalogage des enregistrements sonores – Rédaction de la notice phonographique, AFNOR, décembre 1988.

En particulier les indications concernant la zone 5 : Zone de la description technique.

Caractéristiques normalisées à omettre dans la description matérielle du document sonore

Disque compact

Vitesse	Diamètre	Nombre de canaux
500 à 200 t/min	12 cm	stéréo

Cassette audio et cartouche

Support	Vitesse	Largeur de la bande	Nombre de pistes	Nature chimique du support	Nombre de canaux
cassette cartouche	4,75 cm/s 9,5 cm/s	3.81 mm -	2 8	oxyde de fer -	stéréo stéréo

8. TRANSCRIPTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES OU DISCOGRAPHIQUES

Champs concernés : EXPL – EXPLIT

Pour plus de précisions consulter la norme Z44-005 Documentation - Références bibliographiques : contenu, forme et structure (ISO 690), AFNOR, décembre 1987.

8.1. Document édité sonore et imprimé (sauf publication en série)

Élément	Exemple disque	Exemple ouvrage
Auteur ou interprète principal	Mont-Joia	MARIE, Cécile
Titre propre	<i>Cante musica de Provenca</i>	<i>Anthologie de la chanson occitane</i>
Lieu : éditeur, année	Paris : Le chant du Monde, 1976	Paris : Maisonneuve et Larose, 1975
Nombre de volumes : caractéristiques techniques	1 d. : 33 t.	268 p.

MARIE, Cécile. *Anthologie de la chanson occitane*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1975, 268 p.

Mont-Joia. *Cante musica de Provenca*. Paris : Le chant du Monde, 1976, 1 d. : 33 t.

On peut faire suivre la référence bibliographique de l'ISBN et la référence discographique du numéro commercial.

8.2. Article dans une publication en série

Élément	Exemple ouvrage
Responsabilité principale Nom, Prénom	VILLIEU, Hervé
Titre	Musiciens de Dinéault et Trégarvan de 1890 à 1940
Titre de la publication	<i>Musique bretonne</i>
localisation dans la publication : date, fascicule, pagination	déc. 1990. n° 107. p. 6-9

VILLIEU, Hervé. Musiciens de Dinéault et Trégarvan de 1890 à 1940. *Musique bretonne*, déc. 1990, n°107, p. 6-9

• ANNEXE 1 •

INSTRUMENTS DE MUSIQUE TRADITIONNELS DANS L'HEXAGONE ET EN CORSE

À l'occasion de la mise à jour de ce guide d'analyse, nous avons modifié, augmenté et corrigé la liste des instruments de musique traditionnels dans le but d'offrir un outil d'aide à l'analyse documentaire de l'archive sonore dans l'espace hexagonal et corse.

La principale modification par rapport à la première édition réside en l'adjonction d'un indice classificatoire à chaque terme (descripteurs et non descripteurs). La classification utilisée est celle réalisée par les Professeurs Curt Sachs et Erich M. von Hornbostel¹ Outre le fait qu'elle autorise un second niveau de lecture, elle facilite la recherche documentaire en regroupant les instruments par famille. L'indice lui-même permet une compatibilité avec les systèmes organologiques existants. Nous avons travaillé à partir de la traduction française rédigée par Térrence Ford : Classification des instruments de musique de MM. Hornbostel et

1. Hornbostel. E. M. von, Sachs, C. « Systematik der Musikinstrumente ». Zeitschrift für Ethnologie. 1914xlvii. p. 53-90.

Pour plus de précisions sur ce système classificatoire on pourra consulter :

Hornbostel. Erich M. von, Sachs, Curt. « Classification of Musical Instruments ». p. 444-461 In Myers, Helen (éd.) Ethnomusicology : an Introduction. Vol. 1. London : Macmillan Press. 1992. (The New Grove handbooks in musicology).

Schaeffner, André. « L'Instrument de musique » p. 15-16 in Encyclopédie française. Vol. 16. 1935.

Wachsmann, Klaus. « Classification » p.407-414 in Sadie, Stanley (éd.) The New Grove Dictionary of Musical Instruments. London : Macmillan Press Limited, 1993.

On pourra également consulter une classification inspirée des principes énoncés, entre autres, par Sachs et Hornbostel dans :

Dournon. Geneviève. Guide pour la collecte des musiques et Instruments traditionnels. Éd. révisée et augm. Paris : Ed. Unesco. 1996. 152 p. (Mémoire des peuples).

Sachs : liste des instruments occidentaux annotée d'un point de vue iconographique. Ce document est pour le moment un outil de travail non édité, que Florence Gétéreau, responsable de la phonothèque du MNATP (Musée National des Arts et Traditions Populaires) a mis à notre disposition 2. A la suite de la liste alphabétique des instruments, une liste complémentaire présente un classement à partir de l'indice. Il ne s'agit en aucun cas d'une proposition de classification, mais plutôt d'un regroupement des instruments par genres organologiques et grandes familles.

Nous souhaitons insister sur le caractère non exhaustif et évolutif d'un tel outil. Les descripteurs retenus dans cette liste sont, dans la plupart des cas, les appellations les plus courantes, notamment dans le domaine de la pratique musicale actuelle. C'est pourquoi, certains termes d'usage courant ont été préférés au détriment d'autres qui, d'un point de vue linguistique, seraient plus corrects (c'est par exemple le cas de la veuze : pour ce qui concerne le domaine poitevin-saintongeais, les linguistes écriraient vese). D'autre part, il faut ici évoquer la place que nous avons réservée au terme vernaculaire en général. Nous l'avons préféré à sa traduction française lorsqu'il ne s'agit pas d'une simple traduction (ex. : flahutet), mais d'un instrument propre à une région, rendant compte d'une réalisation organologique originale (ex. : shiulet de craber). Par souci d'homogénéisation, nous avons supprimé de la première liste établie les quelques instruments de musique électroacoustiques ainsi que les catégories ténor, alto, soprano,... qualifiant certains termes (trombone, saxophone,...). En revanche, nous avons maintenu la présence d'instruments de musique nord-américains notamment parce qu'ils ont connu une certaine vogue lors du mouvement folk en France (ex. : autoharp) et parce qu'ils sont encore pratiqués aujourd'hui par quelques groupes de musique traditionnelle.

Enfin, rappelons que cet outil ne couvre que l'espace strictement hexagonal et corse. Il ne rend compte ni de l'instrumentarium des DOM-TOM, ni de celui joué par les communautés immigrées en France. Nous renvoyons l'utilisateur à des ouvrages de références tels que *The New Grove Dictionary of Musical Instruments* 3 ou bien encore la terminologie adoptée par les discothèques municipales 4 •

2. Ce document peut être consulté au Laboratoire d'Organologie Musicale (Musée national des arts et traditions populaires - Paris) dont Florence Gétéreau est directrice.

3. Sadie, Stanley (éd.) *The New Grove Dictionary of Musical Instruments*. 3 vol. London : Macmillan Press Limited, 1993.

4. Sineux, Michel (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. 315 p. (Collection Bibliothèques).

Nous remercions ici tout particulièrement les personnes qui ont, en 1997, participé à la réalisation ainsi qu'à la mise à jour de cette liste :

Luc Charles-Dominique (Conservatoire Occitan, Toulouse)

Jean-François Dutertre (Centre d'information des musiques traditionnelles, Paris)

Henri Francès (Centre international de musique populaire, Céret) Florence Gétreau (MNATP - Laboratoire d'Organologie Musicale, Paris)

Pierre Laurence (Office départemental de l'action culturelle, Montpellier)

Marie-Barbara Le Gonidec (Musée national des arts et traditions populaires, Paris)

Jean-Louis Neveu (Métive, Parthenay)

Bernardu Pazzoni (Musée de la Corse - Phonothèque, Corte) Patrice Verrier (Musée de la Musique, Paris)

Catherine Perrier (Musicienne)

Bénédicte Bonnemason et Véronique Ginouvès se sont chargées de la réalisation de cette liste, pour toute remarque ou demande d'information complémentaire, vous pouvez /es contacter. Si pour compléter la liste vous souhaitez proposer un (ou plusieurs) instrument(s) de musique répondant aux critères donnés dans l'introduction, remplissez la « Fiche de proposition de terme » que vous trouverez page suivante et renvoyez-la à :

Bénédicte Bonnemason

Conservatoire Occitan Centre de musiques et danses traditionnelles Toulouse Midi-Pyrénées

B.P. 3011 - 31024 Toulouse cedex 3

Télécopie : 05 6142 12 59

benedicte.bonnemason@wanadoo.fr

Merci de votre collaboration !

**MISE À JOUR DE LA LISTE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
TRADITIONNELS DANS L'HEXAGONE ET EN CORSE
FICHE DE PROPOSITION DE TERME**

Nom de l'instrument de musique :

Ecriture en minuscules - Ne pas oublier l'accentuation idoine s'il s'agit d'un terme vernaculaire

Principe organologique

- Idiophone
- Membranophone
- Cordophone
- Aérophone

Brève description morphologique de l'instrument :

.....
.....
.....
.....
.....

Aire(s) géographique(s) concernée(s) :

.....
.....
.....

Synonymes ou équivalents vernaculaires :

.....
.....
.....

Sources (références bibliographiques ou autres) :

.....
.....
.....

Dans la mesure du possible, merci de joindre un schéma de l'instrument de musique.

Terme proposé par :

Coordonnées :

LISTE ALPHABÉTIQUE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

A

aboès NA Hautbois - Couserans (Ariège)	422.11
achille NA Poitou EM clochette a manche	111.242·1
accordéon NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type d'accordéon	314.122
accordéon chromatique	412.132
accordéon diatonique	412.132
aérophone EM Instrument a vent	4
alboka NA Clarinette double à pavillon et embouchure en come - Pays Basque	422.22
alphorn EM cor des Alpes	423.1
amboesa NA Hautbois - Quercy, Rouergue	422.11
anche en ruban NA Herbe ou feuille que l'on place devant la bouche et que l'on fait vibrer ou bien morceau de bois comportant une languette vibrante détachée	241
auboi NA Hautbois - Bas-Languedoc. Mont Lozère (Hérault, Gard, Lozère)	422.11
autoharp NA Cithare se jouant avec des ongles et possédant des principes d'accords préparés et d'étouffoirs – USA	314.122 a t

B

bachas NA Tambour de grande dimension à deux membranes se jouant avec deux baguettes - Provence	211.212-1
Bandonéon EM clochette a manche	412.132
bandurria NA Instrument à cordes pincées et caisse à fond plat, se jouant avec un plectre - Catalogne, Pays Basque	321.322 p

banjo NA USA	321.322 p
basse à pistons EM euphonium	423.2
basson	422.11
basson russe	422.11
biniou NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) · Bretagne EP biniou coz, biniou kozh	422.12
biniou braz NA Bretagne EM cornemuse écossaise	422.12
biniou coz NA Bretagne EM biniou	422.12
biniou kozh NA Bretagne EM biniou	422.12
bodega NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) · Languedoc EP craba	422.12
boha NA Cornemuse à anches simples - Landes de Gascogne EP bohaussac, bonlora	422.22
boîte à musique	122.2
bombarde NA Hautbois - Bretagne	422.11
bohaussac NA landes de Gascogne EM boha	422.22
bachas NA Tambour de grande dimension à deux membranes se jouant avec deux baguettes - Provence	211.212-1
bonlora NA Landes de Gascogne EM boha	422.22
bracelet de grelots EM grelot	112.13

brame-toupi NA Béarn EM tambour à friction avec une corde	232
brau NA Languedoc, Provence EM tambour à friction avec une corde	232
buccin	423.1
bugle	423.1
bugle à clefs	423.2

C

cabreta NA Auvergne EM cabrette	422.12
cabrette NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche double ou simple (bourdon) - Auvergne EP cabreta	422.12
caisse claire	211,212-1
caisse roulante NA Tambour militaire d'orchestre du début du XIX ^e siècle EP caisse sourde	211.312
caisse sourde EM caisse roulante	211.312
campana NA Corse	111.242-1
canyis NA Catalogne EM racloir	112.22
carbassola Catalogne EM racloir	112.22
caramera NA Clarinette traditionnelle simple avec un pavillon en come - Landes de Gascogne EP caremère	422,21
caremère NA Landes de Gascogne EM caramera	422.21

carillon NA Ensemble de cloches montées sur un châssis fixe	111.242-2
carramusa NA Cornemuse à anches simples - Corse EP otre	422.22
cassella NA Corse EM tambour sur cadre	211.311
castagnettes EP castanyoles (Catalogne, Majorque)	111.14
castanyoles NA Catalogne, Majorque EM castagnettes	111.14
cetera NA Corse EM cistre	321.322 p
cetra ghjesgiale NA Corse EM cithare sur table	314.122 s t
chabreta NA Limousin EM chabrette	422.12
chabrette NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) - Limousin EP chabreta	422.12
cheberlle de paille NA Poitou EM clarinette végétale NA Herbe ou feuille que l'on place devant la bouche et que l'on fait vibrer ou bien morceau de bois comportant une languette vibrante détachée	422.21
cheberlle de roseau NA Poitou EM clarinette végétale	422.21
cheberlle d'écorce NA Poitou EM hautbois d'écorce	422.11
chiffonie EM veille à roue	321.322 f
chjocche NA Corse EM claquettes	111.12

chjocchjula NA Corse EM sifflet végétal	421.221
chjucchettu NA Corse EM cloche d'église	111.242-1
cialambella NA Clarinette traditionnelle simple en bois avec un pavillon évasé - Corse EP cialamedda, cialamella	422.21
cialamedda NA Corse EM clalambella	422.21
cialamella NA Corse EM cialambella	422.21
diccona NA Corse EM cloche d'église	111.242-1
cistre NA Instrument à cordes pincées, généralement avec un plectre, de la famille des luths. EP cetera (Corse)	321.322 p
cithare NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de cithare	31
cithare sur table NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de cithare sur table EP cetra ghjesgiale (Cithare d'église ou pour l'église - Corse)	314
Clairon	423.1
Claquettes NA Deux éléments identiques (ronds, plats, creux, en forme de coque) frappés l'un contre l'autre EP chjocche (claquettes plates -Corse), cllaque boes (claquettes plates - Poitou), matraca (claquettes plates- Catalogne), matraqueta (claquettes plates- Catalogne)	111.1
claquoir NA Tube fendu en plusieurs lamelles ou tiges, frappé contre la main ou secoué EP pica-canya (Catalogne)	111.212
clarin NA Hautbois - Bigorre	422.11

clarine NA Cloche animalière en bronze fondu	111.242-1
clarinette NA Clarinette européenne moderne EP treujenn-gaol (Bretagne)	422.21
clarinette traditionnelle NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de clarinette traditionnelle	422.21
clarinette traditionnelle double NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de clarinette traditionnelle double	422.22
clarinette végétale NA Clarinette à base d'éléments végétaux de fabrication simple EP cheberlle de paille (Poitou), cheberlle de roseau (Poitou)	422.21
clavecin	314.122ac
claque boes NA Poitou EM claquettes	111.12
cloche animalière EM sonnaille	111.242-1
cloche d'église NA Cloche d'édifice généralement accordée, montée sur une corde EP en Corse : campana, chjucchettu (petite cloche), ciccona (grande cloche), mezana (moyenne cloche)	111.242-1
clochette NA Petite cloche en métal fondu	111.242-1
clochette à manche NA Clochette à manche en bois EP achille (Poitou), échille (Poitou)	111.242-1
cocut NA Languedoc EM coucou	421.221
concertina	412.132
conque marine EP cornu (Corse), culombu (Corse)	423.1
contrebasse	321.322 f

contrebasson	422.11
cor anglais EM hautbois	422.11
cor à pistons EP cor d'harmonie	423.2
cor de chasse EM trompe de chasse	423.1
cor d'harmonie EM cor à pistons	423.2
cor des Alpes EP alphom	423.1
cordophone EM Instrument à cordes	3
cornemuse NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de cornemuse	422.12
cornemuse écossaise NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) - Ecosse, Bretagne EP biniou braz, great highland pipe	422.12
cornet à bouquin	423.2
cornet à pistons	423.2
cornet-trompette	423.2
cornu NA Corse EM conque marine	423.1
coucou NA Flûte globulaire imitant le chant du coucou EP cocut	421.221
craba NA Languedoc EM bodega	422.12
crécelle EP xerrac (catalogne)	112.24
cromorne	422.11
cuillers	111.14
culombu NA Corse	423.1

EM conque marine	
curnetta NA Corse EM trompe d'appel	423.1
cymbales	111.14
cyrnbalettes NA Provence EM palets	111.14
cymbalum EM tympanon	314.122 s t

D

dulcimer à marteaux NA USA EM tympanon	314.122 s t
dulcimer des Appalaches NA Instrument de la famille des cithares sur caisse munie d'une touche - USA	314.122at

E

échille NA Poitou EM clochette à manche	111.242-1
épinette des Vosges NA Cithare sur caisse munie d'une touche - est et nord de la France	314.122 a t
esmolet NA ROte de Pan monoxyle - Catalogne	421.112
euphonium EP basse à pistons	423.2

F

fiould NA Béam, Bigorre EM shlulet de craber	421.112
fifre EP Pitre (Gascogne, Languedoc)	421.121
fischju NA Corse EM sifflet végétal	421.221
fischju di conca NA Corse EM sifflet	421.221
fischjulella NA Flûte à bloc (ou à conduit d'air) reconstitué par la langue, à une main à trois trous en écorce de châtaignier - Corse	421.111

fischjulellu NA Flûte à bloc (ou à conduit d'air) reconstitué par la langue, à une main en roseau simple à deux trous - Corse	421.111
fiscorn NA Cor à pistons - Catalogne	423.2
Fisculellu NA Flûte à bec à quatre ou cinq trous en écorce de châtaignier - Corse	421.221
flabiol NA flûte à bec à une main percée de 7 trous ; se joue généralement avec le tambori - Catalogne EP flaviol, fluviol	421.221
flageolet EP flahutet (Béarn, Gascogne, Provence)	421.221
flahuta NA Béarn, Landes et plaine gasconnes EM flûte à trois trous	421.221
flahutet NA Béarn, Gascogne, Provence EM flageolet	421.221
flaviol NA Catalogne EM Flabiol	421.221
flûte NA A utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de flûte	421
flûte à bec NA Pour la flûte à bec à une main, utiliser le descripteur idoïne	421.221
flûte à bec à une main NA A utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de flûte	421.221
flûte à coulisse EP jassoflûte	421.221

flûte à trois trous NA Flûte à bec à trois trous se jouant généralement avec un tambour à cordes en Béarn, Bigorre et dans les Landes de Gascogne. Ce terme désigne les flûtes à bec à trois trous	421.221
---	---------

<p>jouées en Gascogne n'ayant pas d'appellations spécifiques au contraire du txistu (Pays Basque) et du galoubet (Provence). Utiliser le terme flûte à bec à une main si l'on n'a pas pu spécifier le type de flûte à bec à trois trous</p> <p>EP flahuta (Béarn, Landes et plaine gasconnes), flûte d'Ossau (Béarn), flutet (Béarn, Gascogne}</p>	
<p>flûte basque NA Pays Basque EM txistu</p>	421.221
<p>flûte de Pan EP syrx</p>	421.112
<p>flûte d'Ossau NA Béarn EM flûte à trois trous</p>	421.221
<p>flûte globulaire NA flûte à récipient globulaire</p>	421.221
<p>flûte harmonique</p>	421.221
<p>flûte piccolo EM piccolo</p>	421.121
<p>flûte sans conduit d'air</p>	421.111
<p>flûte traversière</p>	421.121
<p>flutet NA Béarn, Gascogne EM flûte à trois trous</p>	421.221
<p>flûtet NA Provence EM galoubet</p>	421.221
<p>fluviol NA Catalogne EM flabiol</p>	421.221
<p>frestel NA Béarn, Bigorre EM shlulet de craber</p>	421.112
<p>fresteu NA flûte de Pan polycalame - Provence EP fresteu</p>	421.112
<p>fresteur NA Provence EM fresteu</p>	421.112

frisciu NA Corse EM rhombe	412.22
----------------------------------	--------

G

galta NA Hautbois - Pays Basque	422.11
galoubet NA Flûte à bec à trois trous et à une main se jouant généralement avec le tambourin provençal - Provence EP flûtet	421.221
graile NA Hautbois des Monts de Lacaune (Hérault - Tam)	422.11
grall NA Hautbois - Catalogne, Roussillon EP grall de pastor, gralla dolce, gralla seca	422.11
grall de pastor NA Catalogne EM gran	422.11
gralla dolce NA Catalogne EM gran	422.11
gralla seca NA Catalogne EM gran	422.11
grande cornemuse NA Berry, Bourbonnaisi EM musette	422.12
great highland pipe EM cornemuse écossaise	422.12
grelot EP bracelet de grelots, grelottière	112.13
grelottière EM grelot	112.13
grosse caisse	211.212-1
guimbarde EP riberbula (Corse), rivergula (Corse), verimbao (Catalogne)	121
guitare	321.322 p
guitarra de canya	112.22

NA Catalogne EM racloir	
guitarra d'ossos NA Catalogne EM racloir	112.22

H

hammered dulcimer NA USA EM tympanon	314.122 5 t
harmonica NA A utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type d'harmonica	412.132
harmonica chromatique	412.132
harmonica diatonique	412.132
harpe	322.2
harpe celtique	322.2
hautbois NA Hautbois d'orchestre EP cor anglais	422.11
hautbois d'écorce EP cheberlle d'écorce (Poitou), pibole (Poitou), supnna (Pays Basque), tatarota (Languedoc), trumbone (Corse). tuntarde (Poitou)	422.11
hautbois du Poitou	422.11
hautbois traditionnel NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de hautbois	422.11
hautbois végétal NA Hautbois à base d'éléments végétaux de fabrication simple EP tJge de pissenlit	422.11
hélicon	423.2
hochet	112.13

I

idiophone EM percussions	1
-----------------------------	---

instrument à anche double	422.11 (tuyau unique) 422.12 (ensemble de tuyaux)
instrument à anche libre	412.131 (anche libre unique) 412.132 (ensemble d'anches libres)
instrument à anche simple	422.21 (tuyau unique) 422.22 (ensemble de tuyaux)
Instrument à cordes NA À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type d'instrument à cordes EP cordophone	3
instrument à vent NA A utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type d'instrument à vent EP aérophone	4

J

jassoflûte EM flûte à coulisse	421.221
jhanverlle NA Poitou EM tambour à friction avec une baguette	231

L

lithophone EP petra campana (Corse)	111.212
liutu NA Corse EM luth	321.321p
luth EP liutu (Corse)	321.321p
lyre	321.2

M

mandole EP mandore	321.321 p
-----------------------	-----------

mandoléon	321.321 p
mandoline	321.321 p
mandoloncelle mandore EM mandole	321.321 p 321.321p
maracas	112.13
marimba	111.212
matraca NA Catalogne EM claquettes	111.12
matraqueta NA Catalogne EM claquettes	111.12
mélodéon	412.132
membranophone EM percussions	2
métallophone	111.222
mezana NA Corse EM cloche d'église	111.242-1
mirliton EP sampugni (Corse)	242
musette NA Cornemuses du Centre France à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) - Berry, Nivernais, Bourbonnais À ne pas confondre avec le hautbois utilisé dans les harmonies et généralement appelé musette ou musette d'armée EP grande cornemuse (Berry, Bourbonnais), musette Béchonnet (Auvergne), musette Bressane (Bourgogne)	422.12
musette baroque NA Cornemuse à anches doubles EP musette de cour	422.12
musette Béchonnet NA Auvergne	422.12

EM musette	
musette bressane NA Bourgogne EM musette	422.12
musette de cour EM musette baroque	422.12

O

ocarina	421.221
olifant EP oliphant	423.1
oliphant EM olifant	423.1
ophicléide	423.2
orgue	421.222
orgue de barbarie	421.222
orgue mécanique à cylindre EP serinette	421.222
orgue positif	421.222
otre NA Corse EM carramusa	422.22

p

palets NA Petites cymbales tenues par les mains passées dans des lanières - Provence EP cymbalettes	111.14
pandero NA Catalogne EM tambour sur cadre	211.311
peigne	241
percussions NA Terme employé dans un sens large, recouvrant celui de la pratique du percussionniste qui utilise des instruments percutés mais aussi raclés, entrechoqués, frottés. Il réunit, pour leur plus grande part, les instruments généralement regroupés sous la famille des membranophones et la famille des idiophones. À utiliser si l'on n'a pas pu spécifier le type de percussions EP idiophone, membranophone	1 (idiophone) ou 2 (membranophone)
petit bugle	423.1

petra campana NA Corse EM lithophone	111.212
piano	314.122ac
piano mécanique EP viola (Corse), viola (Languedoc)	314.122ac
pibole NA Poitou EM hautbois d'écorce	422.11
pica-canya NA Catalogne EM claquoir	111.212
piccolo EP flûte piccolo	421.121
pifana NA flûte à bec en corne de chèvre - Corse	421.221
pifina NA flûte à bec en écorce de châtaignier - Corse	421.221
pifre NA Gascogne, Languedoc EM fifre	421.121
pignata NA Provence EM tambour à friction avec une baguette	231
pignatta NA Corse EM tambour à friction avec une baguette	231
pihurc NA Landes de Gascogne EM trompe d'appel	423.1
pihurlet NA Béarn, Bigorre EM shiulet de craber	421.112
pirula NA flûte à bec en roseau - Corse	421,221
prima NA Catalogne EM tible	422.11
psaltérion	314.122 s t

R

racador NA Catalogne EM racloir	112.21
racloir NA Corps plein (bâton) ou creux (tube ou ensemble de tubes,coque) raclés par un bâtonnet ou un bout d'os EP canyls (ensemble de tubes en roseau -Catalogne), carbassola (calebasse - Catalogne), guitarra de Canya (ensemble de tubes en roseau - Catalogne), guitarra d'ossas (ensemble d'os - Catalogne),racador (deux morceaux de bois striés d'une série d'encoches - Catalogne), râquiou (tube de sureau, roseau ou bambou - Poitou)	112.2
râquiou NA Poitou EM racloir	112.22
rebec	321.321f
régale	412.122
rhombe NA Planchette de bois, d'os ou de métal attachée à une cordelette que l'on fait tourner dans l'air EP frisciu (Corse)	412.22
riberbula NA Corse EM guimbarde	121
rivergula NA Corse EM guimbarde	121
rossignol NA Languedoc EM sifflet à eau	421.221

S

sac de gemecs NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) - Catalogne	422.12
sacqueboute EM trombone	423.2
sampugni NA Corse	242

sarrusophone	422.11
saxhorn EM tuba	423.2
saxophone	422.21
scie musicale	133.1
serinette EM orgue mécanique à cylindre	421.222
serpent	423.2
shiulet de craber NA Flûte de Pan monoxyle que les chevriers et les hongreurs utilisaient pour s'annoncer- Béarn, Bigorre EP en Béarn et Bigorre : fieould, frestel, pihurlet	421.112
sifflet EP fischju dlconca (sifflet en tesson de terre cuite- Corse), subllét (Poitou)	421.221
sifflet à eau EP rossignol	421.221
sifflet à réserve d'air	421.221
sifflet intra-buccal NA Petits sifflets servant d'appeaux	421.221
sifflet végétal NA Sifflet à base d'éléments végétaux de fabrication simple EP en Corse : chjocchjula (sifflet en noyau), fischju (sifflet d'écorce)	421.221
silbote NA Pays Basque EM txistu	421.221
sinfonia NA Catalogne EM vielle à roue	321.322 f
sistre	112.12
sonarel NA Clarinette traditionnelle simple en roseau - Languedoc	422.21
sonnaille NA Cloche an1mahère en acier ou en tôle cuivrée EP cloche animalière	111.242-1
soubassophone EM sousaphone	423.2

sousaphone EP soubassophone	423.2
spurenchja NA Corse EM trompe d'appel	423.1
subllét NA Poitou EM sifflet	421.221
suprina NA Pays Basque EM hautbois d'écorce	422.11
syrinx EM flûte de Pan	421.112

T

tabal NA Catalogne EM tambour	211.212-1
tambori NA Catalogne EM tambour de poignet	211.311
tambomet NA Languedoc EM tambour	211.212-1
tambour NA Tambour sur caisse EP tabal (Catalogne), tambornet (Languedoc)	211.212-1
tambour à cordes NA Longue caisse de bois surmontée de 6 cordes frappées d'une main avec un bâtonnet. Se joue généralement avec la flûte à trois trous - Béarn, Bigorre, Landes de Gascogne, Pays Basque EP tambourin du Béarn (Béarn). ton-ton ou ttun-ttun (Béarn), ttunttuna (Pays Basque)	314.122 st
tambour à friction avec une baguette EP jhanverlle (Poitou), pignata (Provence), pignatta (Corse), ximbomba (Catalogne)	231
tambour à friction avec une corde EP brame-toupi (Béarn), brau (Languedoc, Provence)	232
tambour à friction tournoyant	232.2

tambour à roulement mécanique NA Tambour équipé d'un roulement mécanique pour mettre en action les baguettes, généralement utilisé par les gardes champêtres	211.212-1
tambour de basque EM tambour sur cadre	211.311
tambour de poignet EP tambori (Catalogne)	211.311
tambourin du Béam EM tambour à cordes	314.122 s t
tambourin provençal NA Long tambour à double membrane joué d'une seule main, servant à accompagner le galoubet - Provence	211.212-1
tambour sur cadre NA Tambour sur cadre à membrane unique, équipé ou non de cymbalettes EP cassella (Corse), pandero (Catalogne), tambour de basque	211.311
tarota NA Hautbois - Catalogne	422.11
tatarota NA Languedoc EM hautbois d'écorce	422.11
tenora NA Hautbois à clés - Catalogne	422.11
tiple NA Hautbois à clés - Catalogne EP prima, tiple	422.11
tige de pissenlit EM hautbois végétal	422.11
timbale	211.11
timbalons NA Paire de petites timbales frappées avec des baguettes et portées à la ceinture ou suspendues autour du cou par une lanière - Provence	211.12
timpanu NA Corse EM triangle	111.211
tiple NA Catalogne EM tible	422.11

ton-ton NA Béarn EM tambour à cordes	314.122 s t
treujenn gaol NA Bretagne EM clarinette	422.21
triangle EP timpanu (Corse)	111.211
tromba NA Corse EM trompe d'appel	423.1
trombone EP sacqueboute	423.2
trombone à pistons	423.2
trompe d'appel EP cumetta (trompe en come de chèvre ou de bœuf- Corse), pihurc (trompe de bois- Landes de Gascogne), spurenchja (trompe d'écorce - Corse), tromba (trompe en châtaignier - Corse), trompette de Saint-Jean (Provence, Languedoc), trompette en terre (Provence, Languedoc), tuhère (trompe de bois- Landes de Gascogne), tuuta (trompe de bois- Pays Basque)	423.1
trompe de chasse EP cor de chasse	423.1
trompette EP trompette à pistons, trompette d'harmonie	423.2
trompette à coulisse	423.1
trompette à pistons EM trompette	423.2
trompette de cavalerie	423.2
trompette d'harmonie EM trompette	423.2
trompette de Saint-Jean NA Provence, Languedoc EM trompe d'appel	423.1
trompette droite EM trompette naturelle	423.1
trompette en terre NA Provence, Languedoc EM trompe d'appel	423.1

Trompette marine	321.322 f
trompette naturelle EP trompette droite	423.1
trumbone NA Corse EM hautbois d'écorce	422.11
ttun-ttun NA Béarn EM tambour à cordes	314.122 s t
ttunttuna NA Pays Basque EM tambour à cordes	314.122 s t
tuba EP saxhorn	423.2
tuhére NA Landes de Gascogne EM trompe d'appel	423.1
tuntarde NA Poitou EM hautbois d'écorce	422.11
tuuta NA Pays Basque EM trompe d'appel	423.1
txalaparta NA Instrument composé de 2 ou 3 grosses planches de bois placées sur de larges paniers remplis d'épis de maïs - généralement remplacés aujourd'hui par un support métallique et des sangles de cuir - frappées par deux joueurs munis chacun de deux bâtons longs et fins (makillas) - Pays Basque	111.212
txirul NA Pays Basque EM txistu	421.221
txistu NA flûte à bec à trois trous à une main - Pays Basque EP flûte basque, silbote, txirula	421.221
tympanon EP cymbalum, dulcimer à marteaux (USA), hammered dulcimer (USA)	314.122 st
V verimbao NA Catalogne EM guimbarde	121

<p>veuze NA Cornemuse à anche double (tuyau mélodique) et à anche simple (bourdon) - Vendée, sud-est Bretagne Ne pas confondre avec la veze, instrument à vent médiéval (cf. p. 104-108 in Pierre BEC. La cornemuse : sens et histoire de ses désignations, poésie, musique, folklore... Toulouse : Conservatoire Occitan, 1996. 108 p.)</p>	422.12
<p>vièle à archet vielle à roue EP chiffonie, sinfonia (Catalogne)</p>	321.322 f
<p>viola NA Corse EM piano mécanique</p>	321..322 f
<p>viola NA Languedoc EM piano mécanique</p>	314.122 ac
<p>viole</p>	314.122 ac
<p>viole de gambe</p>	321.322 f
<p>violon</p>	321.322 f
<p>violon alto</p>	321.322 f
<p>violon-sabot</p>	321.322 f
<p>violoncelle</p>	321.322 f

W

<p>washboard NA Planche à laver raclée avec une baguette métallique ou des dés métalliques aux doigts</p>	112.2
--	-------

X

<p>xerrac NA Catalogne EM crécelle</p>	11.2.24
<p>ximbomba NA Catalogne EM tambour à friction avec une baguette</p>	231
<p>xylophone</p>	231

Code	Nom de l'instrument
1	idiophone EM percussions
1(idiophone)	percussions
111.1	claquettes
111.12	chjocche EM claquettes
111.12	claque boes EM claquettes
111.12	matraca EM claquettes
111.12	matraqueta EM claquettes
111.14	castagnettes
111.14	castanyoles EM castagnettes
111.14	cuillers
111.14	cymbales
111.14	cymbalettes EM palets
111.14	palets
111.211	timpanu EM triangle
111.211	triangle
111.212	claquoir
111.212	lithophone
111.212	marimba
111.212	petra campana EM lithophone
111.212	pica-canya EM claquoir
111.212	txalaparta
111.212	xylophone
111.222	métallophone
111.242-1	achille EM clochette à manche
111.242-1	campana EM cloche d'église
111.242-1	chjucchettu EM cloche d'église
111.242-1	ciccona EM cloche d'église
111.242-1	clarine
111.242-1	cloche animalière EM sonnaille
111.242-1	cloche d'église
111.242-1	clochette
111.242-1	clochette à manche
111.242-1	échille EM clochette à manche
111.242-1	mezana EM cloche d'église
111.242-1	sonnaille
111.242-2	carillon
112.12	sistre
112.13	bracelet de grelots EM grelot
112.13	grelot
112.13	grelottière EM grelot
112.13	hochet
112.13	maracas
112.2	racloir
112.2	washboard
112.21	racador EM racloir
112.22	canyis EM racloir
112.22	carbassola EM racloir
112.22	guitarra de canya EM racloir
112.22	guitarra d'ossos EM racloir
112.22	râquiou EM racloir

Code	Nom de l'instrument
112.24	crécelle
112.24	xerrac EM crécelle
121	guimbarde
121	riberbula EM guimbarde
121	rivergula EM guimbarde
121	verimbao EM guimbarde
122.2	boîte à musique
133.1	scie musicale
2	membranophone EM percussions
2 (membranophone)	percussions
211.11	timbale
211.12	timbalons
211.212-1	bachas
211.212-1	caisse claire
211.212-1	grosse caisse
211.212-1	tabal EM tambour
211.212-1	tambomet EM tambour
211.212-1	tambour
211.212-1	tambour à roulement mécanique
211.212-1	tambourin provençal
211.311	cassella EM tambour sur cadre
211.311	pandero EM tambour sur cadre
211.311	tambori EM tambour de poignet
211.311	tambour de basque EM tambour sur cadre
211.311	tambour de poignet
211.311	tambour sur cadre
211.312	caisse roulante
211.312	caisse sourde EM caisse roulante
231	jhanverlle EM tambour à friction avec une baguette
231	pignata EM tambour à friction avec une baguette
231	pignatta EM tambour à friction avec une baguette
231	tambour à friction avec une baguette
231	ximbomba EM tambour à friction avec une baguette
232	brame-toupi EM tambour à friction avec une corde
232	brau EM tambour à friction avec une corde
232	tambour à friction avec une corde
232.2	tambour à friction tournoyant
241	anche en ruban
241	peigne
242	mirliton
242	sampugni EM mirliton
3	cordophone EM instrument à cordes
3	instrument à cordes
31	cithare
314	cithare sur table
314.122 ac	clavecin
314.122 ac	piano
314.122 ac	piano mécanique
314.122 ac	viola EM piano mécanique
314.122 ac	viola EM piano mécanique

Code	Nom de l'instrument
314.122 at	autoharp
314.122 at	dulcimer des Appalaches
314.122 at	épinette des Vosges
314.122 s t	cetra ghjesgiale EM cithare sur table
314.122 s t	cymbalum EM tympanon
314.122 s t	dulcimer à marteaux EM tympanon
314.122 s t	hammered dulcimer EM tympanon
314.122 s t	psaltérion
314.122 s t	tambour à cordes
314.122 s t	tambourin du Béarn EM tambour à cordes
314.122 s t	ton-ton EM tambour à cordes
314.122 s t	ttun-ttun EM tambour à cordes
314.122 s t	ttunttuna EM tambour à cordes
314.122 s t	tympanon
321.2	lyre
321.321f	rebec
321.321p	liutu EM luth
321.321p	luth
321.321p	mandole
321.321p	mandoléon
321.321p	mandoline
321.321p	mandoloncelle
321.321p	mandore EM mandole
321.322 f	chiffonie EM vielle à roue
321.322 f	contrebasse
321.322 f	sinfonia EM vielle à roue
321.322 f	trompette marine
321.322 f	vièle à archet
321.322 f	vielle à roue
321.322 f	viole
321.322 f	viole de gambe
321.322 f	violon
321.322 f	violon alto
321.322 f	violon-sabot
321.322 f	violoncelle
321.322 p	bandurria
321.322 p	banjo
321.322 p	cetera EM cistre
321.322 p	cistre
321.322 p	guitare
322.2	harpe
322.2	harpe celtique
4	aérophone EM instrument à vent
4	instrument à vent
412.122	régale
412.131(anche libre unique)	Instrument à anche libre
412.132	accordéon
412.132	accordéon chromatique
412.132	accordéon diatonique
412.132	bandonéon
412.132	concertina

Code	Nom de l'instrument
412.132	harmonica
412.132	harmonica chromatique
412.132	harmonica diatonique
412.132 (ens. d'anches libres)	instrument à anche libre
412.132	mélodéon
412.22	frisciu EM rhombe
412.22	rhombe
421	flûte
421.111	fischjulella
421.111	fischjulellu
421.111	flûte sans conduit d'air
421.112	esmolet
421.112	fiould EM shiulet de craber
421.112	flûte de Pan
421.112	frestel EM shiulet de craber
421.112	fresteu
421.112	fresteur EM fresteu
421.112	pihurlet EM shiulet de craber
421.112	shiulet de craber
421.112	syrinx EM flûte de Pan
421.121	fifre
421.121	flûte piccolo EM piccolo
421.121	flûte traversière
421.121	piccolo
421.121	pifre EM fifre
421.221	chjocchjula EM sifflet végétal
421.221	cocut EM coucou
421.221	coucou
421.221	fischju EM sifflet végétal
421.221	fischju di conca EM sifflet
421.221	fisculellu
421.221	flabiol
421.221	flageolet
421.221	flahuta EM flûte à trois trous
421.221	flahutet EM flageolet
421.221	flaviol EM flabiol
421.221	flûte à bec
421.221	flûte à bec à une main
421.221	flûte à coulisse
421.221	flûte à trois trous
421.221	flûte basque EM txistu
421.221	flûte d'Ossau EM flûte à trois trous
421.221	flûte globulaire
421.221	flûte harmonique
421.221	flutet EM flûte à trois trous
421.221	flûtet EM galoubet
421.221	fluviol EM flabiol
421.221	galoubet
421.221	jassoflûte EM flûte à coulisse
421.221	ocarina
421.221	pifana
421.221	pifina

Code	Nom de l'instrument
421.221	piruia
421.221	rossignol EM sifflet à eau
421.221	sifflet
421.221	sifflet à eau
421.221	sifflet à réserve d'air
421.221	sifflet intra-buccal
421.221	sifflet végétal
421.221	silbote EM txistu
421.221	subllét EM sifflet
421.221	txirula EM txistu
421.221	txistu
421.222	orgue
421.222	orgue de barbarie
421.222	orgue mécanique à cylindre
421.222	orgue positif
421.222	serinette EM orgue mécanique à cylindre
422.11	aboès
422.11	amboesa
422.11	auboi
422.11	basson
422.11	basson russe
422.11	bombarde
422.11	cheberlle d'écorce EM hautbois d'écorce
422.11	clarin
422.11	contrebasson
422.11	cor anglais EM hautbois
422.11	cromorne
422.11	gaita
422.11	graile
422.11	grali
422.11	grall de pastor EM grall
422.11	gralla dolce EM grall
422.11	gralla seca EM grall
422.11	hautbois
422.11	hautbois d'écorce
422.11	hautbois du Poitou
422.11	hautbois traditionnel
422.11	hautbois végétal
422.11 (tuyau unique)	instrument à anche double
422.11	pibole EM hautbois d'écorce
422.11	prima EM tible
422.11	sarrusophone
422.11	suprina EM hautbois d'écorce
422.11	tarota
422.11	tatarota EM hautbois d'écorce
422.1.1	tenora
422.11	tible
422.11	tige de pissenlit EM hautbois végétal
422.11	tiple EM tible
422.11	trumbone EM hautbois d'écorce
422.11	tuntarde EM hautbois d'écorce
422.12	biniau

Code	Nom de l'instrument
422.12	biniou braz EM cornemuse écossaise
422.12	biniou coz EM biniou
422.12	biniou kozh EM biniou
422.12	bodega
422.12	cabreta EM cabrette
422.12	cabrette
422.12	chabreta EM chabrette
422.12	chabrette
422.12	cornemuse
422.12	cornemuse écossaise
422.12	craba EM bodega
422.12	grande comemuse EM musette
422.12	great highland pipe EM cornemuse écossaise
422.12 (ens.de tuyaux)	instrument à anche double
422.12	musette
422.12	musette baroque
422.12	musette Béchonnet EM musette
422.12	musette bressane EM musette
422.12	musette de cour EM musette baroque s
422.12	ac de gemecs
422.12	veuze
422.21	caramera
422.21	caremère EM caramera
422.21	cheberlle de paille EM clarinette végétale
422.21	cheberlle de roseau EM clarinette végétale
422.21	cialambella
422.21	cialamedda EM cialambella
422.21	cialamella EM cialambella
422.21	clarinette
422.21	clarinette traditionnelle
422.21	clarinette végétale
422.21 (tuyau unique)	instrument à anche simple
422.21	saxophone
422.21	sonarel
422.21	treujenn-gaol EM clarinette
422.22	alboka
422.22	boha
422.22	bohaussac EM boha
422.22	bonlora EM boha
422.22	carramusa
422.22	clarinette traditionnelle double
422.22 (ens.de tuyaux)	instrument à anche simple
422.22	otre EM carramusa
423.1	alhom EM cor des Alpes
423.1	buccin
423.1	bugle
423.1	clairon
423.1	conque marine
423.1	cor de chasse EM trompe de chasse
423.1	cor des Alpes
423.1	camu EM conque marine
423.1	culombu EM conque marine

Code	Nom de l'instrument
423.1	curnetta EM trompe d'appel
423.1	olifant
423.1	oliphant EM olifant
423.1	petit bugle
423.1	pihurc EM trompe d'appel
423.1	spurenchja EM trompe d'appel
423.1	tromba EM trompe d'appel
423.1	trompe d'appel
423.1	trompe de chasse
423.1	trompette à coulisse
423.1	trompette de Saint-Jean EM trompe d'appel
423.1	trompette droite EM trompette naturelle
423.1	trompette en terre EM trompe d'appel
423.1	trompette naturelle
423.1	tuhére EM trompe d'appel
423.1	tuuta EM trompe d'appel
423.2	basse à pistons EM euphonium
423.2	bugle à clefs
423.2	cor à pistons
423.2	cor d'harmonie EM cor à pistons
423.2	cornet à bouquin
423.2	cornet à pistons
423.2	cornet-trompette
423.2	euphonium
423.2	fiscorn
423.2	hélicon
423.2	ophicléide
423.2	sacqueboute EM trombone
423.2	saxhorn EM tuba
423.2	serpent
423.2	soubassophone EM sousaphone
423.2	sousaphone
423.2	trombone
423.2	trombone à pistons
423.2	trompette
423.2	trompette à pistons EM trompette
423.2	trompette de cavalerie
423.2	trompette d'harmonie EM trompette
423.2	tuba

• ANNEXE 2 •

LANGUES ET DIALECTES DANS L'HEXAGONE ET EN CORSE

Cette liste est basée sur des appellations relativement anciennes de la langue. Le NALF (Nouvel atlas linguistique de France) arrive en fin de réalisation : lorsque les synthèses de travail seront élaborées, certaines appellations, et leurs aires, pourront être remises en question, d'autres pourront être mentionnées, en particulier dans le domaine d'oïl.

Certaines langues n'ont pas été détaillées en dialectes (le breton par exemple). Suivant les besoins de chaque centre, il est certain que la distinction peut être mise en place et l'indexation affinée.

Tout comme pour la liste des instruments de musique, cette liste des langues et dialectes se veut avant tout un outil pratique pour l'indexation des documents sonores. Quand les personnes qui analysent le document ne connaissent pas le domaine linguistique, il est conseillé d'utiliser le terme générique. Certaines dénominations parallèles ont pu être omises : nous vous remercions de nous le signaler.

Rappel du sens des abréviations :

TG terme générique

TS terme spécifique

NA note d'application

EM employer

EP employé pour

Dans les listes, les termes choisis comme descripteurs apparaissent en gras. Ces appellations seront utilisées dans les champs LA1 et LA1IT. N'oubliez pas de fournir toutes les informations complémentaires dans les champs LA2 et LA2IT.

Merci à Claude Martel, Marie-Rose Simoni, Jean-Luc Ramel et Jacques Tourrel qui ont participé à ce travail.

LANGUES ET DIALECTES • LISTE HIÉRARCHIQUE

basque

EP euskara

celtique

breton

NA Basse-Bretagne (Finistère. partie ouest des Côtes-d'Armor, partie ouest du Morbihan)

germanique

allemand régional

EP allemand d'Alsace

alsacien

EP almanich, francich

flamand

francique

EP francique lorrain, francique mosellan, francique rhénan, lorrain germanique, lorrain thiois, luxembourgeois, letzebuergesch, lothringer platt. plattdeutsch, platt

NA Parlers germaniques de la région rhénane

judéo-alsacien

NA Langue des Juifs d'Alsace

italo roman

corse

roman

catalan

francoprovençal

EP arpitan, franco-provençal

NA Rhône-Alpes (sauf Drôme), Ardèche, Jura

bressan

forézien

savoyard

EP savoisien

langue du domaine d'oc

occitan

auvergnat

judéo-provençal

EP shuadi, shuadit

NA Langue des Juifs du Comtat Venaissin

- gascon
- EP aranais
- languedocien
- limousin
- provençal
 - niçard
 - EP nissarte, tendasque
 - provençal alpin
 - EP dauphinois, gavot, vivaro-aipin, vivaro-dauphinois
 - provençal maritime
 - EP marseillais, provençal méditerranéen, varois
 - rhôdanien
 - EP comtadin, félibréen, mistralien

langue du domaine d'oïl

- angevin
- berrichon
- EP orléanais
- champenois
- français
 - français régional
 - NA On entend ici la région linguistique
 - EP français local

- gallo
- EP britto-roman, gallo-breton, haut breton
- NA Haute-Bretagne (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, parties est des Côtes-d'Armor, partie est du Morbihan)
- jurassien
- EP franc-comtois
- lorrain roman
- manceau
- morvandiau
- EP bourguignon
- normand
- picard
- EP chtimi, rouchi
- poitevin-saintongeais
- EP charentais, poitevin, saintongeais, vendéen
- tourangeau
- wallon

LANGUES ET DIALECTES • LISTE ALPHABÉTIQUE

- allemand régional
 - TG germanique
 - EP allemand d'Alsace
- allemand d'Alsace
 - EM allemand régional
- almanich
 - EM alsacien
- alsacien
 - EP almanich, francich
- angevin

TG langue du domaine d'oïl
aranais
EM gascon
arpitan
EM francoprovençal
auvergnat
TG occitan
basque
EP euskara
berrichon
TG langue du domaine d'oïl
EP orléanais
bourguignon
EM morvandiau bressan
TG francoprovençal
breton
TG celtique
NA Basse-Bretagne (Finistère, partie ouest des Côtes-d'Armor, partie ouest
du Morbihan)
britta-roman
EP gallo
catalan
TG roman
celtique
TS breton
champenois
TG langue du domaine d'oïl
charentais
EM poitevin-saintongeais
chtimi
EM picard
comtadin
EM rhôdanien
corse
TG italo roman
dauphinois
EM provençal alpin
euskara
EM basque

félibréen
 EM rhôdanien
flamand
 TG germanique
forézien
 TG francoprovençal
français
 TG langue du domaine d'oïl
 TS français régional
français local
 EM français régional
français régional
 TG français
 EP français local
 NA On entend ici la région linguistique
franc-comtois
 EM jurassien
franchich
 EM alsacien
francique
 TG germanique
 EP francique lorrain, francique mosellan, francique rhéna, lorrain germanophone,
lorrain thiois, luxembourgeois, letzebuergesch, lothnnger platt, plattdeutsch, platt NA Parlers
germaniques de la région rhénane
francique lorrain
 EM francique
francique mosellan
 EM francique
francique rhéna
 EM francique
francoprovençal
 TG roman
 TS bressan
 TS forézien
 TS savoyard
 EP arpitan
 EP franco-provençal
 NA Rhône-Alpes (sauf Drôme), Ardèche, Jura
franco-provençal
 EM francoprovençal
gallo
 TG langue du domaine d'oïl
 EP britto-roman, gallo-breton, haut breton
 NA Haute-Bretagne (Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique, parties est des Côtes-
d'Armor, partie est du Morbihan)
gallo-breton
 EM gallo
gascon
 TG occitan
 EP aranais
gavot
 EM provençal alpin

- germanique
 - TS allemand régional
 - TS alsacien
 - TS flamand
 - TS francique
 - TS judéo-alsacien
- haut breton
 - EM gallo
- italo-roman
 - TS corse
- judéo-alsacien
 - TG germanique
 - NA Langue des Juifs d'Alsace
- judée-provençal
 - TG occitan
 - EP shuadi. shuadit
 - NA Langue des Juifs du Comtat Venaissin
- jurassien
 - TG langue du domaine d'oïl
 - EP franc-comtois
- languedocien
 - TG occitan
- langue du domaine d'oc
 - TG roman
 - TS occitan
- langue du domaine d'oïl
 - TG roman
 - TS angevin
 - TS berrichon
 - TS champenois
 - TS français
 - TS gallo
 - TS jurassien
 - TS lorrain roman
 - TS manceau
 - TS morvandiau
 - TS normand
 - TS picard
 - TS poitevin-saintongeais
 - TS tourangeau
 - TS wallon
- letzebuergesch
 - EM francique
- limousin
 - TG occitan
- lorrain roman
 - TG langue du domaine d'oïl
- lorrain germanique
 - EM francique
- lorrain thiois
 - EM francique
- lothringer platt
 - EM francique

luxembourgeois
 EM francique
 manceau
 TG langue du domaine d'oïl
 mistralien
 EM rhôdanlen
 morvandiau
 TG langue du domaine d'oïl
 EP bourguignon
 niçard
 TG provençal
 EP nissarte, tendasque
 nissarte
 EM niçard
 normand
 TG langue du domaine d'oïl
 occitan
 TG langue du domaine d'oc
 TS auvergnat
 TS gascon
 TS judée-provençal
 TS languedocien
 TS limousin
 TS provençal
 orléanais
 EM berrichon
 picard
 TG langue du domaine d'oïl
 EP chtimi, rouchi
 platt
 EM francique
 plattdeutsch
 EM francique
 poitevin
 EM poitevin-saintongeais
 poitevin-saintongeais
 TG langue du domaine d'oïl
 EP charentais, vendéen, poitevin, saintongeais
 provençal
 TG occitan
 TS niçard
 TS provençal alpin
 TS provençal maritime
 TS rhôdanien
 provençal alpin
 TG provençal
 EP dauphinois, gavet, vivaro-alpin, vivaro-dauphinois
 provençal maritime
 TG provençal
 EP marseillais, provençal méditerranéen, varois

rhôdanien
 TG provençal
 EP comtadin
 EP félibréen
 EP mistrailen
roman
 TS catalan
 TS francoprovençal
 TS langue du domaine d'oc
 TS langue du domaine d'oïl
rouchi
 EM picard
saintongeais
 EM poitevin-saintongeais
savoisien
 EM savoyard
savoyard
 TG francoprovençal
 EP savoisien
shuadi
 EM judéo-provençal
shuadlt
 EM judéo-provençal
tendasque
 EM niçard
tourangeau
 TG langue du domaine d'oïl
vendéen
 EM poitevin-saintongeais
vivaro-alpin
 EM provençal alpin
vivaro-dauphinois
 EM provençal alpin
wallon
 TG langue du domaine d'oïl

• ANNEXE 3 •

TRAITEMENT

DOCUMENTAIRE DU

SON EDITE

Vous trouverez dans cette annexe les noms des champs préconisés par le guide FAMDT au moment de l'analyse d' un phonogramme édité.

Le son édité est décrit de façon exhaustive dans le fascicule de documentation Z 44-066 paru en 1988. Cette description peut être complétée par l'édition révisée de l'ISBD (NBM) parue en 1995. Nous indiquons ici quelques rappels des principales règles de catalogage : ils ne remplacent en rien la lecture et l'utilisation de la norme.

Les termes tramés sont définis en annexe 5.

1. MENTION DU TITRE

TI

En son édité, il est essentiel de transcrire le **titre propre** [TI] avec beaucoup de soin. Repérer le titre propre présente peu de difficultés : c'est la partie du titre dont on ne peut se passer qui s'affiche sur le conditionnement éditorial. Souvent assez court, significatif, c'est celui sous lequel le document a été diffusé. Il apparaît, le plus souvent, en caractères typographiques plus importants.

En son édité, le catalogueur peut rencontrer d'autres formes de titres :

- le titre alternatif, second titre séparé du premier par la conjonction « ou », appartient au titre propre ;
- si une information complémentaire apparaît par rapport au titre propre (avant-titre ou sous-titre), il s'agit d'un **complément de titre** indiqué en TI2 ;
- dans le cas de documents bilingues ou multilingues où le titre est indiqué en plusieurs langues, les titres donnés dans une autre langue que le titre propre sont appelés titres parallèles [TIPAR]

TI2 Complément du titre

Ex. : **TI** Cant e musica de Provença
TI2 Xlle - XXe

Si le titre propre est incomplet ou ambigu, on peut le préciser par un complément de titre entre crochets.

Ex. :

TI Dastum fait le bœuf

TI2 [enregistrement du XXe anniversaire à Berrien]

Le complément de titre est donné en TI2 après le titre propre quand ceci est grammaticalement possible, sinon il est indiqué en note (NOT1).

Ex. : **TI** Les virtuoses roumains
NOT1 Avant titre : Marcel Cellier présente

TIPAR Titre parallèle

Ex. : **TI** Sonerien treujenn gaol

TIPAR Sonneurs de clarinettes en Bretagne

TICOL Titre de la collection.

Ex. : Canti popolari del Piemonte

NUMCOL N° dans la collection (numéro indiqué en chiffres arabes).

TI2COL Sous collection : titre de la sous-collection.

Ex. : Il Canavese

NUM2COL N° dans la sous-collection (numéro indiqué en chiffres arabes).

TICOLPAR On peut avoir la nécessité d'indiquer un titre parallèle de collection.

Ex. : **TICOL** Canti popolari del Piemonte

TICOLPAR Folksongs from Piemont

On pourra ainsi créer d'autres champs pour les titres parallèles selon les besoins : TICPAR... etc.

Récapitulatif des champs à renseigner pour les titres selon le type de document

Niveau	Type de champ	Document inédit	Document édité
Général	Champ obligatoire	TI	TI
	Champ facultatif	TIC, NUMC	TI2, TIPAR, TIC, NUMC, TITRAD, TINO, TICOL, NUMCOL, TICOL2, NUMCOL2, TITRES
Item	Champ obligatoire	TIIT	TIIT [TIIT] en cas de titre forgé
	Champ facultatif	TI2IT, INCIT TINOIT, TITRADIT	TI2IT, INCIT TINOIT, TITRADIT
	Champ facultatif	TICATIT, NUCATIT	TICATIT, NUCATIT

Un champ **MENED** peut être créé pour indiquer la mention d'édition si on la connaît :

Ex. : 2• éd.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Indications complémentaires pour le champ **CAR** :

Vitesse

Pour les disques noirs on donne la vitesse en tours par minutes :

78t, 33t, 45P

Type de son

La donnée stéréo est considérée comme standard dans les documents édités.

Caractéristiques des supports magnétiques

Pour les disques, la largeur du sillon peut éventuellement différer du standard.

Ex. : Largeur du sillon inconnue

Les caractéristiques techniques qui ne déterminent pas la lecture du support sonore ne doivent pas figurer dans le champ **CAR**. Des indications peuvent être signalées en note

(NOT1) :

- Pour les cylindres : la nature du support (cire, celluloïd), la couleur de la cire...
- Pour les disques : le procédé d'enregistrement, s'il n'est pas celui qui était normalement utilisé à la date de l'édition du document (enregistrement électrique à partir de 1925), la nature du support (laque, métal, plastique), le diamètre s'il est particulier...

3. RÉSUMÉ · ANALYSE

Les champs utilisés pour l'analyse du son inédit peuvent suffire. Si le disque est analysé au niveau général, les titres interprétés sont signalés dans le champ **RES**, séparés par des séparateurs « / ».

4. ÉDITION - PRODUCTION

LIEUED

Lieu d'édition : lieu de publication ou de production.

Ville ou localité du siège social de l'éditeur ou du producteur.

Il est transcrit dans la forme de la source d'information.

Ex. : Saint-Paul-de-Vence

S'il n'y a pas de lieu précisé, noter : [s.l.] Il n'y a pas de limitation en nombre.

Attention ! le lieu de fabrication ne détermine pas le lieu d'édition.

1. Il peut y en avoir d'autres : sont indiquées ici les caractéristiques les plus courantes.

ED

Éditeur : personne ou collectivité qui a pris en charge ou commandité les opérations de duplication de l'enregistrement. Il n'y a pas de limitation en nombre.

Ex. : Ventadorn

Si aucun nom d'éditeur n'a pu être trouvé, noter : [s.n.]

DATED

Date d'édition ou de radiodiffusion. Ce champ peut être rendu obligatoire pour le catalogage des documents édités. Il est important de dater le document même de façon très imprécise.

DATP

Date de première édition : indiquer en début de champ et entre parenthèses de quelle date il s'agit :

(P) date de protection (cop.) date du copyright (D.L.) date du dépôt légal Ex. : (P) 1982

PROD

Nom du producteur. Il n'est pas toujours facile de distinguer l'éditeur du distributeur et du producteur. Pour le son édité, en général, le producteur figure selon un graphisme précis, il se trouve après la mention de protection (indiquée par la lettre P) ou des mentions originales («Produit par x... ou y»). Il se retrouve, en principe, sous la même forme sur tous les documents de ce label suivi de la référence commerciale. Le nom est transcrit tel qu'il figure sur le document, en rejetant les mentions de (« Production », « Disque », « Réalisation » et leur équivalent dans d'autres langues. En cas d'hésitation, il convient de privilégier toujours l'éditeur.

Ex. : ED Phonogram - PROD Philips

En cas de licence, on peut trouver mention à la fois du producteur titulaire des droits et du producteur d'origine : on indique alors les deux.

DIST

Nom du distributeur. Le plus souvent, le distributeur est mentionné en clair (au moins pour les disques pressés en France). Le distributeur peut, lui aussi, avoir son propre numéro de code barre ou son numéro de référence.

Ex. : Harmonie

Parfois, un code prix (2 ou 3 lettres) peut rappeler son nom.

Ex. : AD Aavidis
 ADE Ades
 HM Harmonia Mundi

NUMED / NUMEDIT

No de référence chez l'éditeur ou le producteur suivi de la marque.

Lorsqu'il n'y a pas de numéro d'ISRC, le couple marque

- numéro de référence dans la marque est l'accès privilégié à un phonogramme. Il faut donc être attentif à le repérer et le retranscrire. Le numéro de référence suit souvent directement le label ou marque (signe typographique ou figuratif qu'une société d'édition donne à son produit). Le nom de la marque apparaît toujours sur l'étiquette du document ainsi que sur la pochette ou le coffret.

Transcrire la référence (numérique ou alphanumérique) telle qu'elle figure sur le document sans laisser d'espace ou de ponctuation.

Ex. : 1064-1065 ECM

On ne développe pas le nom de la marque connue sous son sigle.

- La marque peut être parfois identique à l'éditeur, principalement lorsqu'il s'agit d'un «auto-produit. ». Par exemple, Dastum est à la fois éditeur, marque et distributeur.
- Il arrive, notamment pour les coffrets, que les disques portent un numéro différent du coffret lui-même. Dans ce cas, l'ensemble des références doit être donné avec les précisions nécessaires. Ex. : Philips 6770950 (coffret)/6596632 (disque)/6596633 (disque)
- Quand il n'y a pas de numéro de référence, on indique alors, entre crochets : [sans réf.).

ISRC / IRSCIT

Numéro ISRC.

Le numéro d'ISRC ne se rapporte pas au support mais à l'enregistrement sonore, il peut donc y en avoir un par pièce interprétée. Le numéro est transcrit tel qu'il figure sur le document (en respectant les signes de ponctuation).

Ex. : NL-T38-86-302-12

DE-K23-82-887-00

ISBN

Code ISBN

ISSN

Code ISSN

• ANNEXE 4 •

LISTE INDICATIVE DE CHAMPS FACULTATIFS

1. INFORMATIONS LIÉES À LA GESTION

COTORI

Cote sur le document original du collecteur quand la cote de la bande originale est différente de celle déposée au Centre et indiquée dans le champ COTE.

NUMCD

NUMCDIT

Numéro du disque d'archive et numéro de plage qu'occupe l'item sur le disque d'archive.

DOCED

DOCEDIT

Intérêt à éditer tout ou partie du document

INTERNET

Intérêt du document pour l'Internet.

SOURCE

Source de l'information : référence bibliographique ou personne à contacter.

MODACQ

Mode d'acquisition du document. L'information peut être traduite par un code :

A: acheté

E: épuisé

D: don

C : éditeur contacté

DATAcq

Date de l'acquisition du document.

DISPO

Indication du lieu et adresse où le document peut être acheté.

PRIX

Prix du document.

DAT / DATIT Date de saisie de la fiche puis date de mise à jour.

2. CATALOGAGE SIGNALÉTIQUE

COLLAB

COLLABIT

Participant secondaire autre que l'informateur, l'enquêteur, le conteur, le réalisateur, ... qui n'est ni auteur principal, ni collaborateur technique.

ENR

Magnétophone et micro utilisé lors de l'enregistrement.

TITRADIT

Titre traduit de l'item

TICNUM

Numéro du colloque, du festival, de l'émission radiophonique.

TIC Journées de la danse

TICNUM 3

MENED

Pour le document édité on peut signaler la mention d'édition scientifique, si on la connaît.

Ex. : 2• éd. rev.

TEXAC

Différenciation entre le texte (TEXAC) accompagnant le document et le (ou les) objet(s) (indiqués en MATAC).

3. NIVEAU D'ANALYSE

NIV/ NIVIT

Niveau d'analyse, il peut être traduit par un code :

0 : le bordereau a été établi document original en main

1: le document original n'a pas pu être utilisé pour l'analyse

2 : le document a été analysé avant sa publication

3 : le bordereau est incomplet et devra être complété.

PED/PEDIT

Intérêt pédagogique, il peut être traduit par un code :

a : grand public b: jeunesse

c : animation d : recherche

(ce code peut être complété selon les besoins)

4. CATALOGAGE ANALYTIQUE

Pour la constitution de liens entre la notice et le texte intégral de la chanson ou du conte : voir paragraphe suivant (5) "Liens et tris".

Le champ EXP-EXPIT (Chapitre 3 - Désignation) peut éventuellement être éclaté en plusieurs champs pour que l'information puisse être distribuée en fonction des besoins afin d'améliorer la recherche ou dans le but de constituer des index.

EXP et EXPIT

Effectif.

ENS et ENSIT

Type de formation instrumentale ou vocale.

VOIX et VOIXIT

Type de voix.

CHANT et CHANTIT

Technique de chant suivi du nombre de voix.

SON et SONIT

Ambiance sonore en fond.

CD/COIT

Candidat descripteur.

Indiquer entre parenthèses le nom du champ auquel le terme correspond.

CATEG/CATEGIT

Catégorie dans laquelle entre la chanson : Traditionnel, Inspiration traditionnelle

Chanson identitaire, revendicative ou politique, Chanson de variété

Jazz - rock - musiques actuelles, Musique classique d'inspiration traditionnelle

DAT3/DAT3IT

Éventuellement, les périodes évoquées et les mots-clés à caractère historique peuvent faire l'effet d'un champ spécifique. Les dates, siècles, années ou tranche d'années restent en DAT2 ou DAT21T.

CONOTIT

Ce champ peut éventuellement permettre d'effectuer des tris à partir de concepts traduisant des connotations qui peuvent être induites par le conte ou la chanson : tristesse, nostalgie, cruauté, gaieté, etc.

COUPIT

Si le champ FORMIT ne suffit pas pour les index que le centre veut éditer, la coupe peut être indiquée, à part, dans ce champ.

Ex.: **FORMIT** Chanson en laisse

COUPIT 2v-FM-66 (an) [DFL]

CLASS2IT

Ce champ a pour but de traduire les classifications scientifiques introduites en CLASSIT dans un langage clair pour le grand public.

Ex. : **CLASSIT** Prétendants [LAF]
 CLASS2IT Chanson d'amour (prétendant)

Champs propres aux contes :

CTDEBIT

Formulette d'introduction au conte

CTFINIT

Formulette de conclusion au conte

CTINTIT

Formulettes internes au conte

Pour les instruments de musique, la liste proposée en annexe 1 permet également d'indiquer le numéro dans la classification de Sachs-Hornbostel. Il convient alors de rajouter un champ après le champ INSTR ou INSTRIT :

NINSTR / NINSTRIT

Numéro des instruments dans la classification de Sachs-Hornbostel.

TIRES

Dans une analyse au niveau général, il peut être intéressant d'envisager un traitement en item. Ce champ peut être utilisé pour découper l'enquête en fonction des différents titres d'items. Ces titres pourront ensuite être éventuellement concaténés aux notices item.

Exemple :

TIRES Anecdote sur les 13 desserts à Noël /

Chant « Noël arrive » / Description de la cérémonie de la bûche Noël / Proverbe sur Noël

On pourra également faire ressortir les titres d'œuvres (chants et contes) par titres uniformes dans les catalogues et les numéros dans les catalogues dans les champs TICAT et NUCAT et par incipit (champ INC).

5. LIENS ET TRIS

5.1. Champs créés pour pallier l'absence des listes d'autorité

L'objectif est d'éviter les problèmes posés par les multifonctions, les homonymes, les graphies de noms propres différentes... L'idéal reste de pouvoir lier les noms propres à un fichier d'autorité « personnes ».

Si le logiciel documentaire ne le permet pas, il convient d'exprimer les informations en clair dans des champs spécifiques. C'est principalement pour les champs qui informent sur les auteurs et interprètes individuels ou collectifs (chapitre 4 des « Responsables du document ») qu'ils peuvent s'avérer nécessaires.

Dans ce champ sont signalées les formes normalisées des noms (cf. le paragraphe 2 dans les règles de graphie).

INFINTNO et INFINTNOIT
INTCOLNO et INTCOLNOIT
AUTMNO
CDTNO

Ex. : **INFINT** Kachtoun
INFINTNO Cadeillan, Alain

5.2. Localisation géographique

Pour les lieux géographiques, on peut créer le champ **INSEE**, code géographique INSEE du lieu d'enquête (LIEU1)

5.3. Fichiers personnes

Un fichier « personnes » peut être relié à la base principale en lien avec le champ numérique **CONF** (informateur confidentiel) ou encore pour développer l'intitulé et l'adresse d'un producteur, d'un éditeur ou d'un imprimeur, d'une personne morale, d'un auteur. La notice pourra se rapprocher de la fiche « informateur » qui accompagne la fiche de collecte (Cf. p.10-11).

Un tel fichier doit, de façon obligatoire, être signalé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés².

S'il n'existe pas de fichier personne, les champs normalisés **INFINTNO/INFINTNOIT** peuvent éventuellement permettre d'indiquer toutes les formes possibles du nom de l'informateur ou de l'interprète, afin de faciliter la recherche. L'idéal reste évidemment de créer un fichier d'autorité personne physique.

5.4 Lien de la notice avec un objet : image, son, texte intégral de la chanson ou du conte, partition...

Certains champs peuvent faire l'effet d'un codage numérique ou alpha-numérique et être reliés à un fichier spécifique, un fichier image, son ou texte en lien avec le document sonore décrit... etc. Les logiciels documentaires intégrant la gestion électronique des documents permettent de lier des notices bibliographiques à une information numérisée.

2. Consultez à cet égard les délibérations de la CNIL n°81-17 et 81-28 du 24 février 1981.

• ANNEXE 5 •

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

Lorsque les définitions ont été prises dans des normes, la source en a été donnée. Ces normes peuvent être commandées en ligne sur les sites de l'AFNOR [<http://www.afnor.fr>] ou de l'ISO* [<http://www.iso.ch>], excepté le Vocabulaire de la documentation édité en 1987 (2e édition) actuellement épuisé, en cours de réédition par le Comité de terminologie de l'AFNOR. Madame Elizabeth Giuliani du département de l'Audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France a bien voulu vérifier, à partir du fichier de l'AFNOR, les termes qui pouvaient paraître obsolètes depuis l'édition de 1987.

AAD, ADD ou DDD

Code utilisé par certains éditeurs de disques audionumériques ou compacts pour indiquer le degré de numérisation de leurs phonogrammes. Ce code est constitué, sur trois positions correspondant, de gauche à droite, aux modes d'enregistrement, de mixage et de gravure, d'une suite de A (pour analog) ou de D (pour digital).

AAD : code utilisé sur la base des termes enregistrement et mixage analogiques, gravure numérique.

ADD : code utilisé sur la base des termes enregistrement analogique, mixage et gravure numériques.

DDD : code utilisé sur la base des termes enregistrement, mixage et gravure numériques.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

ADAPTATEUR (adapter)

Personne responsable de l'adaptation d'une œuvre préexistante (roman, pièce de théâtre, chanson, poème, scénario, œuvre audiovisuelle, œuvre musicale, etc.). Il peut soit modifier une œuvre pour la rendre accessible à un public autre que son public d'origine, soit convertir une œuvre dans une forme ou un genre différent. En musique, les transpositions d'une tonalité à une autre ne doivent pas être considérées comme des adaptations. La mention de responsabilité peut apparaître sous la forme : « adaptateur », « adaptation de », « adapté par ».

Source : AFNOR Z44-059 ; Z44-065 (09/1998) ; Z44-069

Employé pour : auteur de l'adaptation

Terme associé : MENTION DE RESPONSABILITÉ Abréviation de la fonction : adapt.

AFNOR

L'association française de normalisation, créée en 1926, est régie par la loi de 1901. Elle est mandatée par le Ministère de l'Industrie pour coordonner et contrôler le processus d'élaboration des normes affectant les secteurs de l'industrie et des services et pour en promouvoir l'application. Elle est la branche française du Comité Européen de Normalisation (CEN) et le membre français de l'ISO.

Adresse : AFNOR - Tour Europe - cedex 7 - 92080 Paris la Défense - Site : <http://www.afnor.fr>

ANALOGIQUE

Qualifie un dispositif, système ou procédé délivrant un signal électrique dont les variations dans le temps suivent la même loi que le phénomène physique étudié. Il y a alors analogie directe entre le signal d'origine enregistré et le signal reproduit. Voir par opposition numérique

Source : AFNOR Z44-066 (03/1994). Employé pour : enregistrement analogique.

Termes associés : BANDE MAGNÉTIQUE, NUMÉRIQUE

Appel

Voir : EXPRESSION VOCALE

APPEL DE LABOUR

Voir : EXPRESSION VOCALE

ASSISES

Voir : CONGRÈS

ATTESTATION

Pour le champ DESCRIT : une chanson ou une œuvre orale simplement mentionnée au cours d'un entretien avec un informateur. Termes associés : FRAGMENT, VERSION

ATELIER

Voir : DIDACTIQUE

AUTEUR

Voir : MENTION DE RESPONSABILITÉ

AUTEUR DE L'ADAPTATION

Voir : ADAPTATEUR

AUTEUR DE LA MUSIQUE

Voir : COMPOSITEUR

AUTEUR DU TEXTE DE LA CHANSON

Voir : PAROLIER

AUTEUR PERSONNE MORALE

Voir : MENTION DE RESPONSABILITÉ

AUTORITÉ (Fichier d')

Ensemble des termes normalisés, soit de mots matières, soit de noms propres, qui doivent être obligatoirement et nécessairement utilisés dans l'indexation. Les fichiers d'autorité sont établis pour normaliser la forme des points d'accès auteurs, titres, interprètes, collectivités et descripteurs aux notices bibliographiques. Ils sont constitués de notices d'autorité qui contiennent les formes retenues en vedettes, les formes rejetées et associées, mais aussi des notes permettant d'identifier les formes retenues, d'expliquer les relations entre celles-ci et les formes rejetées ou associées, d'indiquer les sources consultées. À cause de ces notes, qui permettent une identification précise des vedettes d'autorité, les fichiers d'autorité ont un contenu beaucoup plus riche que celui d'une simple liste qui se bornerait à recenser les formes retenues, rejetées et associées. Ces fichiers permettent la réutilisation pertinente de ces vedettes dans les fichiers bibliographiques. À titre d'exemple, au Département Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, toutes les notices du fichier bibliographique de la base Opaline ont leurs points d'accès auteurs, collectivités, titres musicaux, marques phonographiques ... etc., gérés par les fichiers d'autorité nom de

personne physique, collectivités, titres uniformes musicaux, marques phonographiques ... etc. Toutes ces notices alimentent le lexique RAMEAU.

Termes associés : DESCRIPTEUR, INDEXATION, LEXIQUE, MENTION DE RESPONSABILITÉ, RAMEAU, THESAURUS.

AVANT TITRE

Voir : TITRE (avant)

AYANT DROIT

Dans les régimes de droit romain, personne titulaire du droit discrétionnaire et exclusif d'un créateur d'une œuvre de l'esprit sur celle-ci. L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte :

1. Des droits moraux : l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible ;
2. Des droits patrimoniaux ou droit d'exploitation, cessibles et temporaires, qui comprennent le droit de représentation et le droit de reproduction.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

Dans le cas des phonogrammes, les ayants droit sont les auteurs, les interprètes et le producteur.

Pour le son inédit, les problèmes de droits liés aux enregistrements sonores sont complexes et les personnes physiques ou morales susceptibles d'intervenir dans ce domaine peuvent être nombreuses : l'enquêteur et éventuellement son institution d'appartenance, l'informateur ou l'interprète, la structure dépositaire des fonds, le commanditaire... Rappelons que dans le domaine des musiques traditionnelles, il est rare que l'on connaisse l'auteur de l'œuvre enregistrée. Pluriel : des ayants droit.

Terme associé : COPYRIGHT, PROTECTION (Mention de).

BAL

Pour les champs NAT/NATIT : enregistrement brut d'une réunion où l'on danse.

Ex. : aplec, fest-noz...

BANDE MAGNÉTIQUE (magnetic tape)

Support d'enregistrement constitué d'une bande de matière plastique souple, recouverte d'une couche d'oxyde ou de métal magnétisable scindée en pistes (7 ou 9)

sur laquelle des données peuvent être conservées sous forme de bits correspondant à des modifications de l'état magnétique de la bande. Les bandes magnétiques se présentent fréquemment dans des boîtiers (cassette ou cartouche). La quantité d'information pouvant être enregistrée dépend de la longueur de la bande, de sa largeur et de la densité d'enregistrement utilisée (en bits per inch, bpi). La largeur de ces bandes dépend du standard d'enregistrement utilisé. L'enregistrement des données sur la bande peut être analogique ou numérique. La bande magnétique est utilisée pour des données sonores (sound tape), en informatique et en vidéo. Source : AFNOR Z44-066 (03/1994) ; Z 61- 000-1986, Vocabulaire international de l'informatique.

Termes associés : SUPPORT D'ENREGISTREMENT, SUPPORT DE STOCKAGE

BANQUE DE DONNÉES

Ensemble de données relatif à un domaine défini des connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs.

Source : Journal Officiel, 17 janvier 1982.

BRIBE

Voir : FRAGMENT

CANDIDAT DESCRIPTEUR

Mot ou groupe de mots proposés pour une insertion éventuelle dans un thesaurus.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

Terme associé : DESCRIPTEUR, THESAURUS.

CD-A

Voir : DISQUE COMPACT

CD-DA

Voir : DISQUE COMPACT

CD-Plus

Voir : DISQUE COMPACT

CD-R

Voir : DISQUE COMPACT

CD-ROM

Voir : DISQUE COMPACT

CARTOUCHE (cartridge)

Support de stockage physique constitué d'un support d'enregistrement intégré dans un boîtier indissociable. On peut distinguer :

- Des cartouches de bande magnétique constituées d'un boîtier scellé contenant une bande enroulée sur un seul noyau. La bande se déroule sans fin à partir de la spire périphérique et s'enroule sur la spire centrale.
- Des boîtiers carrés en plastique contenant un seul noyau sur lequel une bande magnétique se déroule sans fin à partir du centre et s'enroule sur la périphérie, utilisé pour les bandes magnétiques son, vidéo et pour les microfilms.
- Des cartouches de disque magnétique constituées d'un boîtier scellé contenant un disque ou une pile de disques magnétiques amovibles.
- Des cartouches MEM (Memoire Morte) constituées d'un boîtier scellé dans lequel est encastré un circuit de type mémoire morte (ROM), à partir duquel des données ou un programme peuvent être lus.

Source : ISO 01.14020 (06/1980) ; AFNOR Z44-065 (09/1998) ;

2-ISO 01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

CASSETTE

Support de stockage physique constitué d'un support d'enregistrement intégré dans un boîtier indissociable et scellé, qui contient deux noyaux jumelés sur lesquels est enroulée une bande magnétique, chaque noyau devenant alternativement débiteur ou récepteur. L'enregistrement peut être analogique (cassette audio, cassette vidéo) ou numérique (cassette DAT, Digital Audio Tape}.

Source : ISO 01.14020 (12/1988 ; AFNOR Z44-066 (03/1994) ;

2-ISO 01.14020 (06/1980); AFNOR Z44-065 (09/1998).

CASSETTE NUMÉRIQUE

Cassette sur laquelle les informations sont enregistrées sous forme numérique. En audio, on trouve principalement deux types de cassettes sur le marché : les DCC (Digital compact cassettes : cassette compacte numérique) de Philips et les R-DAT (Rotary Digital Audio Tape). Les R-DAT sont beaucoup utilisées dans le cadre des enquêtes de terrain. Il s'agit d'un modèle de cassette numérique contenant une bande magnétique de 3,81mm de largeur, développé par Sony en 1987 d'abord pour porter des données sonores (inscription hélicoïdale, son stéréophonique).

Employé pour : DCC, R-DAT.

CATALOGAGE

Description normalisée, signalétique et analytique, des éléments permettant l'identification d'un enregistrement sonore considéré. Le catalogage permet l'accès aux différents catalogues qui auront été créés dans la banque de données : enquêteurs, interprètes, informateurs, titres des enquêtes, titres uniformes des chansons, descripteurs, etc. Les normes utilisées pour la description du document sonore dans ce guide sont celles préconisées par la FAMDT, elles tiennent compte de l'ISBD [NBM].

CEDEROM

Voir : DISQUE COMPACT

CESURE

Voir: COUPE

CHAMP

Partie d'un enregistrement informatique contenant une catégorie particulière de données, cohérente et homogène. Un champ peut contenir un ou plusieurs sous-champs. Chaque champ est désigné par un intitulé qui le caractérise. Plusieurs champs peuvent être regroupés dans une zone.

Source: ISO 8777:1993FR ; AFNOR Z47-050 (12/1989).

CLAMEUR

Voir : EXPRESSION VOCALE

CLASSIFICATION

Langage documentaire fondé sur la représentation structurée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance en classes dans lequel les notions et leurs relations sont représentées par les indices d'une notation.

Source : AFNOR, Vocabulaire de la documentation.

COLLECTAGE

Voir : ENQUÊTE

COLLECTEUR

Voir : ENQUÊTEUR

COLLECTIVITÉ

Organisation, groupe de personnes (quel que soit son statut juridique) ou manifestation temporaire, identifiés par un nom particulier et agissant en tant qu'entité.

Source : AFNOR Z44-063 (07/1999).

Termes associés : CONGRÈS, MENTION DE RESPONSABILITÉ

COLLOQUE

Voir : CONGRÈS

COMMANDITAIRE (sponsor)

Un document sonore peut être réalisé par une personne physique ou morale qui a reçu une commande avec des objectifs précis. Le commanditaire est la personne, physique ou morale, qui a passé cette commande, initiateur ou financeur du document produit. Les commanditaires sont issus principalement du secteur institutionnel : collectivités locales, ministères, associations, entreprises... Le terme tend à disparaître au profit du terme de producteur. Terme associé : MENTION DE RESPONSABILITÉ

COMPACT DISC

Voir : DISQUE COMPACT

COMPLÉMENT DU TITRE

Voir : TITRE - Complément du titre

COMPOSITEUR (composer)

Personne ou collectivité responsable de la musique composée dans l'enregistrement sonore, qu'il s'agisse d'une œuvre dans son entier, de morceaux instrumentaux ou de la musique de chansons.

Définition établie à partir du fascicule de documentation AFNOR Z44-065 (09/1998).

Abréviation de la fonction du compositeur de la musique : mus. Abréviation de la fonction du compositeur de la musique de la (des) chansons(s) : mus. chanson

Termes associés : MENTION DE RESPONSABILITÉ, MUSICIEN

Employé pour : auteur de la musique.

CONCERT

Voir : SPECTACLE

CONCOURS

Pour les champs NAT/NATIT : confrontation de musiciens ou de danseurs dans une compétition à l'issue de laquelle un prix sera remis.

CONDITIONNEMENT

Enveloppe extérieure d'un produit assurant sa présentation et son transport. Par exemple, la pochette d'un disque, le boîtier d'une bande magnétique.

Source: ISO 01.14020 (12/1988); AFNOR Z44-066 (03/1994).

Employé pour : conteneur

CONGRÈS

Dans le champ NAT/NATIT, le terme de congrès est employé pour spécifier un type de rassemblement, qui peut avoir lieu périodiquement ou non, constitué par des personnes réunies pour échanger leurs idées ou communiquer leurs études sur un sujet déterminé. Ce groupe forme alors une collectivité que l'on appelle congrès. Sont considérées comme congrès les réunions suivantes : assises, colloque, conférence, foire, forum, journée(s), rencontres, salon, semaine, séminaire, symposium, table-ronde, université d'été, workshop.

Attention aux appellations. Par exemple, les Journées de la danse organisées par le Conservatoire Occitan sont, en fait, un stage. Terme associé: RASSEMBLEMENT

CONTENEUR

Voir : CONDITIONNEMENT

COPIE

Support contenant des sons repris directement ou indirectement d'un phonogramme et qui incorpore la totalité ou une partie substantielle des sons fixés dans ce phonogramme.

Source : Convention de Genève, art. 1C. Terme associé : ORIGINAL

COPYRIGHT (Mention de copyright)

Mots(s), locution(s) ou groupe de caractères portés sur un document et identifiant le titulaire du droit d'auteur ainsi que l'année d'obtention de ce droit enregistré par un organisme habilité à cet effet. Cette mention s'applique aux œuvres textuelles, graphiques, vidéographiques, et, parfois, sonores.

Source: ISO 01.14020 (06/1980); AFNOR Z44-065 (09/1998) ;
ISO 01.14020 (09/1991) ; AFNOR Z44-067 (03/1994) ; ISO
01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

Voir aussi : PROTECTION (Mention de) - pour /es phonogrammes édités.

Terme associé: AYANT DROIT

COTE

Ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) servant à identifier, classer, ranger et localiser un document dans un fonds de bibliothèque, ou dans un fonds ou une série d'archives. Source : INTD / AFNOR, 1995

COUPE

Terme qui définit la forme poétique de la chanson, c'est-à-dire la structure interne du couplet et l'articulation des vers à l'intérieur du couplet. Elle se définit en trois critères :

- Le nombre de vers par couplet.
- L'articulation des rimes (féminine ou masculine) et l'assonance à l'intérieur du couplet.
- La longueur des vers : le nombre de pieds (ou syllabes) par vers. La coupe s'exprime par une formule selon ces trois critères de base. Plusieurs conventions d'écriture existent. La FAMDT se réfère essentiellement à deux types de conventions : celles utilisées par Conrad Laforte et celles utilisées par Georges Delarue et Joseph Le Floc'h. Lorsque l'on utilise une convention d'écriture, il convient d'indiquer sa source (Cf. p.53).

Exemple : 2v-FM-66(an) [DFL] ou 12:6F-6M(an) [LAF]

Employé pour : Césure

CRI

Voir : EXPRESSION VOCALE

CYLINDRE (cylinder)

Support d'enregistrement constitué d'un manchon creux portant des sillons contenant l'information enregistrée sur la surface extérieure. En informatique, nom donné au support de stockage constitué de piles de disques de grande capacité.

Source : ISO 01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

DAT (Digital audio tape)

Voir : CASSETTE NUMÉRIQUE

DATE DE DISTRIBUTION

Année de mise en distribution ou exploitation d'un document.

Terme associé : DIFFUSION

DATE DE FIXATION

Voir : DATE DE PRODUCTION

DATE DE PRODUCTION

Année de première fixation d'une séquence de sons ou d'images, servant de base à sa publication ou à sa diffusion. Pour les phonogrammes édités, cette année figure dans la mention de protection, pour les vidéogrammes édités dans la mention de copyright.

Source: AFNOR Z44-063 (07/1999); Z44-050 (12/1989).

Lors de l'analyse d'un document sonore inédit avec le guide FAMDT, cette date est signalée dans le champ DAT1 (ou DAT1IT). Employé pour : Date de fixation

DATE DE PROTECTION

Le symbole de protection (P) suivi d'une date est appelé « date de protection ». Il a des significations différentes selon les conventions et les lois de copyright, mais indique généralement la date de première publication.

Source: AFNOR Z44-063 (07/1999) ; Z44-050 (12/1989). Terme associé : PROTECTION (Mention de)

DATE DE PUBLICATION

Année de publication ou d'impression d'un document, ou année de mise à disposition du public.

Source : AFNOR Z44-063 (07/1999) ; Z44-050 (12/1989).

Lors de l'analyse d'un document sonore inédit avec le guide FAMDT, cette date est signalée dans le champ DATED.

DCC (Digital compact cassette)

Voir : CASSETTE NUMÉRIQUE

DÉPÔT LÉGAL

Obligation faite aux éditeurs, producteurs, commanditaires, distributeurs, imprimeurs... de déposer, à un organisme dépositaire désigné par la loi (selon les médias, à la Bibliothèque nationale de France, à l'Institut national de l'audiovisuel ou au Centre national de la cinématographie), des exemplaires des documents mis à la disposition d'un public en France. Le dépôt légal est régi par la loi du 20 juin 1992. Le dépôt des phonogrammes s'effectue en deux exemplaires : l'un au titre de l'éditeur, l'autre du distributeur. Pour ce qui concerne les importations, le dépôt est obligatoire en double exemplaire si l'importation est supérieure à 50 exemplaires.

DESCRIPTEUR

Terme retenu dans un thesaurus pour représenter sans ambiguïté une notion contenue dans un document ou dans une demande de recherche documentaire. Ce peut être un nom commun ou un nom propre (nom géographique, de société, de personne, terme taxonomique, ...) ; une locution, un mot composé ou un groupe de mots. Source : AFNOR, Vocabulaire de la documentation.

Terme associé: CANDIDAT DESCRIPTEUR, THESAURUS Employé pour : mot-clé.

DIDACTIQUE

Pour les champs NAT/NATIT : cadre d'apprentissage : stage, initiation à un instrument, atelier, cours, méthode d'apprentissage,...

Employé pour : méthode d'apprentissage, stage.

DIFFUSEUR

Personne ou collectivité responsable de la distribution de la production d'un éditeur (ou producteur). Lorsqu'il s'agit de banques de données, on parle plutôt de fournisseur d'information (en ligne). Employé pour : distributeur.

Termes associés : DIFFUSION, DATE DE DISTRIBUTION

DIFFUSION

Ensemble d'opérations assurant la mise à disposition du public d'un document. Elles recouvrent des activités et des responsabilités différentes selon les médias et leurs circuits de mise à disposition. Pour les phonogrammes ou les vidéogrammes édités, elles consistent en l'acheminement et la mise en place des exemplaires dans les points de distribution. Pour les films cinématographiques, elles recouvrent l'étape

intermédiaire entre la production des films et leur exploitation dans les circuits publics. Pour les programmes radio ou télédiffusés, elles consistent en l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle.

Source: AFNOR Z44-065 (09/1998)

Employé pour : distribution.

Terme associé : DATE DE DISTRIBUTION

DIGITAL

Voir : NUMÉRIQUE

DIGITAL VERSATILE DISC

Voir: DVD

DISQUE AUDIONUMERIQUE

Voir : DISQUE COMPACT

DISQUE COMPACT

Support optique au format d'un disque de plastique de 12 cm de diamètre recouvert d'une couche d'aluminium et d'un vernis transparent, qui suit la norme d'enregistrement physique et de codage des données ISO 9660. Il existe plusieurs familles de disques compacts : les cédéroms non inscriptibles et pré-enregistrés en usine (cédérom) ; les cédéroms inscriptibles une fois à l'aide d'un graveur (CD-WORM ou CD-R) ; les CDRom-XA (eXtended Architecture) adaptés au multimédia, les CD-V (enregistrement numérique de films vidéo compressés), les DV-1, les CD-1 (interactif) qui se connectent sur un moniteur vidéo de type téléviseur, les photo-CD (pour le stockage d'images fixes), les CD-DA (digital audio) pour les enregistrements sonores, les CD-MO (magnetic optical) combinant les procédés magnétiques et optiques et utilisant un média réinscriptible, et plus récemment les CD-RW (ReWritable), enregistrables et effaçables.

Source : AFNOR Z44-066 (03/1994) ; Z44-065 (09/1998). Sur ces fascicules de documentation, toutes /es définitions concernant ces supports sont développées.

Employé pour : cédérom, CD-A, CD-DA, CO-R, CD-Plus, CD-ROM, compact disc, disque audionumérique.

Terme associé : DISQUE OPTIQUE.

L'abréviation normalisée du disque compact pour l'AFNOR* est « d.c. » et non pas, comme le fait l'usage, « CD ».

DISQUE MAGNÉTIQUE

Mémoire auxiliaire privilégiée par les systèmes informatiques, le disque magnétique est constitué d'un plateau recouvert d'un enduit magnétisable et tournant autour d'un axe. La surface du disque est divisée en pistes et en secteurs. Les disques magnétiques se présentent sous différents formats avec des capacités variables, allant de plusieurs gigaoctets jusqu'aux disquettes amovibles dont la capacité standard est de 1,4 mégaoctets.

Employé pour : disquette

DISQUE OPTIQUE

Support optique au format d'un disque. Il existe plusieurs types de disques optiques : les DON WORM (write once, read many) inscriptibles une seule fois. L'appellation DON est encore souvent utilisée de manière restrictive pour ce seul support ; les DON WMRA (write many, read always), magnéto-optique, réinscriptibles ; la famille des disques compacts ; les DVD (digital versatile disc) ou disque numérique polyvalent, sous la forme préenregistrée (DVD-ROM), enregistrable de type WORM à écriture unique (DVD-R), ou de type effaçable (DVD-RAM) contient de la vidéo compressée ; les MiniDisc, les vidéodisques. Il existe des lecteurs/enregistreurs multi-fonctions capables d'utiliser en consultation des disques optiques différents (DON WORM et DON WMRA par exemple + SACD Sony).

Les principales caractéristiques de ces supports sont : la taille du disque (12cm, 20cm,...), l'existence d'une norme (la norme ISO 9660 pour le disque compact) ou non, leur densité de stockage (640 Mo, 1Go,...), le type de codage du signal (numérique pour les DON ou cédéroms, analogique pour le CD-V ou le vidéo- disque), la technique d'écriture/lecture (optique ou magnéto-optique), le volume d'information stocké en fonction du type d'information (texte, image fixe ou animée, son), leur possibilité de réinscriptibilité, en une ou plusieurs fois (multisession), leur environnement matériel de lecture (micro-ordinateur, moniteur TV) et de production (lecteur/enregistreur, graveur), la compatibilité des supports d'une même famille quel que soit le fabricant.

Source : AFNOR Z44-066 (03/1994), Z44-065 (09/1998). Sur ces fascicules de documentation, toutes /es définitions concernant ces supports sont développées.

DISQUE NOIR

Voir : DISQUE PHONOGRAPHIQUE

DISQUE PHONOGRAPHIQUE

Support de stockage constitué d'un support d'enregistrement au format d'un disque en vinyle sur lequel des signaux sonores sont enregistrés sous forme de sillons sur une ou deux face(s).

Source : ISO 01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

Employé pour : disque noir, disque vinyle, microsillon.

DISQUE VINYLE

Voir : DISQUE PHONOGRAPHIQUE

DISQUETTE

Voir : DISQUE MAGNÉTIQUE

DISTRIBUTEUR

Voir : DIFFUSEUR

DISTRIBUTION

Voir : DIFFUSION

DOCUMENT SONORE

Voir : PHONOGRAMME

DVD (Digital Versatile Disc)

Le DVD est apparu à la fin de l'année 1996 aux États-Unis. Actuellement aucune phonothèque du réseau FAMDT n'utilise ce support et nous ne sommes pas en mesure dans ce guide d'indiquer de façon précise les standards qui lui correspondent. Le principe est le même que celui du cédérom classique mais la gravure est plus fine et l'espace entre deux pistes successives, plus rapproché et il peut être réinscriptible. Ce disque est d'une très grande capacité (simple ou double face, simple ou double profondeur) ; à titre d'exemple, un disque simple face, simple couche offre 4,7Go de capacité. Il permet d'enregistrer des données diverses (son, vidéo, texte) par procédé optique. Les données sonores sont codées selon le procédé AC-3 ou MPEG 2 selon les formats.

ÉDITEUR

Deux notions sont à différencier :

1. L'éditeur commercial : personne ou collectivité qui prend en charge ou commande les opérations de duplication et de mise en forme d'un document initialement fixé en

vue de sa mise à disposition du public.

2. L'éditeur intellectuel ou éditeur scientifique : personne ou collectivité responsable du contenu intellectuel de l'édition d'un document, quel que soit son support : édition critique d'un texte, édition d'un document sonore collecté, etc.

Source : AFNOR, Vocabulaire de la documentation.

Abréviation utilisée : éd.

ÉDITION

Deux notions sont à différencier :

1. Action de publier et de mettre en vente.

2. Ensemble des exemplaires d'un document produit avec une seule composition ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice, et ceci quel qu'en soit le support. Une même édition peut comprendre plusieurs impressions dans lesquelles apparaissent des changements mineurs. Ce mot peut désigner la publication simultanée ou consécutive d'un ensemble d'exemplaires présentant entre eux des différences notables quant au contenu, à la langue, à l'impression, au support, au format, etc., publiés simultanément ou de manière consécutive, constituant autant d'éditions différentes. Il peut correspondre à un numéro international normalisé d'identification.

ÉDITION (mention d')

Nom(s), locution(s) ou groupe de caractères indiquant que la publication :

- est une nouvelle édition se présentant comme telle ou une réimpression ;

- est une édition publiée sous une forme matérielle particulière (édition en caractères typographiques spéciaux, édition sur un papier spécial, édition sur un autre support, etc.) ;

- a un contenu comportant certaines différences par rapport aux autres éditions (édition concernant une catégorie particulière d'utilisateurs, édition locale, édition dans une autre langue, etc.). Source : AFNOR, Vocabulaire de la documentation.

EFFET DE VOIX

Ce terme, utilisé dans les champs EXP/EXPIT, concerne toute production de son vocal qui ne correspond pas à un texte chanté, à un texte récité ou lu, à une mélodie fredonnée, à la parole, à un cri ou au sifflement. Exemple : chant au tralala, gavottage, briolage...

ENQUÊTE

Pour les champs NAT/NATIT : témoignage oral, suscité par un enquêteur : enquête ethnographique, collectage, témoignage, entretien, interview...

Employé pour : collectage, entretien, interview.

Termes associés : ENQUÊTEUR, PAROLE

ENQUÊTEUR

Personne qui élabore et conduit une enquête auprès d'une ou plusieurs personnes.

Employé pour : collecteur, interviewer.

Terme associé : ENQUÊTE

ENREGISTREMENT EN STUDIO

Voir : STUDIO (Enregistrement en)

ENREGISTREMENT SONORE EDITE

Voir : PHONOGRAMME

ENREGISTREMENT SONORE INEDIT

Voir : PHONOGRAMME

ENREGISTREMENT ANALOGIQUE

Voir : ANALOGIQUE

ENREGISTREMENT NUMERIQUE

Voir : NUMÉRIQUE

ENTRETIEN

Voir : ENQUÊTE.

EXPRESSION VOCALE

Manifestation vocale (autre que la parole) qui, sans nécessairement véhiculer un texte intelligible, sert à appeler, exprimer un sentiment, imiter... Dans le champ GENRE ou GENRIT on l'emploiera pour caractériser un appel, un appel de labour, une clameur, un cri, une imitation d'instrument de musique, une interjection vocale, l'usage du souffle, la voix travestie...

Employé pour : imitation vocale, interjection vocale, usage du souffle, voix travestie.

DOCUMENT SONORE

Voir : PHONOGRAMME

FACE (side)

Surface enregistrée d'un disque ou d'une cassette. Par extension, titre ou ensemble de titres contenus sur cette surface.

Source : AFNOR Z44-066 (03/1994).

FETE FAMILIALE

Voir : RASSEMBLEMENT

FIL MAGNÉTIQUE

Fil d'acier souple portant un enregistrement magnétique et généralement enroulé sur une bobine métallique. Source : AFNOR Z44-066 (03/1994).

FONDS

Terme générique désignant l'ensemble des documents gérés et conservés, le plus fréquemment par un organisme documentaire, quels que soient leur provenance, leur format, leur support,..., qu'il s'agisse d'une collection ou non.

Source : INTD / AFNOR 1995.

Dans le cadre du guide FAMDT et pour la saisie du champ FONDS, le terme est entendu au sens muséographique, soit un ensemble de documents collectés provenant d'une même source. Le fonds résulte d'une recherche propre, personnelle ou collective, il est le témoignage d'un effort de collecte selon un point de vue particulier qui est à la source du regroupement des documents. À titre d'exemple, sous la dénomination fonds « XXX » il peut s'agir de documents réunis par l'association ZZZ ou le collectionneur WWW et déposés dans une phonthèque.

FORMAT

Trois notions sont à différencier :

1. Le format d'un document correspond à l'ensemble des dimensions caractéristiques de ce document, en tant que support physique d'information, constituant l'un des éléments de la description bibliographique.

Source : AFNOR, Vocabulaire de la documentation ; ISO TC 46 SC3 n°504 (1995/06/20).

2. Le format structuré des données, correspond à l'agencement structuré des données numériques sur un support lors de leur production, leur affichage, leur

stockage sur ce support, leur compression, impression ou diffusion. Il existe des formats se rapportant :

- Au codage interne des fichiers : mode caractère, mode image ou mode vectoriel.
- Au codage externe des fichiers, lors de leur enregistrement en fonction du support de stockage (ISO 2709), ou lors de leur visualisation en fonction du mode de consultation (format d'affichage).
- Au contenu : format de description bibliographique (format Marc, Unimarc,...), de stockage sur support informatique des références de documents et des documents (ISO 2709), de structure des documents électroniques (SGML), structure de l'organisation générale des échanges de données (ISO 3950).

3. Le format bibliographique correspond à la structure de la notice bibliographique, en général normalisée (ISBD).

Source: ISO 01.14020 (10/1986), AFNOR Z44-074 (10/1986)

FORME BRÈVE

Pour les champs GENRE/GENRIT : proverbe, dicton, expression populaire, formulette, devinette... transmis par voie orale au sein d'une communauté culturelle.

FRAGMENT

Pour le champ DESCRIT : bribe d'un récit, d'une chanson ou d'un morceau de musique. Une chanson, par exemple, sera considérée comme un fragment si l'information donnée est inférieure à la totalité du couplet. En opposition à VERSION.

Employé pour : bribe.

Termes associés: ATTESTATION, VERSION

IFLA

International Federation of Library Associations and Institutions = Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. Basée à La Haye, l'IFLA supervise le programme de contrôle bibliographique universel et du MARC international.

IMITATION VOCALE

Voir : EXPRESSION VOCALE

INCIPIT LITTÉRAIRE

Premiers mots d'une chanson, d'un manuscrit, d'un récitatif...

Pour le choix de la longueur d'un incipit, on se base sur le sens ou, pour un texte

versifié, sur le premier vers si sa longueur est suffisante et s'il est significatif.

On distingue l'incipit littéraire de l'incipit musical.

INDEXATION

L'indexation humaine est l'opération consistant à recenser les concepts dont traite un document et à les représenter à l'aide de termes ou de locutions qui pourront soit être choisis librement, soit être choisis dans des listes d'autorités préétablies (lexique ou thesaurus). Cette activité est fondée sur le jugement humain, elle s'oppose à l'indexation automatique qui est effectuée par une machine sur les chaînes de caractères. La finalité de l'indexation est la recherche documentaire.

Termes associés : AUTORITÉ (liste d'), LEXIQUE, RAMEAU, THESAURUS

INFORMATEUR

Dans le cadre d'une enquête de terrain, personne dont les propos sont fixés par un enregistrement sonore.

Employé pour : interviewé, témoin.

Termes associés : INTERPRÈTE, MENTION DE RESPONSABILITÉ

INTERJECTION VOCALE

Voir : EXPRESSION VOCALE

INTERMARC

Voir: MARC

INTERPRÈTE (performer)

Dans le cadre des normes concernant les documents édités, on a comme définition : personne dont la fonction consiste en la restitution d'une œuvre conformément à un état ou à un programme préalable.

Source : AFNOR Z44-065 (09/1998).

Cette définition pose problème dans le domaine de la tradition orale puisque la pratique des arts traditionnels relève d'une improvisation sur un fond de tradition qui n'est pas rigide et qui, par conséquent, fait de chaque performance une nouvelle variante. Ces traditions ne sont pas le reflet fidèle du passé et ne restituent jamais une œuvre à l'identique mais offrent une interprétation sans cesse renouvelée.

Termes associés : INFORMATEUR, MENTION DE RESPONSABILITÉ, MUSICIEN

Abréviation de la fonction : interpr.

INTERPRÈTE COLLECTIF

Groupe de personnes identifié par un nom particulier assurant l'interprétation d'une œuvre.

Termes associés: MENTION DE RESPONSABILITÉ, MUSICIEN

INTERVIEW

Voir : ENQUÊTE

INTERVIEWER

Voir : ENQUÊTEUR

INTERVIEWE

Voir: INFORMATEUR

INVENTAIRE

Énumération descriptive dans un registre des documents d'un fonds, dans l'ordre chronologique de leur acquisition.

Source : Vocabulaire de la documentation, AFNOR.

ISBD

International standard bibliography description.

Règles internationales de description des ouvrages ISBD (M), des publications en série ISBD (S) et des documents „autres que les livres" ISBD (NBM) [Non book material], élaborées et maintenues par l'IFLA. Les documents sonores inédits et édités suivent les normes de l'ISBD (NBM).

ISBN

International standard book number.

Numéro international normalisé qui identifie chaque édition ou volume, ou partie séparée d'un document non périodique, quel que soit son support. Il s'applique aux livres, aux livres-cassettes, aux documents cartographiques, aux microformes. Il est composé de dix chiffres répartis en quatre groupes (pays-n° de l'éditeur dans le pays d'édition - n° séquentiel du document, chiffre de contrôle), et est précédé du préfixe alphabétique « ISBN ». Pour la France, il est attribué par l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL).

Source : ISO 01.14020 (09/1991) ; AFNOR Z44-067 (03/1994)

ISRC

International standard recording code.

Code international normalisé des enregistrements qui sert à identifier les enregistrements sonores et les vidéomusiques. En France, ce numéro est attribué par les deux sociétés civiles pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques : SCPP (Société civile des producteurs phonographiques) et SPPF (Société civile des producteurs de phonogrammes en France).

Source: ISO 3901-1986.

ISSN

International standard serial number.

Numéro international normalisé destiné à l'identification univoque des publications en série quel qu'en soit le support. Il est composé de huit chiffres (y compris le caractère de contrôle) répartis en deux groupes de quatre chiffres séparés par un tiret et est précédé du sigle alphabétique « ISSN ». Il est associé au titre-clé au moment de l'enregistrement. Il est attribué par le réseau de l'ISSN, système international de données sur les publications en série. Source : ISO 3297-1986.

ISO

International organisation for standardization.

En français : organisation internationale de normalisation. Organisation internationale basée à Genève. L'ISO régleme les éléments les plus techniques de la gestion de l'information : numérotation standardisée, codes de translittération, codage pour la transmission des données... Elle est composée de comités membres : l'AFNOR est le comité membre officiel de la France.

Site : <http://www.iso.ch>

ITEM

Élément minimal d'un ensemble organisé.

LABEL

Voir : MARQUE PHONOGRAPHIQUE

LEXIQUE

Liste de vocabulaire contrôlé permettant l'indexation. Les termes n'ont pas de relations sémantiques, ni de relations de hiérarchie entre eux.

Termes associés : AUTORITÉ (Liste d'), RAMEAU, THESAURUS.

LIEN

En informatique documentaire : relation établie entre différentes informations qui permet, lorsqu'on accède à l'une, d'accéder aux autres. Selon le type de logiciel documentaire utilisé, des liens peuvent être établis dans une banque de données entre différentes entités de la banque à l'aide de pointeurs (banque de données hiérarchique) ou de tables (banque de données relationnelle). La mise à jour d'une information nécessite alors une mise à jour de ses liens.

LITTÉRATURE ORALE

Textes transmis par voie orale au sein d'une communauté culturelle. Le champ GENRE/GENRIT indique les termes (spécifiques), qui seront utilisés de préférence à « littérature orale » : conte - légende - récit, forme brève, chant, expression vocale.

MAQUETTE

Voir : MONTAGE

MARC

Machine readable catalogue.

Famille de format d'analyse et de codage des données bibliographiques en vue de leur traitement informatisé. Le premier format MARC fut mis au point en 1966 par la Library of Congress. Pour ce qui nous concerne, nous distinguerons essentiellement deux formats MARC :

- Le format INTERMARC : Publié pour la première fois en 1975 pour assurer l'échange de notices informatisées dans le domaine francophone, il a été adopté par la Bibliothèque nationale pour la Bibliographie de la France. C'est un format multimédia, qui a été profondément révisé en 1984 pour son application dans la base SN-Opale, puis dans les bases spécialisées Opaline. Il est repris par la Bibliothèque nationale en France sous la forme d'un INTER- MARC intégré.
- Le format UNIMARC : Version de format MARC élaboré par l'IFLA comme format d'échange international à partir de 1975 et publié pour la première fois en 1977, puis réédité en 1980. Le manuel UNIMARC, publié en 1983 et réédité en 1987, a été traduit en français en 1991.

MARQUE (Phonographique)

Signe ou symbole servant à distinguer les produits ou les services d'une entreprise et qui peut être déposé ou enregistré auprès de l'autorité compétente, en vue de sa

protection. On parle de marque de fabrique, de services, de commerce. Sont considérés comme marques : les noms patronymiques, les pseudonymes, les noms géographiques, les dénominations arbitraires ou de fantaisie, la forme caractéristique du produit ou son conditionnement, les étiquettes, timbres, cachets, vignettes, lisières, liserés, empreintes, combinaisons, ou dispositions de couleur, dessins, reliefs, lettres, chiffres, devises et en général tout signe matériel servant à distinguer les produits objets ou services d'une entreprise quelconque. Source: AFNOR Z44-074 (10/1986); AFNOR Z44-066 (03/1994). Employé pour : label.

MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT

Document ou objet joint à un autre document, publié en même temps, et conçu soit pour être utilisé avec celui-ci (atlas, livre d'exercices, erratum, disque, film, microfiche, etc.), soit en tant que manuels ou guides pour permettre d'installer, d'utiliser ou d'assurer la mise à jour d'une ressource documentaire ou d'un matériel. Souvent appelé dans ce dernier cas, documentation. Le matériel d'accompagnement est toujours « mineur » par rapport au média dominant. Il ne faut pas le confondre avec un multimédia. Source: ISO 01.14020 (05/1991) ; AFNOR Z44-073 (06/1991).

MEETING

Voir : RASSEMBLEMENT

MENTION DE COPYRIGHT

Voir : COPYRIGHT (Mention de)

MENTION D'EDION

Voir : ÉDITION (Mention de)

MENTION DE RESPONSABILITÉ

Nom(s), locution(s) ou groupe de caractères relatifs à l'identification et/ou à la fonction de toute personne ou collectivité liées soit à la création du contenu intellectuel ou artistique du document, soit à sa réalisation ou à son interprétation, ou bien y ayant contribué. Source : ISO 01.14020 (04/1979) ; AFNOR Z44-063 (07/1999).

1. La mention de responsabilité concerne une personne physique : Pour le document sonore inédit, les responsables et leurs fonctions peuvent être multiples. On peut trouver un ou plusieurs collecteurs ou enquêteurs (ENQ/ENQID, un ou plusieurs informateurs ou interprètes (CONF/CONFIT ou INFINT/INFINTID, un ou plusieurs auteurs du texte d'une chanson ou d'un conte (TEXID, un ou plusieurs compositeurs

(COMPID ; sont également considérés comme « auteur », un adaptateur, un réalisateur, un orchestrateur... (AUT1/AUT11D, certains ont des responsabilités secondaires dans l'œuvre comme le preneur de son, les responsables de l'exécution technique et artistique (AUT2).

2. La mention de responsabilité concerne une personne morale : Là encore les responsables et les fonctions peuvent être multiples, il faudra veiller à différencier les « collectivités » auteurs des commanditaires.

Exemple : Un enquêteur (personne physique), employé par le Conservatoire Occitan (collectivité), peut enregistrer des enquêtes dans le cadre d'un programme commandé par la Direction de la Musique et de la Danse, département du Ministère de la Culture (commanditaire, collectivité).

Termes associés : ADAPTATEUR, COLLECTIVITÉ, COMMANDITAIRE, COMPOSITEUR, ENQUÊTEUR, INFORMATEUR, INTERPRÈTE, MUSICIEN

MESSE

Voir : RASSEMBLEMENT

METHODE D'APPRENTISSAGE

Voir : DIDACTIQUE

MICROSILLON

Voir : DISQUE PHONOGRAPHIQUE

MINIDISC

Voir : DISQUE OPTIQUE

MONTAGE

Assemblage de documents sonores. Lors du catalogage d'un montage, l'information se signale en note (NOT1).

Employé pour : rush, maquette, montage d'exposition.

MONTAGE D'EXPOSITION

Voir : MONTAGE

MORCEAU INSTRUMENTAL

Pour les champs GENRE/GENRIT : pièce musicale.

Employé pour : pièce musicale.

MOT-CLE

Voir : DESCRIPTEUR

MULTIMÉDIA

Terme polysémique :

1. Ensemble de documents dont un ou plusieurs composants sont de nature audiovisuelle, dont les différents éléments ou supports, quelle qu'en soit la nature, ne peuvent être dissociés par la commercialisation, et qui ont une parité d'importance entre eux. Leur consultation nécessite au moins un appareil de lecture. Par exemple, une mallette de formation.

2. Produit éditorial qui intègre sur un seul support électronique ou un seul site, du son, du texte, de l'image fixe et animée, en principe consultable de manière simultanée et interactive. Exemple: Le Louvre sur cédérom.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

MUSICIEN

Pour le catalogage signalétique la fonction de musicien est indiquée dans les champs qui informent sur l'interprète.

Termes associés : COMPOSITEUR, INTERPRÈTE, INTERPRÈTE COLLECTIF, MENTION DE RESPONSABILITÉ

NUMÉRIQUE

Qualifie un dispositif, système ou procédé délivrant un signal qui décrit les phénomènes étudiés de façon discontinue par rapport au temps, au moyen de codes binaires (0 et 1).

Attention ! Le terme "digital" équivalent anglo-saxon de "numérique" est à proscrire en français.

Terme associé : ANALOGIQUE.

Employé pour : Digital, Enregistrement numérique.

NUMÉRO D'INVENTAIRE

Numéro unique, attribué une fois pour toutes à tout document acquis par une phonothèque et destiné à être intégré à son fonds. Ce numéro doit être inscrit sur le cahier d'inventaire et sur le document, éventuellement sur sa facture.

ORIGINAL

Support sur lequel a été fixé pour la première fois l'enregistrement.

Terme associé : COPIE.

PAROLE

Pour les champs GENRE/GENRIT : terme générique employé pour identifier les enregistrements sonores qui sont uniquement parlés. Il peut s'agir du récit du vécu d'une personne (récit de vie), du discours d'un homme politique ou du sermon d'un homme religieux (parole publique) ou encore d'un témoignage thématique sur un sujet précis (témoignage thématique).

PAROLIER (lyricist)

Personne ou collectivité qui écrit un texte mis en musique. Ce terme ne s'emploie pas pour les auteurs littéraires inspireurs d'une œuvre musicale sans texte.

Source: AFNOR Z44-065 (09/1998). Abréviation de la fonction : paroi.

Employé pour : auteur du texte de la chanson.

PAYSAGE SONORE

Pour les champs GENRE/GENRIT : enregistrement brut d'une situation : bruits, cris, sonnerie de cloche...

PHONOGRAMME (phonogram)

Document constitué par toute fixation exclusivement sonore de sons provenant d'une exécution musicale ou d'autres sons, quelle qu'en soit l'origine.

Source: ISO 01.14020 (12/1988); AFNOR Z44-066 (03/1994).

Les phonogrammes peuvent être édités ou rester inédits. Les enregistrements sonores inédits peuvent être déposés dans des phonothèques qui sont chargées de les conserver, de les cataloguer et de les mettre à la disposition du public dans le respect des règles de confidentialité.

Employé pour : document sonore, enregistrement sonore édité, enregistrement sonore inédit, son inédit, son édité.

PIECE MUSICALE

Voir : MORCEAU INSTRUMENTAL

PISTE (sound track)

Zone de la surface sensible d'une bande magnétique correspondant à une unité d'enregistrement qui en détermine le nombre, la largeur et le sens.

PONDÉRATION

Opération qui consiste à affecter un poids, représenté par un symbole, aux termes d'indexation et de recherche. Ce poids permet de préciser l'importance relative des notions représentées dans les documents par rapport à ceux identifiés dans la question, selon une échelle déterminée. La pondération est utilisée pour trier et classer les résultats d'une recherche.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

PRODUCTEUR

Personne ou collectivité ayant la responsabilité financière et/ou administrative des processus physiques d'élaboration d'un document, quel que soit son support.

PRODUCTEUR DE PHONOGRAMME

"Le producteur de phonogrammes est la personne physique ou morale qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence de son".

Source : Loi du 3 juillet 1985 (n°85-660), dite Loi Lang, Titre II, art. 2 et Loi du 1er juillet 1992, art. 26, (n°92-597).

Cette définition est proche de celle que donnent les Conventions de Rome et de Genève, soit : (1 [le producteur de phonogramme est la personne physique ou morale qui, la première, fixe les sons provenant d'une exécution ou d'autres sons])".

Source : Convention de Rome, art. 3c - Convention de Genève, art. 1b.

Dans le cadre du document sonore édité ou radiodiffusé, le producteur supervise et accompagne la réalisation de l'œuvre depuis le projet initial jusqu'à sa diffusion : il s'agit de la personne physique qui conçoit une émission de radio ou un enregistrement sonore.

Attention ! Dans le document sonore édité, il convient de bien différencier le producteur relevant de la mention de responsabilité et le producteur relevant de la mention d'adresse.

Abréviation de la fonction : prod.

Terme associé : ENQUÊTEUR

PROTECTION (Mention de)

Mots(s), locution(s) ou groupe de caractères identifiant le titulaire des droits sur l'enregistrement sonore ainsi que l'année de la première publication de cet enregistrement. Cette mention est constituée de trois éléments : le symbole (P), l'indication de l'année de la première publication, le nom du producteur et de son

ayant droit.

Source: ISO 01.14020 (12/1988); AFNOR Z44-066 (03/1994). Terme associé : DATE DE PROTECTION

PSEUDONYME

Nom d'emprunt dissimulant l'identité véritable de l'auteur ou de l'interprète. Celui-ci peut écrire sous son nom véritable, sous un ou plusieurs pseudonymes.

Abréviation de la fonction : pseud.

PUBLICATION

Voir : DATE DE PUBLICATION

RAMEAU

Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié.

RAMEAU est un langage d'indexation pré-coordonné, élaboré et utilisé par la Bibliothèque nationale de France, les bibliothèques universitaires, ainsi que de nombreuses autres bibliothèques de lecture publique ou de recherche. RAMEAU est composé d'un vocabulaire de termes reliés entre eux et d'une syntaxe (règles de construction pour l'indexation). À la différence d'un thesaurus, la liste d'autorité encyclopédique n'est pas constituée a priori mais au fur et à mesure des besoins d'indexation et évolue sur la base des propositions faites par le réseau de ses utilisateurs. Il a été conçu en collaboration avec les responsables du Répertoire de vedettes matières de la bibliothèque de l'Université de Laval (Québec), ce dernier représentant une traduction et une adaptation de la liste de vedettes matières de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis (Library of Congress Subject Heading). Il est consultable sous forme de cédérom. Des informations sur RAMEAU peuvent être consultées sur le site de la BnF : <http://www.bnf.fr/web-bnf/infopro/rameau> (site consulté le 1er août 2000).

Employé pour : Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié.

Termes associés : AUTORITÉ (Liste d'), LEXIQUE, THESAURUS.

RASSEMBLEMENT

Pour les champs NAT/NATIT : rassemblement laïque ou confessionnel de personnes en un lieu déterminé, pour des raisons familiales, amicales, communautaires, idéologiques ou religieuses : veillée, repas de noce, fête familiale, meeting, messe ou célébration religieuse... Lorsque ce rassemblement a pour but spécifique de réunir un groupe de personnes afin qu'elles échangent leurs idées ou communiquent leurs

études sur un sujet déterminé, c'est le terme CONGRÈS qui est employé.

Employé pour : fête familiale, repas, repas de noce, meeting, messe, veillée.

Terme associé: CONGRÈS

R-DAT (Rotary-Digital audio tape)

Voir : CASSETTE NUMÉRIQUE

RÉCITATIF

Chant qui se rapproche de la voix parlée par la mélodie, le rythme de la coupe des phrases et des inflexions.

REPAS

Voir : RASSEMBLEMENT

REPAS DE NOCE

Voir : RASSEMBLEMENT

REPERTOIRE D'AUTORITE MATIERE ENCYCLOPEDIQUE ET ALPHABETIQUE UNIFIÉ

Voir : RAMEAU

REPETITION MUSICALE OU THEATRALE

Voir : SPECTACLE

RESPONSABILITE (MENTION DE)

Voir : MENTION DE RESPONSABILITÉ

ROULEAU DE PIANO MÉCANIQUE (piano player roller)

Support de stockage constitué d'une bande de papier sur laquelle sont disposées des séries de perforations. Un système pneumatique et mécanique du piano permet, à partir de cette bande, la reproduction de la musique.

Source: ISO 01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

RUSH

Voir : MONTAGE

SPECTACLE

Pour les champs NAT/NATIT : représentation théâtrale, chorégraphique, musicale... et

répétition.

Employé pour : concert, répétition musicale ou théâtrale

STAGE

Voir : DIDACTIQUE

SON ÉDITÉ

Voir : PHONOGRAMME

SON INEDIT

Voir : PHONOGRAMME

STUDIO (Enregistrement en)

Pour les champs NAT/NATIT : enregistrement sonore réalisé dans un local aménagé à cet effet.

Employé pour : enregistrement en studio.

SUPPORT PHYSIQUE

Élément matériel sur lequel des données (texte, son, image) peuvent être stockées, par des méthodes physiques (rayon laser pour les disques optiques) ou chimique (émulsions d'argent pour la photographie). En informatique, le terme de support de stockage est préféré. Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

SUPPORT D'ENREGISTREMENT

Surface sensible d'un support de stockage sur laquelle est fixée un signal, représentant une information, et permettant sa conservation et sa réutilisation.

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

SUPPORT DE STOCKAGE

Mémoire de stockage de grande capacité, autre que le papier, permettant l'enregistrement de données. Il existe quatre grandes familles de support de stockage ou mémoire de masse en fonction des modes d'enregistrement utilisées pour stocker et lire les données sur le support physique : les supports magnétiques, les supports optiques, les supports magnéto-optiques, les supports chimiques photosensibles. Certains supports de stockage sont constitués de deux parties indissociables : un support d'enregistrement (par exemple, une bande magnétique) intégré dans un boîtier scellé (une cassette ou une cartouche) faisant partie intégrante du document. Dans

d'autres types de support, ces deux éléments se confondent (cédérom, document papier par exemple).

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

TEMOIN

Voir : INFORMATEUR

THESAURUS

Liste organisée de termes normalisés (descripteurs et non-descripteurs) servant à l'indexation des documents et des questions dans un système documentaire. Les descripteurs sont reliés par des relations sémantiques (génériques, associatives et d'équivalence) exprimées par des signes conventionnels. Les synonymes (non-descripteurs) sont reliés aux descripteurs par la seule relation d'équivalence. On peut distinguer les thesaurus en fonction : du mode de regroupement des termes (thesaurus à facettes) ; la variété linguistique des termes (mono ou multilingue) ; les domaines de connaissances couverts (thesaurus spécialisé ou sectoriel, thesaurus encyclopédique).

Source : AFNOR, vocabulaire de la documentation.

Termes associés : CANDIDAT DESCRIPTEUR, DESCRIPTEUR.

Les signes conventionnels utilisés dans ce manuel sont les suivants:

TG terme générique TS terme spécifique EM employer

EP employé pour

NA note d'application

TA terme associé

Termes associés : AUTORITÉ (Liste d'), INDEXATION, LEXIQUE, RAMEAU.

TIMBRE

Ce terme est à employer dans l'acception des chansonniers, c'est-à-dire un air connu sur lequel des auteurs composent des chansons ou des couplets. Par exemple, une chanson en breton peut être composée sur l'air du « Temps des cerises » : «Le temps des cerises » est alors indiqué comme timbre de la chanson dans le champ TIMBRIT. Par extension, ce champ pourra être utilisé pour constituer petit à petit des regroupements et élaborer un catalogue de timbres.

Pour une définition plus précise de ce terme, nous vous renvoyons à : LAFORTE, Conrad. Poétiques de la chanson traditionnelle française ou classification de la chanson folklorique. Québec : Presses de l'Université de Laval, 1976. (Les archives de folklore ; 17). p. 103-104.

TITRE

Mot ou groupe de mots, utilisé comme dénomination d'un document et pouvant éventuellement l'identifier ou le distinguer d'un autre document. Un document peut contenir plusieurs Titres, par exemple sur le support physique, sur l'écran-titre, sur le dos du conteneur, etc. Ces titres peuvent être identiques ou différer les uns des autres. Un même titre peut éventuellement figurer à plusieurs endroits du document.

TITRE - Complément du titre

Pour le son édité : termes se rattachant au titre propre, à une variante du titre propre d'un document, au titre parallèle, placés avant celui-ci (avant-titre) ou après (sous-titre). Le complément du titre précise, explique, ou complète le titre auquel il s'applique, ou indique le caractère, le contenu, etc., du document. Il ne comprend pas les variantes du titre propre.

Source : ISO 01.14020 (12/1988) ; AFNOR Z44-066 (03/1994).

TITRE ALTERNATIF

Second élément du titre d'un document ou d'une œuvre relié au premier par « ou » ou son équivalent dans une autre langue.

Source : AFNOR Z44-050 (12/1989)

TITRE COLLECTIF

Pour le son inédit : titre donné par un enquêteur ou par un commanditaire (titre de programme par exemple) regroupant un ensemble d'enregistrements sonores qui ont chacun leur titre propre.

TITRE PARALLÈLE

Pour le son édité : équivalent du titre propre dans une autre langue.

Source : AFNOR Z44-050 (12/1989)

TITRE PROPRE

Titre principal d'un document.

Dans le cas du document sonore inédit, le titre est forgé par l'analyste ou l'enquêteur. Dans le cas du document sonore édité, le titre propre est transcrit d'une source d'information faisant partie du document. Il peut comprendre un titre alternatif, mais exclut les titres parallèles et les compléments de titre. Au moment de l'analyse d'un document, qu'il soit inédit ou édité, le titre propre est obligatoire.

TITRE UNIFORME

Pour le document édité, on appelle titre uniforme le titre sous lequel sont regroupées toutes les éditions d'une même œuvre. Pour le son inédit, on peut avoir recours à un titre uniforme pour les chansons et les contes afin de pouvoir regrouper les différentes versions d'une même chanson ou d'un même conte sous un même titre. Il existe plusieurs catalogues (catalogues typologiques) qui ont été établis pour les différents domaines de la littérature orale. Les titres des chansons qui figurent dans les catalogues typologiques sont considérés comme titres uniformes. Exemple : Les chansons portant les titres « C'est la belle Françoise » et « La fille du Roi d'Espagne », collectées en Brière et en Pays de Loudéac (Haute-Bretagne) sont des versions différentes de la chanson cataloguée par Coirault au n° 1723 : « Le plongeur noyé ». On parlera de titre uniforme pour « Le plongeur noyé ». En interrogeant sur ce titre, on pourra obtenir toutes les différentes variantes d'une chanson, même si elle a été collectée sous différents titres.

TRANSCRIPTION

Dans le cadre d'enquêtes de terrain, il s'agit de la notation intégrale ou partielle de l'enquête orale, avec éventuellement la notation des musiques des airs interprétés et des paroles des chansons.

Abréviation de la fonction : transcr.

UNIMARC

Voir : MARC

USAGE DU SOUFFLE

Voir : EXPRESSION VOCALE

VEILLEE

Voir : RASSEMBLEMENT

VERSION

Texte d'une chanson ou d'un morceau instrumental. En opposition à FRAGMENT.

Termes associés : ATTESTATION, FRAGMENT

VOIX TRAVESTIE

Voir : EXPRESSION VOCALE

• ANNEXE 6 •

LISTE INDICATIVE DES ABRÉVIATIONS AUTORISÉES

Les abréviations des instruments de musique ne sont pas indiquées ici. Il convient d'utiliser en clair /es termes de la liste des instruments proposés en annexe 1. Les tessitures, quand elles expriment une fonction vocale, sont mentionnées sous forme abrégée en majuscules.

Attention, certaines abréviations se terminent par un point, d'autres pas : c'est la norme qui détermine cette syntaxe. Les termes qui ne se trouvent pas dans cette liste sont donnés tels quels lors de l'analyse, sans abréviation ni contraction.

Les abréviations sont issues pour leur majorité des normes 150832 et Z44-066 ou de la dernière édition française de l'ISBD (NBM). Les abréviations indiquées en italiques sont celles préconisées par la FAMDT.

A

Accompagnement	ace.
Acoustique	acoust
Adaptation, adapté	adapt.
Alto, contralto (voix)	A
Analyste	ana.
Annexe	ann.
Annotation	annot.
Anonyme	anan.
Antérieur.....	ant.
Arrangé, arrangement	arr.
Aame ·Thompson (catalogue et classification)	/AT}
Audionumérique.....	audionum.
Augmenté	augm.

B

Baryton basse	BAR B
Baryton (tessiture)	BAR
Basse (tessiture).....	B
Bande	bde
Basse-contre	BContre
Basse-taille.....	BTaille
Bibliographie	bibliogr.
Bobine.....	bob.

C

Cantus	C
Cartouche	cart.
Cassette	cass.
Catalogues typologiques :	
Aame-Thompson.....	[AT]
Coirault Patrice et Delarue Georges	[COI]
Delarue Paul et Tenèze Marie-Louise	[DT]
Laforte Conrad	[LAF]
Malrieu Patrick	[MAL]
Non répertorié	[NR]
Centimètre	cm
Centimètre par seconde	cm-s
Chef d'orchestre	Dir.
Circa.....	ca
Classifications (source) :	
Aame - Thompson.....	[AT]
Coirault Patrice et Delarue Georges	[COI]
Delarue Paul et Tenèze Marie-Louise	[DT]
Laforte Conrad	[LAF]
Ma/rieu Patrick	[MAL] N
on répertorié	[NRJ]
Collaborateur, collaboration.....	collab.
Collection	coll.
Coirault Patrice et Delarue Georges (catalogue et classification) ...	[COI]

Commentaire, commentateur	comment.
Compatible	compat.
Compilateur, compilation, compilé.....	compil.
Complété.....	compl.
Composé, compositeur, composition	comp.
Continueur, continuation, continu.....	contin.
Contreténor	CT
Copyright	cop.
Corrigé	corr.
Couleur.....	coul.
Couplet	c.
Couverture	couv.
Cylindre	cyl.

D

Déchant, discantus	D
Delarue Paul et Tenèze Marie-Louise (catalogue et classification)...	[DT]
Dépliant.....	dépl.
Dépôt légal	D.L.
Diamètre	diam.
Diffusé, diffusion	diff.
Directeur, chef d'orchestre.....	dir. D
irecteur de publication	dir. publ.
Disque	d.
Disque compact	d.c.
Discographie	discogr.
Distributeur, distribution	distrib.
Document	doc.

E

Édition, éditeur, édité	éd.
Électrique.....	électr.
Enquêteur	enq.
Enregistré, enregistrement	enr.
Enregistrement parlé, voix	V
Ensemble.....	ens.
Et alii	et al.
Exemplaire	ex.
Extrait	extr.

F

Fac-similé	fac-sim.
Fascicule	fasc.
Feuillet	f.
Filmographie	filmogr.

H

Harmonisation	harm.
Haute contre	HC
Heure.....	h

I

Id est	i.e.
Illustré, illustration, illustrateur	ill.
Image	im.
Imprimé, imprimerie, imprimeur	impr.
Informateur	inf.
Instrumental	instr.
Interprétation, interprète	interpr.
Interview.....	interv.
Introduction	introd

L

Laforte Conrad (catalogue et classification)	[LAF]
Librettiste, livret	livret

M

Magnétique	magn.
Majeur.....	maj.
Malrieu Patrick (catalogue et classification).....	[MAL]
Mezzo soprano	MS
Mineur	m
Minute.....	min
Monophonique	mono
Musique.....	mus.

N

Noir et blanc	n et b.
Non répertorié dans un catalogue ou une classification	[NR]
Nouveau.....	nouv.
Numérique	num.
Numéro	n°

O

Opus	op.
Orchestre, orchestration, orchestrateur	arch.
Ordinateur	ordin.
Orthographe	orth.

P

Page	p.
Parolier, paroles, texte imprimé	par.
Photographie.....	photogr.
Postérieur	post.
Preneur de son.....	enr.
Présentateur	présent.
Production, produit	prad.
Programmation, programmeur	prog.
Protection (pour les disques)	P
Psaume	ps.
Pseudonyme	pseud.

R

Réalisation, réalisateur, réalisé	réal.
Rédaction, rédacteur, rédigé	rédi.
Refrain	refr.
Révision, révisé	rév.
Rime féminine	F
Rime masculine	M

S

Seconde	s
Silencieux	sil.
Sine loco	s.l.
Sine nomine	s.n.
Sonore	son.
Sonorisation, sonorisateur	sono
Soprano	S
Stéréophonie	stéreo

T

Ténor	T
Tétraphonique	tétra
Nombre de tours (vitesse de lecture)	t
Traduit, Traduction, traducteur	trad.
Transcription, transcripteur	transcr.

V

Variante, variation	var.
Vers	v.
Vocal	voc
Voix, enregistrement parlé	V
Volume	vol.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

A

A	alto, contralto (voix)
[AT]	Aame - Thompson (catalogue et classification)
ace	accompagnement
acoust	acoustique
adapt.	adaptation, adapté
ana.	analyste
ann.	annexe
ant.	antérieur
anon.	anonyme
annot.	annotation
arr.	arrangement, arrangé
ant.	antérieur
audionum.	audionumérique
augm.	augmenté

B

B	basse (voix)
BAR	baryton (voix)
BAR B	baryton basse (voix)
BCentre	basse contre (voix)
Btaille	basse taille (voix)
bde	bande
bibliogr.	bibliographie
bob.	bobine

C

C	cantus
CT.	contreténor
c.	couplet
Ca	circa
cart.	cartouche
cass.	cassette
cm	centimètre
em-s	centimètre par seconde
[COI]	Coirault P. et Delarue G. (catalogue et classification)
coll.	collection
collab	collaborateur, collaboration
comment.	commentaire, commentateur
compat.	compatible
compil.	compilateur, compilation, compilé
comp.	composé, compositeur, composition
contin.	continuateur, continuation, continu
cop.	copyright
corr.	corrigé
coul.	couleur
couv.	couverture
compl.	complété

D

D	déchant, discantus
D.L.	dépôt légal
d.	disque
d.c.	disque compact
[DT]	Delarue P. et Tenèze M.-L. (catalogue et classification)
dépl.	dépliant
diam.	diamètre
diff.	diffusé, diffusion
dir.	directeur, chef d'orchestre
dir. publi.	directeur de publication
discogr.	discographie
distrib.	distributeur, distribution
doc.	document

E

éd.	édition, éditeur, édité
électr.	électrique
enq.	enquêteur
enr.	preneur de son
ens.	ensemble
et al.	et alii
ex.	exemplaire
extr.	extrait

F

F	rime féminine
f.	feuilleton
fac-sim.	fac-similé
fasc.	fascicule
filmogr.	filmographie

H

HC	haute contre
h	heure
harm.	harmonisation

I

i.e.	id est
ill.	illustré, illustration, illustrateur
im.	image
impr.	imprimé, imprimerie, imprimeur
inf	informateur
instr.	instrumental
interpr.	interprétation, interprète
interv.	interview
introd.	introduction

L

[LAF]	Laferte C. (catalogue et classification)
LB.....	low band
livret.....	librettiste

M

M	rime masculine
m	mineur
[MAL]	Malrieu P. (catalogue et classification)
MS	mezzo soprano
magn.	magnétique
maj.	Majeur
min.	minute
mono.	monophonique
mus.	musique

N

[NR]	Non répertorié
n°	numéro
n et b.	noir et blanc
nouv.	nouveau
num.	numérique

O

op.	opus
orch.	orchestre, orchestration, orchestrateur
rdin.	ordinateur
orth.	orthographe

P

P	protection (pour les disques)
p.	page
par.	parolier, paroles, texte imprimé
photogr.	photographie
post.	postérieur
préf.	préface
présent.	présentateur
prod.	production, produit
prog.	programmation, programmeur
ps.	psaume
pseud.	pseudonyme

R

réal.	réalisateur, réalisation, réalisé
réd.	rédaction, rédacteur, rédigé
refr.	refrain
rév.....	révision, révisé

S

S	soprano
s	seconde
s.l.	sine loco
s.n.	sine nomine
sil.	silencieux
son.	sonore
sono	sonorisation, sonorisateur
stéréo	stéréophonie

T

T	ténor
t.	nombre de tours (vitesse de lecture)
tétra.....	tétraphonique
trad.....	traduit, traduction, traducteur
transcr.....	transcription, transcripteur

V

V	enregistrement parlé, voix
v	vers
var.	variante, variation
voix.....	voix (partie chantée)
voc	vocal
vol.	volume

• ANNEXE 7 •

TABLE DE TRANSCODAGE

CHAMPS FAMDT - ZONES UNIMARC

NOTE PRÉALABLE À LA LECTURE DE LA TABLE DE TRANSCODAGE

L'objectif est ici de proposer une correspondance minimale entre les champs du système FAMDT et les zones UNIMARC. Toutefois, si vous avez l'intention de convertir des données cataloguées selon le système proposé par la FAMDT en un format UNIMARC, il est essentiel de rappeler¹ que UNIMARC est avant tout un système conçu pour l'écrit : il n'intègre pas entièrement la particularité des fonds sonores, et principalement des fonds sonores inédits. De plus, il faut savoir qu'aujourd'hui, les logiciels qui permettent le traitement documentaire directement dans le format UNIMARC (ou dans ce qui est appelé parfois « UNIMARC natif ») nécessitent la mise en place de gros systèmes, onéreux, qui ne peuvent pas toujours être adoptés par les centres de documentation. Le plus souvent les logiciels adoptent des programmes de conversion de données (appelées familièrement « moulinettes ») d'un format X au format UNIMARC, qui sont propres au producteur et qui peuvent poser des problèmes d'équivalence.

Le système d'analyse proposé dans ce guide correspond au type d'archives possédées par les centres de la FAMDT dont le domaine de référence demeure l'ethnomusicologie et la littérature orale. Cette spécificité, jointe aux problèmes évoqués précédemment entraîne l'impossibilité de traduire certains champs dans des zones UNIMARC. Ainsi, nombre d'informations se trouvent confinées en zones locales (caractérisées par le chiffre 9) ou en note (300), ce qui peut rendre une notice plus ou moins confuse. Il faut aussi savoir que les zones locales ne peuvent pas être échangées à un niveau international et que pour l'instant elles font encore l'objet d'expérimentation.

1. À propos d'UNIMARC, se reporter à l'introduction du guide (paragraphe 4) et à la définition du terme MARC page 151.

Pour le choix de leur intitulé nous avons essayé de tenir compte des travaux en cours qui sont principalement ceux de l'ABES² et plus spécifiquement autour des instruments et des compositions musicales³, ceux réalisés par le CDMC⁴ la médiathèque de la musique⁵ et l'IRCAM⁶.

Enfin, UNIMARC n'est pas un format figé. Des groupes de travail sont organisés au sein du Comité français UNIMARC et l'un d'entre eux porte précisément sur les documents sonores.

Le Comité peut être contacté 11, Quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

Cette table n'est donc pas une fin en soi : vous pouvez l'utiliser pour transférer vos données d'un format à un autre, mais elle devra être accompagnée d'une étude précise, en particulier pour spécifier le niveau de catalogage exigé (général/item).

Merci à Danièle Branger, Annaïg Lepage et Sophie Mazens de la Bibliothèque nationale de France ainsi qu'à Philippe le Pape de l'ABES pour les remarques qu'ils ont bien voulu nous apporter.

2. Les propositions de l'ABES sont accessibles sur le site : <http://www.abes.fr>

3. Le système est décrit dans l'article suivant : Un nouveau système de description instrumentale et vocale pour le catalogage des partitions. Documentaliste - Sciences de l'information, 1998 vol. 35, n°2, p.101-105.

4. Centre de documentation de la musique contemporaine (Paris).

5. Cité de la musique (Paris).

6. Institut de recherche et coordination acoustique / musique (Paris).

Nom des champs FAMDT	Zones et intitulés UNIMARC
REF	Zone 001 (numéro de contrôle)
NOTICE	Zone 001 : le sigle identifiant la bibliothèque précède le numéro de notice. Un code géographique doit également être indiqué sur deux caractères en 1ere position (fr pour France).
INV	Zone des données locales (ABES) - 916\$a ou saisie dans la table exemplaire
COTE/COTIT	Zone des données locales (ABES) - 930\$a Cote ou saisie dans la table exemplaire
FONDS	Zone des données locales (ABES) - 930\$e Nom du fonds ou saisie dans la table exemplaire
LOC	Zone des données locales (ABES) - 930\$c Localisation de niveau 2 (complémentaire) : identifiant de l'établissement \$d Localisation de niveau 3 (complémentaire) : identifiant de l'établissement ou saisie dans la table exemplaire
LOCONS	Zone des données locales (ABES) - 930\$b Localisation de niveau 1 : identifiant de l'établissement ou saisie dans la table exemplaire
REFIT	La position 5 du label donne le statut de la notice (code « o » pour notice fille) ; le niveau du dépouillement (l'item) est indiqué en zone 464.
Champ signalant le lien de dépouillement	La position 8 du label donne le code de niveau hiérarchique de la notice (code « 1 » pour notice mère) ; le niveau de l'unité matérielle (l'enquête) est Indiqué en zone 463. Les dépouillements peuvent être établis et gérés par les liens hiérarchiques prévus par UNIMARC.
NUM / NUMIT	219\$a
DEP	Zone des données locales (ABES) 930\$f Dépositaire
DROITS	Zone des données locales (ASES) 319\$b Ayant droit \$d Accès spécifique restreint \$x Partie du document (ou item) concerné
CONS	310\$a Texte de la note (en clair)

Nom des champs FAMDT	Zones et intitulés UNIMARC
TYPE	200\$b enregistrement sonore Il n'est pas possible à ce niveau de spécifier s'il s'agit d'un enregistrement édité ou inédit
GENRE/GENRIT	Position 6 du label (code i ou j) Code i : enregistrement sonore non musical Code j : enregistrement sonore musical Éventuellement spécifier en indexation libre (610) le genre du document
NAT/NATIT	125\$b Il conviendra de transférer l'information dans les codes UNIMARC autorisés. Éventuellement spécifier en indexation libre (610) le genre du document
INSTR/INSTRIT	Le format UNIMARC implique l'emploi de valeurs codées. L'intégralité de l'information peut être indiquée en zone de note (300). 128\$a Forme de la composition \$b Instrument ou voix dans un ensemble \$c Instruments ou voix pour solistes <i>Le CDMC, la Cité de la musique et l'IRCAM proposent l'utilisation des zones locales 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952</i>
EXP/EXPIT	Zone des données locales : <i>Le CDMC, la Cité de la musique et l'IRCAM proposent l'utilisation des zones 940, 941, 942, 943, 944, 954, 956</i>
ENQ/ENQIT	200\$f Première mention de responsabilité 700 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs autres que les dates \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
CONF/CONFIT	323\$a Note sur les interprètes
INANT/INANTIT	200\$g 701 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs autres que les dates \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
INTCOL/INTCOLIT	200\$g 710 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs autres que les dates \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)

Nom des champs FAMDT	Zones et intitulés UNIMARC
AUT1	200\$f Première mention de responsabilité 700 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs autres que les dates \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définies dans UNIMARC)
AUT2	200\$g 702 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
AUTM	200\$f 710 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
CDT	200\$g 712 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
LIEU1/LIEU1IT	219\$a Pays \$b Ville \$c Lieu-dit
DAT1 /DAT1IT	219\$d Date AAAAMMJJ
LA1/LA2IT	101\$a Transfert de l'information dans les codes autorisés. Dialecte en clair en zone de note (300).
LA2/LA2IT	300\$a
TEXT	200\$f 701 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
COMPIT	200\$f 701 Indicateur \$a Élément d'entrée \$b Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs \$f Dates \$p Affiliation ou adresse \$4 fonction (codes de fonction définis dans UNIMARC)
LOCINTIT	323\$a Note sur les interprètes
SOIT	323\$a Note sur les interprètes

Nom des champs FAMDT	Zones et intitulés UNIMARC
REPRO/REPROIT	318\$a Opération réalisée
QUAUQUALIT	325\$a
RES/RESIT	330\$a Texte du résumé
DOM/DOMIT	Vedette matière (nom commun) choisie dans le lexique RAMEAU 606 Indicateur de niveau du mot sujet \$a Élément d'entrée \$x Subdivision de sujet \$y Subdivision géographique \$z Subdivision chronologique \$2 Rameau
DES/DESIT	610\$a
DES2/DES2IT	610\$a
NOM/NOMIT	Vedette matière (nom de personne) choisie dans le lexique RAMEAU 600 Indicateur forme du nom \$a Élément d'entrée \$x Partie du nom autre que l'élément d'entrée \$c Qualificatifs autres que les dates \$d Chiffres romains \$f Dates \$t Titre d'œuvre \$x Subdivision sujet \$y Subdivision géographique \$z Subdivision chronologique \$2 Rameau
LIEU2/LIEU2IT	Vedette matière (nom géographique) choisie dans le lexique RAMEAU 607 Indicateur de niveau du mot sujet \$a Élément d'entrée \$x Subdivision de sujet \$y Subdivision géographique \$z Subdivision chronologique \$2 Rameau
DAT2/DAT21T	610\$a
EXPUEXPLIT	Éventuellement zone de lien 482 ou zone des données locales (9XX)
TICATIT	500\$a\$g
NUCATIT	500\$h
DESCRIT	Zone des données locales (9XX)
REFRIT	Zone des données locales (9XX)
FORMIT	Zone des données locales (9XX)
TIMBRIT	Zone des données locales (9XX)

Nom des champs FAMDT	Zones et intitulés UNIMARC
CONTEXTIT	Zone des données locales (9XX)
OBSTIT et OBSMIT	Zone des données locales (9XX)
CLASSIT	Zone des données locales (9XX)
DANSIT	Zone des données locales (9XX)
NOT1/NOT1IT	300\$a
NOT2/NOT2IT	Zone des données locales (9XX)
ANA/ANAIT et COP	Zone des données locales (9XX)

• ANNEXE 8 •

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DES DIFFÉRENTS CHAMPS AVEC

EXEMPLES DE SAISIE

Attention ! Dans les tableaux qui suivent, les exemples sont à prendre en compte champ par champ : ce récapitulatif offre une possibilité de saisie parmi d'autres pour chacun d'eux.

1. IDENTIFICATION

Niveau général

REF	Automatique	numéro donné automatiquement par la machine	00001425
NOTICE	Obligatoire	signature de la notice par l'institution	Dastum (Rennes)
INV	Essentiel	numéro d'inventaire attribué par le centre	563
COTE	Essentiel	emplacement physique du document	309 TRE i
NUM	Facultatif	repères sur le support numérisé	1/2/3/4/5/6
FONDS	Facultatif	nom du fonds	Château-Gombert
LOC	Obligatoire	localisation de l'original	CRDP (Montpellier)
LOCONS	Facultatif	autre(s) lieu(x) de consultation	Dastum (Loudéac)

Champs spécifiques à l'item

REFIT	automatique	numéro donné automatiquement par la machine	00036901
COTIT	essentiel	cote de l'item ou plage sur la cassette ou le	A-5
NUMIT	facultatif	disque repère sur le support numérisé	6

Niveau de dépouillement : Selon le logiciel utilisé, le niveau sera indiqué différemment.

1. Exemple de choix d'intitulé avec le logiciel Texto sous Windows

REFDOC : Champ obligatoire, indiquant le numéro de référence d'où est issu l'item.

Ex. : REFDOC 00001 425

2. Avec le logiciel Alexandrie :

Sous Alexandrie, une même base contient à la fois les fichiers de type « général » et « item ». On sélectionne donc le type de fiche que l'on va créer ou interroger (item ou général). Des liens sont créés entre les différentes fiches, manuellement ou automatiquement.

3. Avec le logiciel Loris :

Dans Loris, on saisit directement en UNIMARC, consultez donc l'annexe 8.

2. CONSULTATION

Niveau général

DEP	facultatif	date du dépôt et nom du dépositaire	1992- 01-02Plumeau,Joseph
DROITS	essentiel	propriétaire(s) des droits	Plumeau,Joseph
CONS	obligatoire	code de consultation	2

Champ spécifique à l'item

CONSTIT	facultatif	code de consultation propre à une séquence	1(2003)
---------	------------	--	---------

3. DÉSIGNATION

Niveau général

TYPE GENRE NAT EXP	obligatoire obligatoire obligatoire facultatif	type de document genre du document nature de l'enregistrement forme et expression musicales	son inédit chanson-musique émission de radio 1/Voix d'homme/chanté/fredonné
--	--	---	--

Champs spécifiques à l'item

GENRIT NATIT EXPIT	obligatoire obligatoire facultatif	genre de l'item nature de l'item forme et expression musicales	Chant Enquête 3/Voix de femme/ chanté / polyphonie 2/voix/rumeur urbaine (voitures, klaxons)
--	--	--	---

4. AUTEURS-ENQUÊTEURS-RÉALISATEURS

Niveau général

ENQ CONF INFINIT INTCOL AUT1 AUT2 AUTM CDT	Essentiel Facultatif Essentiel Facultatif Facultatif Facultatif Facultatif Facultatif	enquêteur ou collecteur numéro de code confidentiel de l'informateur interprète ou informateur Interprète collectif responsabilité primaire du document responsabilité secondaire du document responsabilité personne morale commanditaire	Pelen, Jean-Noël 256 Raugido, César (accordéon diatonique) Riga Raga Galtier Charles (réal.) Blouet, Isabelle (enr.) Dastum Hérault. Conseil général
---	--	--	--

Champs spécifiques à l'item

ENQIT CONFIT INFINITIT INTCOLIT	Essentiel Facultatif Essentiel Facultatif	enquêteur ou collecteur numéro de code confidentiel de l'informateur interprète ou informateur Interprète collectif	Pelen, Jean-Noël 256 Balia, Alberto (voix, guitare) / Craighead, Daniele (saxophone, percussions) Ritmia
--	--	---	---

Informations complémentaires sur les auteurs et les interprètes

Niveau général

LIEU1 LIEUED DAT 1 DATED PROD LA1 LA2	essentiel essentiel obligatoire essentiel essentiel essentiel facultatif	lieu de collecte, d'enregistrement lieu de production date de collecte, d'enregistrement date de radiodiffusion société de production de l'émission de radio langue du document commentaire sur l'utilisation de(s) la langue(s)	Pont l'Abbé Marseille 1980 (ca) 1968-02-29 Radio France Provence gavot Le vocabulaire technique est toujours en provençal maritime.
--	---	---	---

Champs spécifiques à l'item

LIEU1IT	essentiel	lieu de collecte, d'enregistrement	Marseille
DAT1IT	obligatoire	date de collecte, d'enregistrement	1987-03-02
LA1IT	essentiel	langue du document (Cf. annexe 2)	français/provençal maritime
LA2IT	facultatif	commentaire sur l'utilisation des langues	Utilisation des termes occitans pour décrire les types d'olives (verdalo, salounenco, pichoulino, berrugete, martegalo, negroun).
TEXTIT	facultatif	auteur du texte de la chanson ou du conte	Galtier, Charles
COMPIT	facultatif	compositeur de la musique	Vacher, Emile
LOCINTIT	facultatif	localisation de l'interprète	La-Fare-les-Oliviers
SOIT	facultatif	lieu d'apprentissage de l'interprète	Hautes-Cévennes
ORIT	facultatif	circonstances à l'origine de la création	Composition à l'occasion de la naissance de Solen Malrieu
DATORIT	facultatif	date de composition	1840 (ca) : Cf. terme « rouppo » houppelande portée jusqu'à l'Empire

5. TITRES

5.1 Titres du document sonore (niveau général)

TI	obligatoire	titre du document sonore	Répertoire chanté dans les casseries d'amandes vers 1920 en Provence
TIC	facultatif	titre de la série, du festival, du programme	Fieste di Chénti
NUMC	facultatif	numéro de la série, du festival, du programme	3
TITRAD	facultatif	titre traduit	Musique occitane
TINO	facultatif	titre en graphie normalisée	Musicas occitanas

5.2 Titres du document sonore : niveau item

TIIT	obligatoire	titre de l'item	Lo baron sant Alexi (enq.)
TI2IT	essentiel	autres titres	Saint Alex (inf.)
INCIT	essentiel	incipit littéraire	Lo baron sant Alexi se vol' pas marida

6. DESCRIPTION TECHNIQUE DU DOCUMENT ORIGINAL

Niveau général

MAT	essentiel	nombre de composant et type de document	1 bde
PAGMIN	facultatif	durée globale du document	1h10 min
CAR	facultatif	autres caractéristiques techniques	19 cm-s
MATAC	facultatif	matériel d'accompagnement	1 affiche
SUPP	facultatif	cote des enregistrements réalisés qualité	C896/A896
QUAL	essentiel	technique du document original	1

Niveau item

PAGMINIT	Facultatif	durée globale de l'item	2min30s
SUPPIT	Facultatif	cote des enregistrements réalisés propres à l'item	1 cass.
QUALIT	facultatif	qualité technique de l'item	5/Quasiment inaudible

7. ANALYSE

Niveau général

RES	facultatif	résumé et /ou analyse de l'enquête	Les deux informateurs racontent des jeux et des farces qui se passaient lors des veillées et qui étaient en relation avec le feu. Puis à la demande de l'enquêtrice, ils se remémorent les expressions qui accompagnaient les jeux.
DOM	facultatif	descripteurs RAMEAU ou domaine large	chansonniers -- recueils
DES	obligatoire	descripteur thématique	jeu d'enfant/Veillée/farce/jeu de glisse/expression populaire/mariage
DES2	facultatif	descripteur secondaire nom propre	viticulture
NOM	facultatif	mentionné lieu cité ou mentionné	Mistral, FrédériC/Rieu, Charloun
LIEU2	facultatif	période analysée, relatée	Antibes (06)/Toulon (83)/Provence
DAT2	facultatif	nom des instruments (Cf. annexe 1)	19e/1892/Juillet (premier dimanche)
INSTR	essentiel		harmonica/accordéon
DANSE	facultatif	nom des danses exploitation du	diatonique/guitare
EXPL	facultatif	document	scottish/rédova/bourrée/valse COULOMB, Nicole ; PELEN, Jean-Noël (collab.) ; Mémoire des jeux et jouets de l'enfance en Cévennes rurales traditionnelles (catalogue) : période de référence 1915-1930. S.I. : CREHOP : GR Nord-Méditerranée : Parc National des Cévennes, 1991. 241 p.

Niveau item

RESIT	facultatif	résumé et/ou analyse de l'item	Chanson de la guerre de 1870 évoquant une enfant qui mendie au porche d'une église sous la neige. Elle refuse l' aumône lorsqu'elle voit l'uniforme allemand en rappelant le courage de son père mort au champ de bataille.
DOMIT	facultatif	descripteurs RAMEAU ou domaine large	chansonniers – recueils
DESIT	obligatoire	descripteur thématique	train fantôme/jeu pour se faire peur/anniversaire de naissance
DES2IT	facultatif	descripteur secondaire	viticulture
MOMIT	facultatif	nom propre mentionné	Mistral, FrédériC/Rieu, Charloun
LIEU2IT	facultatif	lieu cité ou mentionné	Antibes 06/Toulon 83/Provence
DAT2IT	facultatif	période analysée, relatée	19e/1870/Guerre de 1870
EXPLIT	facultatif	exploitation du document	En cours d'édition
INSTRIT	facultatif	nom des instruments joués, cités ou évoqués	Accordéon diatonique/harmonica/rhombe
DANSIT	facultatif	nom des danses dansées, citées ou évoquées	scottish/Valse

1. Attention ! On considère que l'analyse par défaut est l'analyse en item, aussi les champs du niveau général sont facultatifs. Evidemment, un centre qui traite ses phonogrammes uniquement au niveau général doit considérer comme essentiels les champs qui permettent l'analyse de contenu.

Analyse complémentaire des items pour les œuvres orales et musicales ²

TICATIT NUCATIT DESCRIT REFRIT	facultatif facultatif facultatif facultatif	titre uniforme dans le catalogue numéro de titre uniforme description de l'item transcription du refrain	Le partage de la récolte [DT] [AT]0009B version/8 c./refr. Aime ben los chauls a la crema Los jesuitos e los biscuits Mai préfère la Madelena Vos lo dise franc, mos amics chanson en laisse/2v-FM-66 (an) [DFL]
FORMIT	facultatif	analyse formelle du texte	La Paimpolaise chant de quête [COI] Amourettes accordéon diatonique valse À rapprocher du conte [AT] 1030 : Le partage de la récolte (de la moisson), entre l'homme (le renard) et l'ogre (l'ours). Tonalité en Sib
TIMBRIT CONTEXIT CLASSIT INSTRIT DANSIT OBSIT	facultatif facultatif facultatif essentiel facultatif facultatif	timbre de l'air contextualisation de l'item classification de l'item nom des instruments (Cf. annexe 1) nom des danses observations sur le texte	
OBSMIT	facultatif	observations sur les caractéristiques musicales	

8. NOTES

Niveau général

NOT1 NOT2	facultatif facultatif	note éditable intéressant le document sonore note non éditable	Montage d'enquêtes. Il manque une partie de l'enregistrement : demander à X. 1993-02-01 Pérennou, Véronique 1993-01-31 Plumeau, Joseph
ANA COP	essentiel facultatif	catalogueurs, correcteurs et date de saisie personne qui a fait la copie du document sonore	

Niveau item

NOT1IT NOT2IT	facultatif facultatif	note éditable intéressant l'item note non éditable	le bruit d'un moteur d'avion couvre le second couplet de la chanson. Intervention inopportune du mari de l'informatrice. 1994-08-25 Ginouvès, Véronique
ANAIT	essentiel	personne qui a analysé l'item	

2. Dans le cas d'une analyse au niveau général tous les champs concernant l'analyse complémentaire des items peuvent être repris en enlevant le « IT » final : TICAT, NUCAT, DESCR, REFR, FORM, TIMBR, CONTEX, CLASS, INSTR, DANSE, OBST, OBSM.

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie JADAULT,
La Plainelière - 79440 COURLAY, pour le compte des éditions MODAL

Dépôt légal septembre 2001
ISBN : 2-910432-29-7

MODAL SARL - La Falourdière - 79380 ST-JOUIN-DE-MILLY
tél. 05 49 80 82 52 – fax 05 49 80 89 14

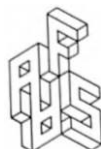
Diffusion des collections MODAL :
FAMDT - 35 rue de Crucy - 44000 Nantes
tél. 02 85 52 67 04 – email : accueil@famdt.com
<http://www.famdt.com>

LE GUIDE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE DU SON INÉDIT

La « galaxie Gutenberg » ne dit pas tout... l'oralité marque aussi très largement nos sociétés occidentales. Les archives orales doivent pouvoir être repérées, analysées et comparées aux autres documents comme l'image et l'écrit. Pour cela, il est nécessaire de proposer un outil permettant l'analyse des phonogrammes inédits. Déjà, en 1994, la FAMDT avait fait paraître un manuel pour la mise en place de banques de données des documents sonores inédits. Aujourd'hui, ce guide est réédité en collaboration avec l'Association Française de détenteurs de documents audiovisuels et sonores (AFAS) enrichi de l'expérience des phonothèques.

L'objectif de ce manuel est de proposer un outil pratique qui respecte la spécificité de la source orale tout en suivant les conventions des règles et des formats utilisés dans les bibliothèques. De nombreuses annexes et des exemples concrets permettent de prendre en compte le traitement de l'archive sonore inédite dans une banque de données documentaires, incluant les problèmes spécifiques liés aux enregistrements concernant la littérature orale et les musiques traditionnelles.

Véronique GINOUVÈS (MMSH), Véronique PÉRENNOU (Dastum), Bénédicte BONNEMASON (Conservatoire Occitan).



ISBN:2-910432-29-7

30€